

LA NÉOLOGIE DANS LE DOMAINE DU FÉMININ DES NOMS
DE PROFESSIONS : APERÇU FONCTIONNALISTE

Annette PAQUOT
professeur agrégé

Henriette DUPUIS
terminologue
Office de la langue
française

L'examen de l'usage reçu dans le domaine du féminin des noms de professions conduit à la constatation que cet usage est flottant et lacunaire. Par ailleurs, l'usage néologique spontané déborde le cadre des lacunes lexicales de l'usage reçu, et, lorsqu'on l'étudie dans une perspective fonctionnaliste, révèle deux tendances opposées structurellement : l'une qui consiste à généraliser l'opposition de sexe, l'autre à la supprimer. L'intervention des planificateurs linguistiques est, dans ce cas, caractérisée par la prudence et l'absence de création sur le plan des modèles : elle sanctionne les usages existants et privilégie la tendance qui vise à généraliser l'opposition "masc."/"fém.". On peut prévoir que les deux tendances vont pourtant continuer à coexister, avec pour résultat un système doublement dissymétrique, redondant et ambigu.

***Langues et linguistique*, n° 10, 1984**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

LA NÉOLOGIE DANS LE DOMAINE DU FÉMININ DES NOMS
DE PROFESSIONS: APERÇU FONCTIONNALISTE¹

Annette PAQUOT
Henriette DUPUIS

I *Le féminin des noms de professions: caractère flottant et lacunaire de l'usage reçu actuellement*

Dans la perspective fonctionnaliste, on considère que des oppositions comme *le soleil / la lune* ou *la chaise / le fauteuil*, que la grammaire traditionnelle appelle oppositions de genre, relèvent le plus souvent de la morphologie, qui étudie "les modifications formelles entraînées par le choix de tel nom au lieu de tel autre, *chaise* par exemple au lieu de *fauteuil*"². Dans ces cas, l'emploi de *le* est entièrement déterminé par le choix de *fauteuil* ou de *soleil* et n'est porteur d'aucune signification. L'opposition *âne / ânesse* ou *prince / princesse* est tout autre chose, puisqu'elle correspond à un choix de sens et il existe en français "un monème du sexe féminin manifeste dans le *-esse* de *princesse* ou d'*ânesse*"³. L'étude des séquences du type *ânesse, princesse* relèverait donc de la synthématique et la création de nouveaux synthèmes de ce type, de l'innovation lexicale, Ainsi, pourrait-on décrire ces synthèmes comme des nominaux dénominaux résultant de l'affixation d'un monème libérable (*prince, âne*) et d'un monème conjoint (*-esse*)⁴.

Cependant, la désignation des femmes occupant une fonction ou exerçant une profession ou un métier, qui fait l'objet de ce travail, déborde le cadre de la synthématique, donc du lexique au sens traditionnel,

puisque le recours à une forme lexicale spécifique comprenant le monème "sexe féminin" n'est pas la seule ressource du français. En effet, les procédés dont il dispose sont très variés. Rappelons-en l'essentiel en termes traditionnels et à partir de la langue écrite. Nous nous limiterons ici à une description de l'"usage consacré" c'est-à-dire de l'usage préconisé par les grammaires⁵.

1. Emploi d'une formation suffixale en -e
Ex.: *marchand, marchande*
Certaines de ces formations entraînent des modifications formelles de la charnière synthématique (redoublement de la consonne finale *gardien, gardienne* ou modification de la voyelle ou de la consonne finale: *berger, bergère, etc.*).
2. Emploi d'un dérivé formé à l'aide d'un suffixe autre que -e⁶
Ex.: *instituteur, institutrice; poète, poétesse.*
3. Emploi d'une forme homonyme de la forme masculine, mais "accord" au féminin
Ex.: *(Un)e dentiste*
Notons que le *Bon Usage* ne donne d'exemple de ce type que pour un mot en -e. Pour les autres, il note que "la langue répugne à faire précéder de l'article féminin ces noms de forme masculine appliqués à des femmes".
4. Emploi d'un "nom masculin"
Ex.: "Elle a été mon professeur de seconde"
Signalons que le *Journal Officiel* du 9 février 1977 précise que "quand ils [ces noms] sont repris par un pronom, on admettra pour le pronom le genre féminin".
5. Emploi d'une expression comprenant le mot *femme*
Ex.: "des professeurs-femmes"; "C'était la première femme magistrat que je rencontrais".

D'un point de vue fonctionnaliste, cet état de choses appelle plusieurs commentaires. Les deux premiers procédés de désignation constituent évidemment des formations synthématiques qui ne posent pas de problèmes d'interprétation, pas plus que le cinquième qui consiste à exprimer syntagmatiquement - et non paradigmatiquement - la notion de "sexe féminin". Il est intéressant de noter que ces deux tours syntagmatiques sont présentés par le *Bon Usage* comme s'ils fonctionnaient à titre de variantes libres l'un de l'autre et que le même ouvrage les présente tous deux, ainsi que les procédés no 3 et 4, comme des solutions de remplacement dans les cas où il n'existe pas de formation suffixale: on y lit en effet que "certains noms de personne désignant des professions exercées ordinairement par des hommes n'ont pas de forme féminine. Le féminin s'indique parfois à l'aide du mot *femme* placé devant le nom pris adjectivement, parfois aussi par l'article ou ce qui en tient lieu". Il ajoute en note que "parfois le mot *femme* est placé en apposition après le nom"⁷. Remarquons cependant que les procédés syntagmatiques n'ont pas toutes les possibilités combinatoires des autres procédés: on ne pourrait dire: "elle a été ma femme professeur de seconde" et que le fait de placer le mot *femme* avant ou après le nom de profession peut avoir une incidence sur le plan de la signification, ce qui réduit la libre substituabilité de ces deux tournures.

L'emploi d'un nom masculin avec "accord" au féminin, qui constitue le procédé no 3, est plus délicat à interpréter en termes fonctionnalistes. Nous serions tentées de considérer que (*l*)*a dentiste* constitue une unité lexicale distincte, de l'unité (*l*)*e dentiste* et qu'elle contient un monème, de nature lexicale par lequel elle s'oppose à cette dernière, le signifiant de ce monème étant discontinu

et comportant le suffixe zéro. Le féminin dans ce cas est donc exprimé par voie synthématique. Beaucoup de dictionnaires présentent toutefois les paires de mots de ce type sous une seule entrée.

Le procédé no 4 requiert également quelques commentaires. D'un point de vue structuraliste, on pourrait estimer que *professeur* contient le monème "sexe masculin" s'il existait dans le système une unité de même sens contenant le monème "sexe féminin", ce qui ne serait le cas que si l'on considérait le tour *femme professeur* comme un figement, c'est-à-dire une unité lexicalisée et non comme un syntagme libre. Dans le cas contraire, il s'agirait simplement d'un nom de genre morphologique masculin et la notion de sexe n'aurait aucune expression, comme dans l'exemple inverse de *sentinelle*. Selon une interprétation plus large, vers laquelle nous tendons, l'existence de couples du type *instituteur - institutrice* et *ouvrier - ouvrière* appartenant aux mêmes champs lexicaux et dérivationnels, suffit à faire de *professeur* et de *greffier*⁸ des synthèmes comprenant le monème "sexe masculin" qu'ils doivent à l'existence de cette opposition. Les emplois comme "mon professeur", "mon greffier" désignant une femme ne suppriment pas l'existence de cette valeur d'opposition, mais confèrent à ces noms une valeur supplémentaire - néologique dans une certaine mesure⁹ - qui peut être qualifiée de "neutre". Ceci fait dans l'état actuel de l'usage, des unités du type *professeur* ou *greffier* des unités lexicales polysémiques: par la plus ancienne de leurs valeurs elles sont masculines; par la plus récente elles sont neutres¹⁰.

En résumé, on peut classer ces procédés en deux catégories: ceux qui supposent une formation synthématique spécifique (cas nos 1, 2 et 3) et ceux qui agissent autrement (cas 4 et 5), les premiers,

par définition, exprimant toujours la notion de sexe féminin, soit par la forme du "mot" lui-même (ex.: *bergère, institutrice*, soit par l'"accord" (ex.: (un)e *dentiste*), et les derniers se subdivisant entre ceux qui expriment la notion de sexe féminin (ex.: *femme-médecin*) et ceux qui l'ignorent (ex.: *Mme X, mon professeur...*).

L'usage reçu présente donc en cette matière un caractère flottant et incertain tout à fait évident. Nous nous en sommes tenues ici à un bref résumé - forcément schématique. Dès que l'on entre dans le détail, ce caractère flottant et irrégulier s'accroît, que l'on songe par exemple à des cas comme un *vendeur, une vendeuse, une venderesse; un poète, une poète, une poétesse; un procureur, une procuratrice, une procureuse*. Il est confirmé par l'étendue des désaccords que l'on constate si l'on confronte plusieurs grammaires et plusieurs dictionnaires. C'est ainsi que Nyrop¹¹ semble favorable à la forme *autrice* ("Saura-t-on jamais pourquoi on recule devant *autrice* et adopte *actrice*...?") alors que Doppagne¹² écrit: "Quel féminin donner, par exemple au mot *auteur*? Ni *auteuse*, ni *autrice*, bien sûr!" Par ailleurs, Damourette et Pichon¹³ se prononcent en faveur de *une auteur, une professeur*, alors que Brunot et Bruneau¹⁴, et après eux, Grevisse¹⁵, condamnent plus ou moins cet usage, les premiers estimant que "nous ne pouvons guère dire (...) *ma professeur*" tout en ajoutant, il est vrai: "Il est probable que l'usage réglera ce que les grammairiens n'osent pas décider", alors que le second avoue: "Un je ne sais quel instinct grammatical nous empêche de dire, avec l'article féminin (...) *la professeur*". Ce à quoi Marcel Cohen¹⁶ rétorque: "N'écoutez pas ceux qui disent que *professeur* avec son suffixe à forme masculine a forcément un déterminant masculin".

Les dictionnaires sont également en contradiction dans plusieurs cas, non pas tant cette fois en ce qui a trait au choix de la forme féminine pertinente, mais quant à son existence même. Pour n'en citer que quelques exemples, *électricien* est attesté comme nom masculin (sans forme féminine) dans PR 1978, alors qu'il est suivi de la forme féminine dans PL 1982. A l'inverse, on trouve *fabricant*, *fabricante* dans PR 1978 et *fabricant* n.m. dans PL 1982.

Mais plus que le caractère flottant de l'usage reçu, c'est son caractère lacunaire en ce qui concerne le lexique qui nous intéresse ici. En effet, l'inexistence de nombreuses formations synthématiques comprenant le monème "sexe féminin" dans le domaine des noms de profession semble constituer une véritable lacune structurale.

La notion de lacune linguistique a suscité de nombreuses controverses: on a discuté de son extension¹⁷ et même mis en cause son existence¹⁸, mais, dans l'ensemble, dans le lexique particulièrement, le concept paraît - sous des noms divers: *lexical gap* - *lacune* - *case vide* - *trou lexical* - assez bien accepté¹⁹.

Dans le cas qui nous occupe, si nous reprenons les principales distinctions proposées, par H. Geckeler, nous nous trouvons en face de lacunes intralinguales et ces lacunes concernent l'axe paradigmatique du système (et non la norme) de la langue²⁰. Dans la perspective des "familles de mots" on constatera facilement ces lacunes par les tableaux suivants.

Verbe	Subst. masc. déverbal	Subst. fém. déverbal
filer	fileur	fileuse
assurer	assureur	-
importer	importateur	importatrice
naviguer	navigateur	-
danser	danseur	danseuse
professer	professeur	-

Nom	Subst. masc. dénominal	Subst. fém. dénominal
comédie	comédien	comédienne
chirurgie	chirurgien	- ^{2 1}
copie	un copiste	une copiste
ébène	un ébéniste	-
ferme	fermier	fermière
magasin	magasinier	-
greffe	greffier	-

Si l'on se place dans le cadre de la problématique des champs lexicaux, on peut construire une matrice de traits distinctifs du contenu qui présente également des cases vides:

"dont la profession est de:"	"sexe masc."	"sexe fém."
"écrire des ouvrages d'histoire"	historien	historienne
"pratiquer la chirurgie"	chirurgien	-
"enseigner à l'école primaire"	instituteur	institutrice
"enseigner aux niveaux secondaire et supérieurs"	professeur	-
"diriger un lycée"	proviseur/principal	directrice
"diriger certaines grandes institutions"	gouverneur	-
"administrer un département"	préfet	-
"servir dans une maison"	un domestique; serviteur	un domestiques; servante

Ces cases vides ne coïncident pas toujours avec celles des tableaux précédents, comme c'est le cas pour *chirurgien* et *professeur*. Ainsi la case vide sémantique correspondant à "personne de sexe féminin qui administre un département" n'est pas comblée par *préfète*, qui a un sens différent. Ces dissymétries sémantiques sont très nombreuses: que l'on songe aux féminins correspondant à *chauffeur*, *entraîneur*, *mineur* et *couturier*, pour n'en citer que quelques-uns. Inversement, certaines de ces cases sont occupées par des unités qui ne sont pas strictement parallèles sur le plan syntématique comme *servante* par rapport à *serviteur* ou qui

appartiennent à des "familles de mots" différentes comme *proviseur* (ou *principal*) et *directrice*. Parfois, lacune axiologique et dissymétrie synthématique coïncident pour le même radical comme le cas de *gouverneur* et de *gouvernante*²².

Remarquons que la possibilité d'employer un nom de forme masculine avec une valeur neutre ne supprime pas ces lacunes en tant que lacunes axiologiques. En effet, on se trouve alors devant une structure de cette forme

greffier ("h" ou "f")	
greffier ("h")	-

et non de celle-ci²³:

greffier ("h")	-
-------------------	---

Il nous semble que ces lacunes sont indiscutables sur les plans synthématique et axiologique. Si l'on considère les choses du point de vue non du système linguistique mais de celui du lien entre celui-ci et la réalité extra-linguistique, c'est-à-dire du point de vue strictement sémantique, elles ne sont pas moins évidentes et ces lacunes structurales correspondent de plus en plus à des lacunes dénominatives: il existe des "femmes qui pratiquent la chirurgie" et ceci constitue un référent en quête de signe, à la différence du concept "s'accroupir en parlant d'un animal autre que le chameau" cité par H. Geckeler, qui n'a d'existence que théorique²⁴.

Examinons maintenant l'étendue de ces lacunes lexicales. Elle est évidemment difficile à préciser avec exactitude. Voici cependant quelques données. En nous basant sur la dernière édition des deux dictionnaires les plus utilisés par le grand public²⁵ nous en sommes arrivées aux constatations suivantes: 107 de 400 noms répertoriés à titre d'échantillon sont encore considérés comme uniquement masculins par les deux dictionnaires et 52 le sont par l'un ou l'autre, pour un total de 159 titres sans forme féminine acceptée par les deux. Il existe toutefois, pour 59 de ces cas, une forme féminine homonyme du titre féminin éventuel, formes qui désignent soit l'épouse de l'homme qui porte le titre (*mairresse*), soit une machine (*foreuse*), soit une personne de sexe féminin mais de façon péjorative (*entraîneuse*) ou qui présentent une dissymétrie sémantique (*couturière*).

On pourrait se demander quelle est la cause de cet état de choses. La présence d'homonymes pour 59 des 159 noms sans féminin semble constituer une explication assez sûre quant à l'absence des titres de profession féminine. Sur les 100 autres titres sans forme féminine reconnue, 6 des lacunes trouvent peut-être leur origine dans le fait que les formes féminines éventuelles ne peuvent s'appuyer sur une série de titres modèles de même finale et qu'elles sont perçues, par conséquent, comme étrangères (cas de *chef*, *mannequin*, *témoin*, *commis*, *consul* et *substitut*). Il subsiste donc, sur les 159 titres sans forme féminine reconnue, 93 titres dont l'état lacunaire ne peut s'expliquer que par des raisons d'ordre psycholinguistique ou sociologique²⁶: suffixes sentis comme péjoratifs, formes que l'on juge peu euphoniques, ou encore faible présence des femmes dans les secteurs d'activité concernés.

II Innovation lexicale spontanée: ses principales tendances du point de vue fonctionnaliste

M. J.-C. Boulanger, rapporteur désigné pour le thème "L'innovation lexicale" du 10^e colloque de la SILF en a conçu la description à partir de la distinction entre innovation spontanée et innovation planifiée et a défini la première à partir des circonstances dans lesquelles elle se fait jour. Parmi celles-ci, il cite les circonstances ordinaires de la vie, la littérature, le journalisme et la publicité.

Pour cerner les principales tendances de ce type d'innovation dans le domaine qui nous intéresse, nous avons constitué un petit corpus défini de la façon suivante: nous avons dépouillé systématiquement les magazines québécois *L'Actualité* et *Châtelaine* de janvier 1981 à janvier 1982, et sporadiquement, plusieurs autres périodiques. Nous avons choisi le discours de presse parce que le type de textes nous semble plus proche de l'usage courant que les autres textes écrits et qu'il présente des emplois largement diffusés. Nous avons retenu des publications canadiennes pour avoir la possibilité de faire une comparaison entre l'usage canadien et l'usage français, qui a déjà fait l'objet d'une description détaillée²⁷. Nous avons relevé dans ce corpus tous les titres de profession, de métier ou de fonction employés à propos d'une femme et nous avons considéré comme néologiques les emplois ne correspondant pas à l'usage reçu décrit plus haut.

On constate que l'innovation "spontanée" recourt aux mêmes procédés que l'usage reçu:

1. Création de synthèmes suffixaux en -e.

Ex.: *agent, agente; écrivain, écrivaine; auteur, auteure; professeur, professeure.*

2. Création de synthèmes formés à l'aide d'autres suffixes.
Ex.: *auteur, autrice; sculpteur, sculptrice; contremaître, contremaîtresse.*
3. Emploi d'une forme "homonyme" de la forme masculine mais "accord" au féminin. Notre corpus atteste cet emploi pour des noms en -e considérés jusqu'à présent comme uniquement masculins, mais aussi pour des noms à terminaison de forme masculine:
Ex.: *un ministre, une ministre; un pilote, une pilote; un médecin, une médecin; un professeur, une professeur.*
4. Emploi d'un nom masculin. Cet usage se constate même dans les cas où la forme féminine existe et est tout à fait usuelle c'est-à-dire en l'absence de toute lacune lexicale²⁸.
Ex.: *Madame le conseiller, le directeur, le président, le docteur.*
5. Les tours syntagmatiques sont attestés mais semblent rares.

L'innovation spontanée ne crée donc pas de nouveaux modèles: elle en généralise l'application. Mais cette généralisation se fait de façon désordonnée. Ainsi, il faut remarquer qu'à un même nom masculin peuvent correspondre divers procédés de féminisation. Le cas est assez fréquent. Citons en particulier les cas de *auteur, écrivain, député, docteur, médecin, président, professeur* et *sculpteur* pour lequel on retrouve un foisonnement de titres féminins allant de *femme sculpteur* à *une sculpteuse* en passant par *une sculpteur, une sculpteure* et *une sculptrice!* Le domaine de la variation libre est donc plus grand dans l'usage néologique - où l'on peut considérer qu'il s'étend aux formations synthématiques - que

dans l'usage établi. C'est ainsi que si notre corpus présente dans certains cas une *X -euse*, une *Y -eure* et une *Z -eur* c'est probablement l'effet du hasard et on peut penser que chaque mot en *-eur* peut en principe se féminiser de ces trois façons. Ce foisonnement néologique témoigne de l'hésitation des usagers et est un phénomène bien connu des lexicologues²⁹.

On peut cependant déceler une certaine tendance vers une situation qui élargirait le champ de la variation combinatoire. Ainsi les noms désignant un métier manuel ou une fonction accessoire relativement commune sont plus fréquemment féminisés par un procédé synthématique que les titres comportant un certain prestige ou une notion d'autorité. Parallèlement, dans le cas des noms en *-eur*, la forme régulière en *-euse* semble plus répandue dans le domaine des métiers manuels que dans celui des professions intellectuelles, artistiques ou libérales où l'on rencontre davantage les formes en *-eure* et une *X -eur*.

Voici à ce sujet quelques données chiffrées extraites de notre corpus. Nous avons dénombré, au cours du dépouillement des magazines québécois *Chate-laine* et *L'Actualité*, 77 cas où un titre quelconque est attribué à une femme. Dans les 8 cas qui font référence à des fonctions peu prestigieuses, on a utilisé dans la presque totalité des cas (6 sur 8) une forme féminine faisant appel à un procédé synthématique, alors que dans les 69 autres cas (fonctions plus prestigieuses) 32 titres seulement sont féminisés et par le même procédé (soit moins de 50%).

Si l'on s'en tient uniquement aux titres en *-eur*, où les occasions de féminisation d'un titre se chiffraient à 15, on rencontre 4 cas de fonctions peu prestigieuses, et 11 de fonctions plus élevées.

Le premier groupe ne comporte que des féminins en *-euse* (soit 4 sur 4, ou 100%) alors que dans le second groupe, on trouve, à côté de 1 féminin en *-euse*, 5 emplois de *-eur* + article masculin, et 5 formes en *-eure*, forme moins marquée que la forme en *-euse*.

Si l'on compare l'usage canadien et l'usage de la francophonie européenne, on constate que celle-ci tend à privilégier l'emploi du nom masculin ou le recours aux syntagmes construits avec le mot *femme*, c'est-à-dire qu'elle répugne davantage aux créations lexicales. L'usage canadien est plus novateur dans ce domaine et cette absence relative de timidité confirme une tendance déjà signalée par les dialectologues³⁰. Ce phénomène est particulièrement évident dans le cas des formes en *-eur* et en *-teur*; on trouve au Québec de très nombreuses attestations de formes féminines néologiques en *-eure*, formation dont nous n'avons pas relevé d'exemples dans la presse européenne.

Cependant, que l'on ne s'y trompe pas, l'écllosion évidente de formes féminines dans le domaine des titres, au Québec, n'est pas aussi spontanée qu'elle pourrait le paraître à première vue. On peut en effet dater ce phénomène qui, loin d'être né d'une volonté populaire, est le résultat d'une forme de dirigisme tout à fait conscient. On se souvient qu'en 1976, Mme Louise Cuerrier, alors vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, avait affirmé par la voix des journaux qu'elle ne porterait pas le titre de vice-présidente tant que toutes ses consœurs de l'Assemblée nationale n'auraient pas le privilège de porter elles aussi un titre féminin. Vivement intéressé par la question, le Conseil du statut de la femme entreprenait peu après des démarches auprès de l'Office de la langue française, qui émettait en 1979 un avis officiel où il encourageait la formation

de titres féminins "respectant la morphologie française". Entre-temps, le Conseil, par la voix de son périodique *La Gazette des femmes* commençait à utiliser systématiquement les titres féminins et le périodique *Châtelaine* emboîtait le pas. Le mouvement était donc et est encore concerté.

Les lacunes lexicales que nous avons décrites plus haut constituent le domaine de certaines des innovations que nous avons mentionnées, mais celles-ci débordent ce cadre. En effet, on peut distinguer dans ces usages néologiques deux tendances opposées structurellement. D'une part, le recours à de nouvelles formations synthématiques a pour effet de combler ces lacunes: on passe ainsi à des paradigmes comme celui-ci:

greffier ("h")	greffier ("f")
-------------------	-------------------

D'autre part, la tendance à employer le nom masculin s'interprète tout autrement. Il convient de rappeler tout d'abord que ces emplois se constatent même lorsqu'il existe une forme féminine bien établie et donc en l'absence de toute lacune lexicale et c'est en cela qu'ils sont néologiques. Si ce genre d'emplois se généralisait, il conduirait forcément à la disparition des féminins comme *directrice* ou *institutrice*, ce qui bouleverserait toute l'économie des paradigmes puisque cela constituerait la disparition d'une opposition. Cette évolution aboutirait à des paradigmes comme ceux-ci:

greffier ("h" ou "f")	et	directeur ("h" ou "f")
-----------------------	----	------------------------

Ceci consisterait, en somme, non pas à combler des lacunes mais à les supprimer toutes en tant que telles, car toute absence n'est pas lacune: seule l'existence de certains féminins permet de considérer l'absence des autres comme une lacune. En d'autres termes, il faut pour qu'une inexistence puisse être considérée comme une lacune que, dans la matrice où elle se situe, il y ait au moins une unité lexicale dans la rangée ou la colonne correspondante. Ne pas accepter cette exigence conduirait à admettre un nombre infini - au sens strict - de lacunes³¹.

Il nous est difficile de déterminer quelle est la tendance de l'usage qui domine actuellement et plus encore de la quantifier de façon rigoureuse. Ce qui est certain c'est que, parallèlement peut-être à un certain durcissement des positions en regard des revendications féministes, l'attitude des grammairiens français vis-à-vis la féminisation des titres, de favorable qu'elle était au début du siècle à des formations synthématiques, est revenue, depuis les années soixante, à des positions beaucoup plus conservatrices, soit l'emploi de la forme masculine. M. Jean Dubois, pour sa part, donne à ce phénomène l'explication suivante: "Le mouvement général qui porte actuellement les locuteurs à se servir dans les noms de métier du seul masculin (c'est-à-dire du terme générique) a des causes sociales: la tendance à supprimer les distinctions entre le travail masculin et le travail féminin a ses répercussions dans le domaine de la langue; et cette abolition de la distinction de genre dans le vocabulaire des métiers est facilitée par l'existence de termes génériques"³².

III *L'innovation lexicale planifiée*

Par opposition avec l'innovation spontanée,

M. Boulanger a défini l'innovation planifiée par le caractère officiel et institutionnel de ses auteurs.

Jusqu'à tout récemment, il n'y a jamais eu, à notre connaissance, quelque tentative que ce soit en vue d'une création systématique organisée et planifiée de formes féminines. Ce n'est cependant pas faute de demande de la part des locuteurs et locutrices. Dès 1891, Louise Gagneur avait demandé à l'Académie française "la création de féminins correspondant à *écrivain, auteur, littérateur, prosateur, ingénieur, etc.*"³³. Plus tard, dès le début de ce siècle, Humbertine Auclert adressait aux journaux un billet ainsi conçu: "La féminisation des mots de notre langue importe plus au *féminisme* que la réforme de l'orthographe (...). On ne sait si l'on doit dire: *unetémoin, une électeure* ou *une électrice consulaire, une avocat* ou *une avocate*". Et elle terminait par un vibrant appel à la "planification": "Voudriez-vous, monsieur et cher confrère, m'aider à déterminer une élite d'hommes et de femmes à constituer une assemblée qui féminiserait la langue française?" Ce à quoi Remy de Gourmont³⁴, citant ses propos, répond en 1924 avec un peu d'ironie³⁵: "Quand il en sera besoin, les féminins se formeront tout seuls, sans qu'il soit besoin de réunir 'une élite d'hommes et de femmes'. Et d'ailleurs les élites, cela ne forme trop souvent, au total, qu'un cerveau assez insignifiant. L'instinct a sur la langue plus de droits que l'intelligence."

Près d'un siècle plus tard, l'Office de la langue française du Québec est, à notre connaissance, le seul organisme officiel qui ait abordé cette question. Il se prépare à publier un document présentant diverses possibilités et sa position sur chacune d'elles. Envisagée selon les termes de notre problématique, sa position peut, nous semble-t-il, se

résumer de la façon suivante:

1. Encouragement à la création systématique de nouvelles formations suffixales en -e:
Ex.: *greffier, greffière; chirurgien, chirurgienne; intendant, intendante.*
2. Encouragement à la création systématique de nouvelles formations suffixales à l'aide de suffixes autres que -e:
Ex.: *navigateur, navigatrice.*
3. Encouragement à la création de formes homonymes de la forme masculine mais entraînant l'accord au féminin:
Ex.: *un architecte, une architecte; un astronome, une astronome; un gestionnaire, une gestionnaire; un ingénieur, une ingénieur.*
4. Rejet de l'emploi d'un nom masculin.
5. Rejet de l'emploi d'un syntagme formé avec le mot *femme*³⁶.

Les trois procédés de création synthématique sont la plupart du temps considérés comme complémentaires les uns des autres, les différents suffixes fonctionnant donc comme des variantes combinatoires. Ainsi, par exemple, ce sont les mots dont les finales sont *-er, -ier, -and, -ant, -ien, -on, etc.* qui se féminisent selon le premier procédé, ceux dont la finale est *-e* qui se féminisent selon le troisième, etc. Dans le plus grand nombre de cas, la forme proposée ne pose pas de problème: elle est le résultat de la généralisation des règles existantes et est la seule envisageable. Certains mots, d'autre part, posent des problèmes morphologiques ou sociolinguistiques. Le plus souvent, ce sont ceux pour lesquels la création spontanée (et dans certains cas l'usage reçu) présentent plusieurs formes concurrentes comme *auteur, contremaitre, écrivain, professeur, etc.* La politique

générale de l'Office est de considérer comme disponible et acceptable chacune de ces formes tout en formulant certains critères destinés à guider l'utilisateur dans ses choix, soit par ordre de priorité: la conformité à la règle morphologique qui s'applique à ce cas; l'analogie avec d'autres formes déjà reçues; le caractère marqué de la forme féminine du syntème lui-même aussi bien à l'oral qu'à l'écrit; l'attestation de la forme dans au moins un ouvrage lexicographique; le caractère usité de la forme d'après la documentation disponible. C'est ainsi que si l'on privilégiait les formes qui répondent au plus grand nombre de critères, on retiendrait *autrice*, *contremaitresse*, *écrivaine* et *professeuse*. Dans tous ces cas, la politique de l'Office consistera non pas surtout à créer une nouvelle forme mais à proposer une sélection parmi les formes existantes. Ajoutons que le document préconise l'emploi des formes féminines comme *ambassadrice*, *colonelle*, *bouchère*, *couturière*, etc. dans un sens strictement symétrique à celui de leurs correspondants masculins.

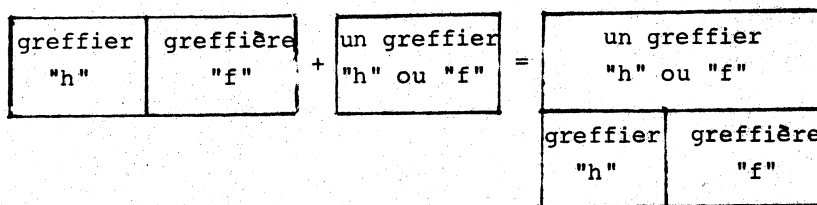
D'un point de vue fonctionnaliste, la politique du document de l'Office peut s'interpréter comme une tendance à limiter le champ de la variation libre dans le domaine des formations synthématiques et comme un rejet de la tendance qui consiste à supprimer l'opposition "sexe masculin" / "sexe féminin" dans ce champ lexical et donc à faire disparaître les lacunes lexicales en tant que lacunes. Au contraire, les solutions proposées concourent toutes à généraliser cette possibilité de distinction, donc de choix, et pour ce faire à recourir systématiquement à la néologie pour combler les lacunes du lexique.

IV *En guise de conclusion*

Le rapporteur posait notamment aux participants de ce colloque la question suivante: "Les modèles les plus aptes à s'imposer auprès du public proviennent-ils de la création individuelle ou de la création planifiée?" Nous devons constater qu'on ne peut répondre à cette question en ce qui concerne le champ que nous avons étudié. Dans le domaine des noms de profession, cette distinction est particulièrement fragile et artificielle et la création dite spontanée ne l'est pas vraiment. Peut-être est-ce dû au champ lexical lui-même, au fait que la profession de quelqu'un a un certain caractère officiel: dans certains pays, elle figure sur la carte d'identité des citoyens. En outre, la planification linguistique dans ce domaine consistera, dans un premier temps, non pas surtout à créer de nouvelles formes, mais à répertorier celles qui existent dans un deuxième temps, après enquête auprès du public, à donner une sorte de sanction officielle, de feu vert, à celles qui semblent à la fois les plus pertinentes et les plus viables. Notons que dans les cas où la forme proposée par l'Office n'est pas attestée et peut donc être considérée comme une création proprement dite, cette création se situe au niveau de la forme elle-même et jamais au niveau du "modèle" qui lui est sous-jacent.

Il ne nous appartient ni de porter des jugements de valeur sur des usages néologiques, qu'ils soient "spontanés" ou "planifiés", ni de prédire leur avenir. Nous risquerons cependant quelques remarques. A notre avis, en théorie, la tendance à combler les lacunes structurales par la création de nouveaux synthèmes a plus de chances d'arriver à son terme que celle qui, par la généralisation de la forme masculine, tend à faire disparaître les féminins

marqués et donc les lacunes lorsque ces féminins n'existent pas. En effet, même si certaines des créations que l'on observe dans l'usage actuel ont quelque difficulté à s'imposer, leur emploi - même marginal - atteste leur existence. En outre, l'opposition "sexe masculin" / "sexe féminin" se maintiendra aussi longtemps que des formes féminines marquées subsisteront. Or, des synthèmes bien implantés comme *ouvrière* ou *institutrice* paraissent peu menacés. L'aboutissement de l'autre tendance suppose la disparition de toutes les formes féminines et une disparition ne peut être considérée comme acquise que si elle est totale, c'est-à-dire si le mot n'est plus jamais usité. En pratique, nous pensons que ces deux tendances vont continuer à coexister et que longtemps encore la situation actuelle représentée schématiquement ci-dessous va se perpétuer:



Cette figure montre clairement que dans l'usage actuel pris dans son ensemble la valeur de la forme féminine n'est pas symétrique de celle de la forme masculine. La forme masculine possède outre sa valeur masculine d'opposition une valeur "neutre" que ne possède pas la forme féminine. Paradoxalement, cette polysémie, dénoncée par certaines féministes³⁷, se renforce par l'effet cumulatif des usages néologiques divergents proposés pour pallier les insuffisances du français dans le domaine que nous étudions. D'autre part, le locuteur est dans l'obligation de choisir entre deux formes lorsqu'il veut référer à une femme, ce qui

n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'un homme. Axiologiquement, le résultat de ce choix est significatif, car il exprime non seulement la profession de la personne désignée mais aussi les conceptions du locuteur en matière de féminisme et de norme langagière. Ces "valeurs ajoutées" ne sont que connotatives puisqu'elles concernent les actants de l'énonciation et non ceux de l'énoncé⁹, mais elles ne sont pas à négliger. Le locuteur se trouve ainsi un peu dans la même situation que la femme qui doit décider de son titre d'appellation⁹: *Madame*, *Mademoiselle* ou *Mad.*. Le terme *Mad.*, proposé pour neutraliser la distinction jugée indiscrette entre *Madame* et *Mademoiselle*, puisqu'il s'ajoute à ces titres au lieu de les remplacer, impose un choix additionnel et donc acquiert de ce fait une valeur supplémentaire qui est "je ne désire pas donner d'information sur mon état civil; ceci est une revendication féministe". Par contrecoup, *Madame* et *Mademoiselle* signifient, outre leur contenu habituel, "je suis indifférente ou hostile à ce genre de problèmes". Par le titre *Monsieur*, il est possible de préciser le sexe d'un homme sans donner d'autres renseignements. On ne peut le faire lorsqu'il s'agit d'une femme. Il est possible à propos d'une personne de sexe masculin de préciser son sexe et sa profession sans plus, ce qui ne peut se faire lorsqu'il s'agit d'une femme. La situation actuelle, ambiguë (à cause de la polysémie) et redondante (à cause de la synonymie) sur le plan linguistique, ne satisfait donc sur le plan idéologique probablement aucune des tendances du féminisme - ou de l'humanisme - qui en sont à l'origine.

NOTES

- ¹ Ce texte est une version considérablement développée d'une contribution préparé pour le 10^e Colloque annuel de la SILF (Québec, 1983).
- ² A. Martinet, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, 1979, p. 12.
- ³ Id., *Ibid.*
- ⁴ Nous disons "pourrait", car l'ouvrage déjà cité ne traite pas à ce chapitre de ces questions, qui font pourtant l'objet de longs développements dans la plupart des grammaires.
- ⁵ Nous avons choisi comme ouvrage de référence M. Grevisse, *Le Bon Usage*, Gembloux, Ducolot 1980, auquel nous empruntons certains des exemples suivants.
- ⁶ En ce qui concerne l'ensemble des formations suffixales, on peut se demander si l'on se trouve devant une série de suffixes synonymes comme, selon la *Grammaire fonctionnelle du français*, p. 320, dans les cas des synthèmes désignant l'appartenance à un lieu où l'on a *Parisien* à côté de *Toulousain*, de *Québécois* et de *Montréalais*, etc. ou si, au contraire, il s'agit de variantes de forme d'un même mot comme semble le suggérer le même ouvrage lorsqu'il rapproche, p. 12, le *-elle* de *chamelle* du *-esse* d'*ânesse*. De toute façon, il s'agit dans la plupart des cas de variantes combinatoires, le choix de la forme du suffixe étant déterminé par le type de lexème auquel il se joint, les masc. en *-eur* dérivés de verbes exigeant un fém. en *-euse*, par exemple.
- ⁷ M. Grevisse, *Op. cit.*, § 420.
- ⁸ Il est intéressant de noter certaines palinodies: *banquier* est considéré uniquement comme masculin dans la dernière (1982) édition de PL alors qu'il était considéré, à la différence de *greffier*, comme masculin et féminin dans l'édition de 1980.
- ⁹ Elle n'est pas signalée par les dictionnaires.
- ¹⁰ Notons que cette valeur neutre fait partie du contenu lexical du mot puisque son référent est singulier. Elle ne doit pas être confondue avec la valeur neutre que peut conférer la syntaxe à tout substantif masculin, ainsi *voleur* et

directeur, dans les phrases "tout voleur sera puni" ou "les directeurs de services sont convoqués à une réunion" qui ont un référent général dans le premier cas ou pluriel dans le second.

- ¹¹ *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, Gyldendal, 1899-1930, 4^e éd., t. 2, p. 313.
- ¹² *Trois aspects du français contemporain*, Paris, Larousse, 1966, p. 121.
- ¹³ *Des mots à la pensée, 1911-1927*, 2^e éd., Paris, Editions d'Artrey, t. 1, 1951, p. 319.
- ¹⁴ *Problèmes de langage*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, t. 1, p. 40.
- ¹⁵ *Précis de grammaire historique de la langue française*, 5^e éd., Paris, Masson et Cie, 1969, p. 199.
- ¹⁶ *Une fois de plus des regards sur la langue française*, Paris, Editions sociales, 1972, p. 122.
- ¹⁷ R. Zimmer, "Contribution à la théorie des lacunes linguistiques", *Folia Linguistica*, XI, 1/2 (1977), pp. 1-12.
- ¹⁸ W. Mánczak, "Do the 'cases vides' exist?", *Linguistica Antwerpiensia*, 3 (1969), pp. 295-303.
- ¹⁹ Cf. notamment H. Geckeler, "Le problème des lacunes linguistiques", *Cahiers de lexicologie*, 1974-11 (no 25), pp. 31-45, qui donne un bref aperçu des discussions sur ce sujet. Mentionnons aussi l'article de R. Zimmer cité à la note ¹⁷.
- ²⁰ *Op. cit.*, pp. 33-38.
- ²¹ Le féminin *chirurgienne* apparaît dans le PR 1978 mais avec la mention "inusité".
- ²² Il existe aussi des lacunes dans la colonne "sexe masculin", mais leur étude n'entre pas dans le cadre de cet article.
- ²³ Ces schémas sont inspirés de ceux que E. Coseriu a proposés dans "Pour une sémantique diachronique structurale", *Tralili*, 1964, II, 1, pp. 139-186. Rappelons que nous traitons ici de l'usage général tel qu'il est décrit dans le *Bon Usage*. Nos schémas ne sont donc représentatifs d'aucun dictionnaire en particulier, chacun d'eux en effet optant

pour l'une des deux possibilités soit *greffier* n. masc., soit *greffier* n. c'est-à-dire neutre.

- ²⁴ Cf. aussi le concept "homme à tête d'oiseau" à côté de "femme à queue de poisson", *sirène*, cité par J. Rey-Debove, "Lexique et dictionnaire", dans *Le Langage*, Paris, G.E.P.L., 1973, p. 92.
- ²⁵ PR 1978 et PL 1982.
- ²⁶ Cf. à ce sujet, R. de Dardel, "Réflexions sur les lacunes lexicales d'origine socio-culturelle", *Cahiers Ferdinand de Saussure*, vol. 31, 1977, pp. 63-78,
- ²⁷ Voir E. Boel, "Le genre des noms désignant les professions et les situations féminines en français moderne", *Revue Romane*, XI, 1, 1976, pp. 16-73, étude empirique très complète.
- ²⁸ Cet usage est signalé par *Le Bon Usage* mais dans une remarque seulement. Dans les cas que nous citons, il nous paraît réellement néologique.
- ²⁹ Cf. notamment à ce sujet, P.J. Wexler, *La Formation du vocabulaire des chemins de fer en France (1778-1842)*, Genève, Droz, 1955.
- ³⁰ Voir p. ex. C. Verreault, *Etude sur la suffixation en -ble et en -ant en français québécois actuel*, Thèse de doctorat dactylographiée, Université Laval, 1981, p. 151 et C. Germain et R. Leblanc, *Introduction à la linguistique générale*, t. 3, *La morphologie*, Montréal, P.U.M., 1982, p. 63.
- ³¹ Cf., à ce sujet, A. Lehrer, "Notes on Lexical Gaps", *JL*, 6 (1970), pp. 257-261.
- ³² *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse, 1962, p. 81.
- ³³ M. Decaudin, *La crise des valeurs symbolistes*, 1960, p. 155.
- ³⁴ R. de Gourmont, *Le Problème du style*, Paris, Mercure de France, 1924, p. 240.
- ³⁵ Ironie du sort, dirions-nous, Nyrop, dans sa *Grammaire historique* (1924), p. 317, attribue respectueusement les propos de Mme Auclert à ... Remy de Gourmont lui-même, pour montrer, dit-il, l'importance que ce dernier attache à la question.

- ³⁶ Le document n'abordera pas le problème épineux de l'emploi de plus en plus fréquent de tournures comme "Tous les directeurs/trices sont convoqués (ées) ...". Ce tour témoigne du rejet de valeur neutre syntaxique dont nous avons parlé à la note ¹⁰, ce qui n'est pas le cas d'une séquence comme "Mme X, directrice de service".
- ³⁷ Voir notamment M. Yaguello, *Les mots et les femmes*, Paris, Payot, 1978, pp. 115 ss.
- ³⁸ Nous reprenons ici la définition de la connotation de R. Martin, *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 96.
- ³⁹ Cette exigence apparaît maintenant dans certains formulaires officiels.

CONSIDÉRATIONS SUR LA VALEUR SÉMANTIQUE DU GENRE

Charles-Henri AUDET
professeur
Cégep Ste-Foy

Jacques OUELLET
professeur adjoint

L'analyse de l'opposition des genres, comme tout autre problème de sémantique morphologique, exige l'institution d'une distinction fonctionnelle entre la valeur paradigmatic stable de ces morphèmes dans le système de langue et les différentes valeurs référentielles qu'ils manifestent dans le discours. Cette étude vise à déterminer, sur la base de cette distinction, quels sont les facteurs qui motivent l'emploi de ces morphèmes en français.

CONSIDÉRATIONS SUR LA VALEUR SÉMANTIQUE DU GENRE*

Charles-Henri AUDET
Jacques OUELLET

Définir le genre comme "la propriété qu'ont les noms de désigner le sexe des êtres" parce qu'"en général on a attribué le genre masculin aux noms d'êtres animés mâles et le genre féminin aux noms d'êtres animés femelles" (Grevisse, 1975 : 189, no. 240) tient d'une considération trop limitée ou trop partielle des faits, mais une longue tradition a ainsi fondé l'étude du genre sur l'un de ses emplois considéré comme fondamental. La définition perd toute sa valeur dès qu'on fait remarquer que "même dans le cas d'êtres animés, il est fréquent qu'on ne fasse aucune distinction de sexes" et que, pour les "noms d'êtres inanimés, l'attribution du genre n'a rien à voir avec la distinction des sexes" (Ibid.)¹. Malgré le fait que la référence au sexe tende à dominer dans nombre d'études sur le sujet - de même que dans certains débats sur le sexisme, - on constate pourtant que, le plus souvent, l'emploi du genre n'implique pas de référence au sexe. Les appellations de masculin et de féminin, communes à l'opposition grammaticale des genres et à la distinction des sexes, ne sont pas étrangères à cette tendance à les confondre; elles ne recouvrent cependant pas la même réalité dans les deux cas ainsi que l'indique la non correspondance entre le genre et le sexe pour les substantifs de genre inanimé et pour quantité d'animés, dont ceux de valeur générique très courants comme *personne* et *personnage* ou *bête* et *animal*².

On peut alors envisager deux hypothèses pour définir la valeur du genre. La première, qui

* Nous tenons à remercier Christel Veyrat qui a bien voulu relire et commenter une première version de cette étude.

privilégie la référence au sexe, suppose un anthropomorphisme qui pousse très loin le rôle de la subjectivité dans l'organisation du langage; elle pose que l'opposition des genres serait fondamentalement une conceptualisation de la distinction des sexes, et qu'on donnerait un genre fictif, une "sexuise-
blance" (Damourette et Pichon, 1978: 301, ch.IV), aux noms qui désignent des êtres inanimés ou non sexués; ce qui ne semble guère soutenable en regard du fait que le genre employé est loin de correspondre dans tous les cas au sexe des animés désignés par les noms. La seconde hypothèse, qui minimise le rôle de la subjectivité, est que cette opposition serait la conceptualisation d'une valeur catégorielle plus abstraite que la distinction des sexes bien qu'elle puisse faire référence à cette distinction dans un certain nombre de cas.

Nous adoptons cette dernière hypothèse en distinguant le plan de la référence du plan de la conceptualisation pour établir quelle est la valeur des morphèmes qui constituent le paradigme du genre. Comme tout problème de sémantique, l'analyse de la valeur du genre met en cause deux ordres de faits qu'il importe de ne pas confondre: d'une part, les différentes références opérées en discours avec les morphèmes de féminin et de masculin, animé ou inanimé, dont fait partie la référence au sexe en certains cas; d'autre part, la valeur paradigmatique stable qui conditionne le choix de ces morphèmes dans la constitution des unités nominales. C'est le rapport entre la valeur de ces unités et les facteurs qui en conditionnent le choix qui fait l'objet de notre étude.

Sémiologie

L'alternance de genre est commune au nom et au pronom ainsi qu'à l'adjectif et au substantif

qu'on distingue dans le cadre de chacune de ces deux catégories de parties du discours :

- 1) Substantif nominal : institutrice/instituteur
- 2) Adjectif nominal : heureuse / heureux
- 3) Substantif pronominal : elle / lui
- 4) Adjectif pronominal : sienne / sien

On note que là où l'opposition du féminin et du masculin est marquée, la sémiologie est très variable : *vert/verte; beau/belle; un/une; son/sa* etc. (cf. Grevisse, 1980, nos 393-419 et 698-730)¹. Cependant l'opposition n'est pas toujours dénoncée par une sémiologie distinctive et il faut considérer la séquence syntaxique et la référence opérée pour reconnaître le morphème de genre employé : *une enfant gentille / un enfant gentil; une robe rouge / un livre rouge; la leur / le leur; je suis prise / je suis pris*. On observe par ailleurs que certains pronoms ne marquent pas l'alternance du féminin et du masculin, mais celle de l'animé et de l'inanimé. C'est le cas de l'opposition *qui / quoi*, par exemple: *À qui pense-t-il? / À quoi pense-t-il?* et d'autres pronoms qui ne s'emploient qu'avec l'une ou l'autre de ces deux valeurs :

<i>Animé</i>	<i>Inanimé</i>
<i>Personne n'est venu.</i>	<i>Rien n'a été fait.</i>
<i>On te parlera de nous.</i>	<i>Ça y est!</i>
<i>Le bien d'autrui.</i>	<i>Où va-t-il?</i>
<i>Quelqu'un est venu.</i>	<i>Quelque chose lui a été proposé.</i>

Le genre du substantif nominal

Dans le cadre du substantif nominal, le choix du morphème de genre se fait par référence interne au désigné déterminé par la valeur lexicale de la partie du discours; ce choix n'implique pas de référence externe à une autre partie du discours.

C'est là une caractéristique qui confère au substantif la propriété de régir l'accord en genre des autres unités nominales et pronominales. S'il s'agit du genre animé, l'alternance du masculin et du féminin peut être motivée par le sexe du référent et se faire librement en fonction de cette référence :
une actrice / un acteur; une artiste / un artiste; une lionne / un lion; etc. Parfois cette référence au sexe est impliquée par la valeur lexicale du substantif et le morphème de genre approprié s'emploie en corrélation avec cette valeur lexicale qui en conditionne le choix et interdit l'alternance :
mère, père; tante, oncle; femelle, mâle; jument, étalon; brebis, bélier; etc. Par contre, la conceptualisation lexicale de nombre d'animés fait abstraction de toute caractéristique sexuelle et le morphème de genre employé n'est pas associé à une distinction de cet ordre. Le recours à sa valeur catégorielle est motivé par d'autres facteurs aussi bien dans le cas d'individus sexués que d'entités non sexuées :

<u>Féminin</u>	<u>Masculin</u>
Sa Majesté	Le tyran
Son Altesse	Le chef
Son Eminence	L'agent
La sentinelle	Le fantassin
La recrue	Le soldat
La baderne	L'officier
L'administration	Le gouvernement
La direction	Le ministère
La milice	Le service
La Gestapo	Le commando
La police	Le policier
La pègre	Le gangster
La brute	Le monstre
La canaille	L'escroc
La crapule	Le bandit

La souris	L'éléphant
L'hirondelle	Le moineau
La proie	Le prédateur

Dans tous ces cas, l'absence d'alternance semble tenir de ce que le choix du genre est conditionné par la détermination lexicale du désigné. Même là où on pourrait imaginer que ce choix ait pu être motivé historiquement par le sexe du référent exerçant une fonction, comme dans le cas de *nourrice, bonne, valet, professeur, soldat, officier, magistrat, procureur, ministre, etc.*, le substantif s'emploie aujourd'hui par référence à des individus des deux sexes et marque une résistance prononcée à une alternance motivée par la référence au sexe. Ainsi, on dira, par exemple :

En plus d'être la *nourrice* et la *gouvernante* des enfants, Pierre est la *bonne* à tout faire dans cette maison.

Le choix du genre est alors fonction de la désignation employée et de la référence consacrée par l'usage; il ne dépend pas du sexe du référent qui est indifférent au genre employé; ce qui a pour effet d'interdire l'alternance dans ces substantifs. Nombre d'exemples illustrent ce fait. Le féminin et le masculin s'employant régulièrement sans égard au sexe, on dit donc en faisant référence à un individu de sexe féminin ou masculin :

- a) Cette *personne* est un *écrivain* célèbre.
- b) Ce *personnage* est une *brute*.
- c) Ce *ministre* est une *canaille*.

Des substantifs de genre féminin s'emploient régulièrement par référence à un individu de sexe masculin :

- a) Cet homme est la *sentinelle*
- b) Cet homme est une *fripouille*.
- c) Ce couturier est une *fée*.

Inversément, des substantifs de genre masculin s'emploient par référence à un individu de sexe féminin :

- a) Cette femme est un *auteur* populaire.
- b) Cette femme est le *ministre* de la santé.
- c) Cette femme est un *tyran*.

Comme le choix du morphème de genre est fonction de la détermination lexicale du désigné et non du sexe du référent, on dira tout naturellement malgré le sexe de l'individu auquel on fait référence :

- a) Sa *Majesté* le roi.
- b) Sa *Sainteté* le pape.
- c) Son *Eminence* le cardinal.

En raison de sa valeur propre, un morphème de genre peut s'imposer malgré cette référence au sexe même là où l'alternance pourrait être liée à cette référence :

- a) Sa mère fut, à cet égard, son *maître*...
 - b) La femme est, dans les choses de ce monde, l'*ennemi* de la raison.
- (Grevisse, 1980 : 330, no. 591)

Lorsque l'emploi du genre ne correspond pas à une distinction de sexe, il faut exploiter la valeur lexicale de certains substantifs comme *monsieur* et *madame* ou *mâle* et *femelle* pour faire référence à cette distinction :

- I a) Madame le ministre d) Monsieur la sentinelle
- b) Madame le professeur e) Monsieur la canaille
- c) Madame le chaperon f) Monsieur la bonne
- II a) Une souris femelle d) Une souris mâle
- b) Un éléphant femelle e) Un éléphant mâle
- c) Un orignal femelle f) Un orignal mâle

D'autre part, on relève nombre de cas où la référence au sexe se fait avec un substantif de valeur lexicale spécifique alors qu'on dispose d'un substantif de

valeur distincte pour la référence générique à l'espèce sans égard au sexe :

<u>Référence au sexe</u>		<u>Référence générique</u>	
femme	homme		humain
filles	garçon	personne	personnage
femelle	mâle	bête	animal
jument	étalon		cheval
truie	verrat		porc
brebis	bélier		mouton
chatte	matou		chat

Parfois un même terme est employé pour la référence spécifique au sexe et pour la référence générique sans égard au sexe :

femme	homme		homme
chienne	chien		chien
poule	coq	poule	
chèvre	bouc	chèvre	
oie	jars	oie	
lapine	lapin		lapin

Le fait que l'alternance de genre recouvre aussi bien l'animé que l'inanimé démontre également que les morphèmes de féminin et de masculin ne représentent pas une distinction de sexe. Pour le genre inanimé, le choix du morphème approprié se fait en corrélation avec la valeur lexicale du substantif, et, souvent, il n'y a pas alternance dans la séquence syntagmatique : *la machine, l'appareil; la chose, l'objet; la chaise, le fauteuil; etc.* S'il y a alternance dans la séquence, celle-ci implique alors une référence différente et, dans nombre de cas, la différence semble dépendre exclusivement de la valeur du morphème de genre :

la mode/le mode	la manche/le manche
la mémoire/le mémoire	la conduite/le conduit
la physique/le physique	la fondue/le fondu

la pratique/le pratique	la partie/le parti
la parallèle/le parallèle	la voile/le voile

Ce changement de référence lié à l'alternance du féminin et du masculin s'observe également avec le genre animé :

La garde nationale/Le garde national	La colonelle/Le colonel
La partie adverse/Le parti adverse	L'entraîneuse/L'entraîneur
La marine/Le marin	La garce/Le gars

De même que l'alternance du féminin et du masculin, celle de l'animé et de l'inanimé peut impliquer, avec un même signifié lexical, une référence différente. Ainsi, par exemple, des substantifs de genre animé qui opèrent une référence générique sans égard au sexe peuvent s'employer également avec le genre inanimé et font alors référence à la viande d'un animal : *un boeuf/du boeuf; un porc/du porc; un agneau/de l'agneau; etc.* Dans certains cas, l'alternance du féminin et du masculin peut s'aligner sur cette opposition : de *une médecine* à *un médecin*, de *une couple* à *un couple* ou de *une critique* à *un critique*, on passe non seulement du féminin au masculin mais aussi de l'inanimé à l'animé, et cette corrélation l'emporte sur la référence au sexe, de sorte qu'on dira avec l'emploi de l'animé masculin :

a) Cette femme fera un bon *critique*.

et avec l'emploi de l'inanimé féminin :

b) Elle a fait une bonne *critique* de cet ouvrage.

Par ailleurs, certaines valeurs lexicales s'emploient avec les quatre cas de genre. Des substantifs comme *partie* et *parti*, *belle* et *beau* ou *inconnue* et *inconnu* sont de genre animé dans :

- 1) *Féminin* a) La *partie* prenante.
b) La *Belle* et la *Bête*.
c) Il a rencontré une *inconnue*.
- 2) *Masculin* a) C'est un bon *parti* pour sa fille.
b) Un vieux *beau*.
c) Elle a rencontré un *inconnu*.

et de genre inanimé dans :

- 1) *Féminin* a) Une *partie* de carte.
b) Jouer la *revanche* et la *belle*.
c) Une équation à deux *inconnues*.
- 2) *Masculin* a) Il en a pris son *parti*.
b) Le *beau* est l'apanage du *vrai*.
c) Passer du *connu* à l'*inconnu*.

Souvent le genre inanimé s'oppose au genre animé par une absence d'alternance féminin/masculin :

<u>Animé</u>	<u>Inanimé</u>
voyante/voyant	voyant
tutrice/tuteur	tuteur
soudeuse/soudeur	soudeuse
souffleuse/souffleur	souffleuse
moissonneuse/moissonneur	moissonneuse

Cependant on ne peut en conclure que l'animé est le genre alternant et l'inanimé le genre non-alternant étant donné que l'absence d'alternance s'observe également dans le genre animé et, inversement, l'alternance dans le genre inanimé.

On note par ailleurs que le genre s'emploie souvent en corrélation avec un morpholème suffixé (-*té*, -*age*, -*tion*, -*ment*, -*aille*, -*on*, etc.) qui conditionne le choix du morphème aussi bien dans le cas de l'animé que de l'inanimé :

1) -esse	Animé:	princesse	prince
		comtesse	comte
		tigresse	tigre

	Inanimé:	politesse	poli
		étroitesse	étroit
		bassesse	bas
2) -eau	Animé:	souris	souriceau
		baleine	baleineau
		troupe	troupeau
	Inanimé:	barre	barreau
		pomme	pommeau
		terre	terreau
3) -aille	Animé:	marmaille	marmot
		valetaille	valet
		flicaille	flic
	Inanimé:	ferraille	fer
		grenaille	grain
		rocaille	roc
4) -on	Animé:	nourrice	nourisson
		compagne	compagnon
		poupée	poupon
	Inanimé:	pile	pilon
		balle	ballon
		jupe	jupon

Il y alors, entre le suffixe et le morphème de genre, une affinité sémantique qui entraîne la non-alternance. Cette association par affinité sémantique semble constante pour le genre inanimé; cependant certains suffixes acceptent les deux genres et ce sont d'autres facteurs qui motivent le choix du morphème approprié :

5) -eur	Inanimé:	douceur	curseur
		valeur	secteur
		couleur	moteur

Dans le cas de l'animé, le choix du genre par affinité avec la valeur du morpholème suffixé peut entrer en concurrence avec un choix qui est

fonction du sexe du référent; on rencontre donc avec un même suffixe un emploi du genre alternant ou non-alternant selon la référence consacrée par l'usage :

	<u>Alternance</u>	<u>Non-alternance</u>
1) -at	Inanimé:	odorat concordat apparat consulat résultat assistanat
	Animé:	magistrat apostat renégate/renégat malfrat ingrate/ingrat forçat
2) -ard	Inanimé:	étendard costard pétard papelard foulard reniflard
	Animé:	motard chauffard clocharde/clochard vieillard moutard bavarde/bavard canard busard

Au résumé, le choix du morphème de genre se fait donc dans la constitution du substantif nominal par référence interne à la valeur du signifié lexical et dépend, le plus souvent, de l'affinité existante entre la valeur du morphème et celle de ce signifié. Lorsque ce choix est ainsi conditionné, il implique une absence d'alternance; mais si la valeur de ce signifié est neutre à l'égard des morphèmes de genre, l'alternance intervient, soit pour marquer le renvoi à un référent différent, soit pour exprimer la distinction des sexes. Il semble cependant que la référence au signifié lexical soit le plus souvent dominante, de sorte que le genre a pour fonction fondamentale de catégoriser les notions avant d'être en certains cas un instrument de référence au sexe.

Ce choix du genre par référence interne confère au substantif nominal la capacité de régir l'accord des autres unités nominales et pronominales,

mais exclut par contre l'accord lorsque le substantif s'emploie comme déterminant syntaxique d'un autre substantif de genre différent :

- a) Une chaise *Louis XV*
- b) Un air *femme fatale*.
- c) Une robe *vert pomme*.
- d) Une couleur *blanc crème*.

ou par référence logique à un tel substantif :

- a) Cette personne est un bon *professeur*.
- b) Ce personnage est une *brute*.
- c) Cette femme a été élue *député*.
- d) Cet homme a été placé en *sentinelle*.

Cette absence d'accord oppose catégoriquement le substantif à l'adjectif nominal.

Le genre de l'adjectif nominal

Le genre de l'adjectif n'est jamais conditionné par sa valeur lexicale; le choix du morphème s'y fait, non pas par référence interne, mais par référence externe au substantif nominal ou pronominal auquel l'adjectif sert de déterminant syntaxique ou auquel il fait logiquement référence. Soit par exemple pour les fonctions syntaxiques de déterminant ou d'apport suivantes :

- 1) *apport épithète*:
 - a) Une chaise *longue*.
 - b) Un air *gentil*.
 - c) Une robe *verte*.
- 2) *apport apposition*:
 - a) Pierre, *heureux*, travaille.
 - b) Sa mère, *contente*, l'encourage.
 - c) Elle s'en va, *satisfaite*.
- 3) *apport attribut*:
 - a) Il est *gentil*.
 - b) Il la sait *heureuse*.
 - c) Elle le croit *comblé*.

En certains cas, le choix du morphème de genre se fait par rapport au référent personnel ou extra-linguistique de l'infinitif en fonction de support d'attribut :

- a) Être *courageuse* n'était pas toujours facile.
- b) Il lui en voulait d'être *heureuse*.
- c) Elle ne voulait pas lui paraître trop *pressée*.

Par contre, lorsque le référent de l'infinitif est indéterminé ou que le substantif pronominal n'a pas de référent extra-linguistique, on emploie le masculin :

- a) Il n'est pas toujours *facile* d'être *disponible*.
- b) Il semble *certain* qu'il viendra.
- c) Paraître *honnête* ne suffit pas.

- 4) *apport adverbial*:
- a) Une rose *fraîche* éclore.
 - b) La bouche *grande* ouverte.
 - c) *Seule* Marie est venue.

Lorsque la référence met en cause les deux genres, on emploie le masculin :

- a) Marie et Pierre sont *intelligents*.
- b) Une robe et un chapeau *verts*.

Ce qui a donné lieu à la formulation de la règle qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin; il ne faut pas oublier cependant que cette règle vise le genre, non pas le sexe*.

L'accord se fait également par simple référence logique en l'absence de tout rapport syntaxique entre les termes en cause, cela aussi bien dans le cas de l'adjectif nominal que du pronom :

- a) De quelle couleur est votre plume? --*Verte*.
- b) Il a deux balles; la *blanche* est plus petite que la *verte*.

Ce qui met en évidence le fait que l'accord n'est pas un rapport de détermination syntaxique, mais un rapport logique de référence. Et le référent en cause peut être de nature linguistique ou extralinguistique :

- c) Nous aimions bien ce professeur, mais
elle va nous quitter. (Yaguello, 1978:138)

Comme l'adjectif, de même que le pronom, implique une référence externe au désigné, le choix du morphème de genre s'y fait toujours par accord et manifeste une libre alternance du féminin et du masculin, de l'animé et de l'inanimé. Dans tous les emplois, cette caractéristique distingue nettement cette partie du discours de son pendant substantival.

La valeur paradigmatique du genre

Suite à la considération de l'ensemble des emplois des morphèmes de genre, on constate que le paradigme comporte sémantiquement une double opposition :

1) Une première opposition, celle qui est sémiologiquement la plus évidente, met en cause le féminin et le masculin qui ne représentent pas une conceptualisation des sexes puisque chacun des deux morphèmes fait référence aux deux sexes en nombre de cas; c'est seulement lorsque la valeur lexicale du substantif apparaît neutre à l'égard du genre que l'alternance permet de faire référence au sexe des animés.

2) Une seconde opposition, intégrée à la première, met en cause la distinction de l'animé et de l'inanimé qui n'est pas marquée par une sémiologie distinctive sauf dans le cas de certains pronoms qui

ne marquent pas par ailleurs l'alternance du masculin et du féminin. Cette absence de marque spécifique représente une économie dans la mesure ou le passage fréquent de l'inanimé à l'animé ne comporte pas de variation de forme :

- a) Il assume la *direction* / La *direction* a pris de cette agence. cette décision.
- b) L'*administration* de / Il s'est adressé à cette succession est l'*administration*. difficile.
- c) Il a visité le *parle-* / Le *Parlement* a voté une *ment*. nouvelle loi.
- d) Il s'est fracturé un / C'est un *membre* de *membre*. l'organisation.
- e) Un *judicieux conseil*. / Le *conseil* municipal.

Ce passage de l'inanimé à l'animé s'observe également dans ce qu'on a appelé parfois la personnification des choses; si *chêne* et *roseau* sont conçus comme des inanimés dans :

- a) Le *chêne* est un bel arbre.
- b) Le *roseau* est flexible.

Il s'agit par contre d'animés dans :

- c) Le *chêne* dit au *roseau* : "Vous avez bien sujet d'accuser la nature..." (La Fontaine).

On a donc pour l'ensemble du paradigme du genre les oppositions ou les valeurs suivantes :

Féminin		Masculin	
Animé	Inanimé	Inanimé	Animé

L'animé est le genre actif, la conceptualisation abstraite de la faculté ou de la capacité d'agir alors que l'inanimé est le genre passif évo-

quant une capacité nulle, c'est-à-dire l'absence de cette motilité. Cette variation du genre est relativement facile à identifier dans la mesure où elle permet de distinguer deux types de désignés en fonction de cette aptitude ou de cette inaptitude à agir, cela même si ces deux valeurs ne sont pas marquées d'une sémiologie distinctive. Nombre de variations ou d'oppositions de cet ordre ne sont pas affectées d'une sémiologie particulière dans les systèmes paradigmatiques; on peut citer, à titre d'exemple, l'opposition du transitif et de l'intransitif dans le cas du verbe, ou l'extension dans le cas du nom où l'opposition du substantif et de l'adjectif n'est pas marquée par une sémiologie particulière (Cf. Ouellet, 1978).

On peut se demander cependant quelle est la valeur de l'opposition qui est le plus généralement marquée, celle du féminin et du masculin, s'il ne s'agit pas, ainsi que le démontrent les divers cas de référence observés dans l'emploi, d'une conceptualisation de la distinction des sexes. Plutôt que d'envisager cette valeur à partir de la référence au sexe qu'opère le genre animé dans certaines conditions, il semble plus approprié de l'apprécier d'abord dans les cas où n'intervient pas cette référence. C'est toujours le cas dans l'emploi du genre inanimé et souvent aussi dans celui du genre animé ainsi qu'on a pu le constater. Il importe également au départ de considérer l'alternance dans des séquences où elle représente la seule différence de valeur en cause de manière à ne pas la confondre avec d'autres variables contextuelles. Ces conditions sont réunies dans les séquences dont la valeur différentielle dépend exclusivement de l'alternance de genre. On commencera donc par comparer des substantifs de genre inanimé qui présentent comme différence de composition le seul morphème de genre féminin ou masculin.

Le genre inanimé

L'examen de ces exemples permet de constater que ces deux morphèmes déterminent un mode d'existence différent pour le désigné et impliquent un rapport différent de la désignation au désigné. Conçu féminin, le désigné apparaît comme le lieu virtuel de la désignation, un lieu externe indéfini, non limité ou non délimité, abstrait ou général; par contre, conçu masculin, ce même désigné apparaît comme le lieu actuel de cette désignation, un lieu interne, défini ou délimité, particulier ou concret. Est féminin, par exemple, le désigné indéfini, non précisément délimité ou circonscrit par rapport à la désignation, et masculin le désigné défini particulier, étroitement délimité ou circonscrit :

la pointe/le point	la passe/le pas
la ronde/le rond	la boulette/le boulet
la traite/le trait	la coulisse/le coulis
la tirette/le turet	la poigne/le poing
la teinte/le teint	la plante/le plant

La différence est du même ordre dans les cas où l'on oppose le lieu externe indéfini de la désignation à son lieu interne bien défini :

la sablière	/	le sablier
la poudrière	/	le poudrier
la caféière	/	le caféier
la genévrière	/	le genévrier
la fraisière	/	le fraisier

On note à ce sujet que les objets géométriques représentant un espace limité bien défini sont conçus masculins alors que ceux qui représentent une étendue indéfinie non limitée ou non délimitée sont conçus féminins, ce que marque par exemple l'opposition *la parallèle / le parallèle* :

a) la ligne, la courbe, la droite, la tangente,

la perpendiculaire, la sécante, la surface,
l'aire, la superficie, etc.

b) le point, l'angle, le droit, le diamètre,
le rayon, le plan, le cercle, le carré, etc.

D'autre part on constate que la valeur catégorique
du masculin permet d'exprimer la mesure exacte d'une
quantité alors que le féminin se prêtera à l'expres-
sion de la mesure approximative en raison de sa
virtualité :

Ø	/le quatrain	la dizaine/le dizain
la huitaine/le huitain		la douzaine/le douzain
la neuvaïne/	Ø	la vingtaine/
		Ø

On observe le même phénomène si l'on oppose la quan-
tité relative d'une contenance approximative à la
quantité précisément définie de l'unité de mesure :

a) la cuillère, l'assiétée, la gorgée, la
platée, la brassée, etc.

b) le litre, le gramme, le kilo, le mètre,
le volt, etc.

L'évocation abstraite de la dimension ou de ce qui
est relatif à une dimension se fait au féminin alors
que celle de la dimension concrète objective exige
l'emploi du masculin :

la hauteur/le haut	la largesse/le large
la largeur/le large	la bassesse/le bas
la longueur/le long	l'étroitesse/l'étroit

Est féminin le désigné qui implique un
rapport relatif, médiat ou non exclusif à la désigna-
tion et masculin celui qui entretient un rapport
objectif, immédiat ou exclusif à cette même désigna-
tion; dans le premier cas, la désignation apparaît
relative ou partielle et évoque l'une des caracté-
ristiques du désigné alors que, dans le second, elle
apparaît objective ou intégrale et représente la

caractéristique propre du désigné, celle qui lui est exclusive :

la pendule/le pendule	la blanche/le blanc
la batteuse/le batteur	la noire/le noir
la glacière/le glacier	l'aretière/l'aretier
la rose/le rose	la négative/le négatif
la violette/le violet	la relative/le relatif

Cette différence entre les deux modes d'existence du désigné inanimé exprimé par le genre permet d'opposer le semblable et l'authentique dans des exemples tels que : *le tableau à la Picasso* et *le Picasso*, *une comédie à la Molière* et *un Molière*. *La Picasso* et *la Molière* expriment un rapport modal indirect alors que *le Picasso* et *un Molière* impliquent un rapport objectif direct de la désignation au désigné. De même, les substantifs de nombre évoquant un désigné objectif sont conçus masculins : *le un*, *le deux*, *le trois*, etc. Mais s'il s'agit d'un désigné relatif à cette désignation numérale, on dira, par exemple : *Cinq colonnes à la une*. Cette opposition entre le mode d'existence relatif et le mode d'existence objectif fait que le féminin convient à la désignation d'une science, d'une doctrine ou d'un domaine d'activité; il exprime ce qui est ou peut être relatif à un objet ou un fait. Pour sa part, le masculin conviendra plus spécifiquement à la désignation de l'objet en soi, d'un objet particulier de cette science, de cette doctrine ou de ce domaine :

la morale/le moral	la mode/le mode
la physique/le physique	la sémiotique/le sémiotique
la symbolique/le symbolique	la pratique/le pratique

L'opposition est analogue dans :

la thèse/le thème	la morphologie/le morphème
la poésie/le poème	la lexicologie/le lexème
la théorie/le théorème	la métrique/le mètre

la stylistique/le style l'axiomatique/l'axiome
la mythologie/le mythe la cardiographie/le car-
diogramme

Le féminin fera référence au lieu virtuel d'une opé-
ration ou d'un état -à une faculté, par exemple-
ou à un résultat possible; le masculin, au lieu
actuel de cette opération ou de cet état, à un résul-
tat acquis :

la mémoire/le mémoire la vue/le vu
la pensée/le pensé la conscience/le conscient

L'opposition est du même ordre dans les cas où l'on
oppose le désigné virtuel indéfini au désigné actuel
particulier :

la science/le savoir la présence/le présent
la puissance/le pouvoir la contenance/le contenant
la volonté/le vouloir la croissance/le croissant

De même, le mouvement et son résultat virtuel indé-
finis, le lieu d'existence possible de ce mouvement
ou de ce résultat, impliquent un désigné féminin
alors que le mouvement et son résultat actuel définis,
le lieu d'existence effectif particulier de ce mou-
vement ou de ce résultat, se conçoivent au masculin :

la course/le cours la conduite/le conduit
la passe/le pas la partie/le parti
la glissoire/le glissoir la coulisse/le coulis
la tourmente/le tourment la boullie/le bouilli
la crue/le cru la donnée/le donné

L'évocation abstraite d'une opération se fait au
féminin, mais ce qui en est la cause effective parti-
culière se représente au masculin :

la réaction/le réacteur la propulsion/le propulseur
la télévision/le téléviseur la motion/le moteur
l'aspiration/l'aspirateur la division/le diviseur

A l'inverse, la représentation de l'opération concrète particulière se fait au masculin alors que ce qui est susceptible de la réaliser exige le féminin :

le battage/la batteuse	le fauchage/la faucheuse
le forage/la foreuse	le soudage/la soudeuse
le fraisage/la fraiseuse	le nivelage/la niveleuse

Il semble que les deux modes d'existence ainsi conceptualisés peuvent parfois se prêter à une référence analogue lorsque le choix du genre n'est pas arrêté par l'usage : *la génératrice/le générateur, la distributrice/le distributeur, l'enregistreuse/l'enregistreur*, etc. On observe également des changements de genre dans les inanimés à initiale vocalique où le choix du masculin ou du féminin ne semble pas fortement motivé.

Dans les cas où la valeur des morpholèmes suffixés interdit l'alternance de genre, une analyse de ces signifiés permettrait de déterminer plus précisément quels facteurs conditionnent leur affinité pour l'un ou l'autre des deux morphèmes; à première vue, on retrouve dans ces cas l'opposition du virtuel et de l'effectif, du relatif et de l'objectif, du général et du particulier, de l'indéfini et du défini :

l'infinité/l'infini	la ration/le rationnement
l'intériorité/l'intérieur	la raison/le raisonnement
la beauté/le beau	la fonction/le fonctionnement

On constate dans tous ces cas que c'est l'ultime suffixe qui gouverne l'emploi du genre.

Le genre animé

Dans le cas du genre animé, le choix du morphème implique, soit, comme dans le cas du genre inanimé, une référence à la valeur de la désignation employée, soit un rapport au sexe du référent; cependant cette référence au sexe ne peut intervenir que

dans les cas où des individus sont en cause. S'il n'y a pas référence au sexe, ce choix est fonction de la désignation et de la référence consacrée par l'usage. On note en particulier que les morpholèmes suffixés peuvent conditionner l'emploi du même morphème de genre que dans le cas du genre inanimé ainsi qu'on l'a observé.

Dans les cas où la désignation implique un mode d'activité bien défini, une fonction d'agent spécifique et particulière, on tend à employer exclusivement le masculin; on note alors une forte résistance, et souvent une impossibilité, à marquer la référence au sexe par alternance de genre. Par contre, si la désignation ne définit pas une fonction d'agent particulière et implique un agir indéfini, on tend à employer le féminin. Les deux morphèmes opposent ainsi un mode d'activité virtuel, indéfini ou général à un mode d'activité effectif, défini, particulier. Ainsi, par exemple, le substantif *personne* évoque l'animé humain, l'individu susceptible d'agir, mais dont le rôle est indéfini, non particulier; par contre, le substantif *personnage* évoque l'individu doté d'un rôle bien défini. Il semble exister une différence analogue entre *bête* et *animal* qui représentent l'animé non humain. De même, le substantif *proie* ne met pas en cause un mode d'activité bien défini alors que le substantif *prédateur* implique une activité particulière.

Les appellations relatives à la situation du désigné qui ne spécifient pas un mode d'activité particulier s'emploient avec le féminin :

Son Altesse	une personnalité	la sentinelle	une vedette
Sa Majesté	une sommité	la vigie	une étoile
Sa Hautesse	une compétence	la recrue	une brute
Son Eminence	une autorité	l'estafette	une crapule
Sa Seigneurie	une nullité	la baderne	une peste

Lorsque la désignation exprime une fonction d'agent particulière ou implique un mode d'activité défini -et les cas sont nombreux,- on emploie le masculin non alternant :

le chef	le monarque	le possesseur	l'auteur
l'agent	le potentat	le juge	le penseur
le commis	le tyran	le procureur	l'écrivain
le guide	le despote	l'assesseur	le prosateur
le seigneur	le mandarin	l'agresseur	l'orateur
le savant	le bouffon	le bébé	l'assassin
l'expert	le pitre	le poupon	le bandit
le critique	le fantoche	le marmot	le brigand
le connaisseur	le plaisantin	le moutard	l'escroc
le gourmet	le pleutre	le nourrisson	le malfaiteur

S'il n'y a pas référence au sexe, l'alternance de genre peut marquer l'opposition de l'inanimé et de l'animé ainsi qu'on l'a déjà noté; dans le cadre de l'animé cette alternance peut également opposer le désigné indéfini, qui implique souvent un collectif susceptible de remplir une fonction ou d'exercer une activité, au désigné défini qui met en cause l'individu qui exerce cette activité ou remplit effectivement cette fonction, ce qui implique souvent dans l'un ou l'autre cas l'emploi du suffixe approprié :

la garde nationale/le garde national	la défense/le défenseur
la marine/le marin	la marmaille/le marmot
la patrouille/le patrouilleur	la direction/le directeur
la flibuste/le flibustier	la police/le policier
la magistrature/le magistrat	l'agence/l'agent

Cependant le désigné collectif n'est pas toujours associé au féminin; si la désignation implique un mode d'activité particulier, on emploie le masculin :

l'armée	le gouvernement
la marine	le ministère
l'équipe	l'équipage
la Gestapo	le commando
la pègre	le gang

Comme le masculin implique un agir bien défini et effectif du désigné et le féminin un agir relatif indéfini, l'opposition a pu servir à distinguer la personne qui exerce effectivement une fonction de celle qui n'a qu'un rapport indirect à cette fonction, par exemple la femme d'un officier :

la générale	le général
la colonelle	le colonel
l'amirale	l'amiral
la mairesse	le maire
la préfète	le préfet

Ainsi, cette valeur propre à chacun des deux morphèmes entraîne parfois dans l'emploi une dissymétrie de référence consacrée par l'usage qui marque autre chose que la simple référence au sexe :

la garce	le gars
l'entraîneuse	l'entraîneur
l'ouvreuse	l'ouvreur
la couturière	le couturier
la cuisinière	le cuisinier

Même si, de prime abord, le genre semble lié à la référence au sexe, on trouve des emplois où il se trouve délié de cette référence. Ainsi, on peut dire :

- a) Le cuisinier de ce grand hôtel est une femme.
- b) Chez les Dupont, c'est Paul la cuisinière.

Le genre exprime alors un mode d'activité différent sans égard au sexe du référent; la référence est motivée exclusivement par le type d'activité qu'on veut caractériser. Ces emplois démontrent bien que

même dans le plan de l'animé, il n'y a aucun lien nécessaire entre le genre et le sexe et qu'il est loisible au sujet parlant d'établir ou de ne pas établir ce lien en fonction de son besoin d'expression dans les cas où la valeur lexicale du substantif n'implique pas de référence au sexe .

Hors la référence à la désignation et la référence directe au type d'activité du référent, le genre est attribué au désigné en fonction du sexe du référent. On oppose ainsi les deux sexes en attribuant à chacun l'un des modes d'activité représentés par ces morphèmes. La référence apparaît alors indépendante de la désignation dans des exemples comme *une cousine/un cousin, une amie/un ami, une secrétaire/un secrétaire*, etc. Des désignations comme celles des substantifs *mâle* et *femelle* représentent un cas particulier en ce qu'elles allient systématiquement le mode d'activité représenté par le morphème de genre à la référence au sexe qu'elles impliquent. Il y a alors concordance dans l'emploi entre la référence opérée par la désignation et celle opérée par le morphème de genre au sexe du référent; ce qui explique l'emploi de ces substantifs pour marquer la référence au sexe lorsque, pour un substantif donné, le choix du genre est fonction de la désignation ou du mode d'activité attribué au référent indépendamment de son sexe : *Un professeur femme; une souris mâle*.

Conclusion

On constate que le morphème de genre allié à la désignation nominale fait partie intégrante de la conceptualisation du désigné dont il détermine abstraitement certaines caractéristiques qui permettent de le catégoriser. Les trois modes de référence qui impliquent dans un cas la valeur de la désignation

employée, dans l'autre le type de référent ou le type d'activité du référent, et finalement le sexe du référent, rendent difficile l'appréciation de la valeur de cette composante. L'emploi en est différent selon que l'usage a choisi de caractériser le mode d'existence ou d'activité du désigné en fonction de l'une ou l'autre de ces références; cependant, le morphème conserve sa valeur paradigmatique propre et représente le même mode d'existence ou d'activité malgré la valeur référentielle différente qu'il manifeste selon le contexte de son emploi.

Cette étude ne prétend pas résoudre tous les problèmes que pose l'emploi du genre, mais les distinctions établies devraient permettre de produire une étude plus approfondie et plus satisfaisante de ce mode de catégorisation nominale dans la mesure où elles tendent à intégrer tous les faits pertinents à la description du paradigme et à l'explication de sa fonction.

NOTES

- 1 Dans l'édition ultérieure (Grevisse, 1980), on fait état d'une distinction, qu'on retrouve chez d'autres grammairiens, entre le genre naturel et le genre grammatical. Cette distinction n'est pas très heureuse si l'on considère que le soi-disant "genre naturel" n'est qu'un emploi particulier du genre grammatical.
- 2 Les auteurs (cf. Bachelard 1968 et Jung & Hillman 1981) qui se sont intéressés à l'étude de l'imaginaire -auquel appartiennent les conceptualisations linguistiques- ont éprouvé le besoin de distinguer un principe féminin et un principe masculin respectivement dits *anima* et *animus* (Bachelard 1968: 52) pour les affranchir de la stricte référence au sexe, une distinction qui n'est pas étrangère à l'opposition grammaticale des genres. Loin de considérer l'emploi du genre comme un phénomène arbitraire, on s'étonne de "voir tant de linguistes se débarrasser du problème en disant que le masculin ou le féminin des noms relèvent du hasard" (Bachelard, 1968: 30).
- 3 Selon G. Guillaume (1973: 128-129) il y a dans le rapport de la sémiologie au signifié une loi de suffisance expressive qui permet des moyens d'expression variables alors que, dans le plan du signifié, le système de la langue, c'est-à-dire le paradigme, exige une cohérence nécessaire à l'organisation et au fonctionnement du langage.
- 4 L'oubli de la distinction permet une ironie facile sur la base d'un exemple tel que : *Sa femme et son chien sont charmants* (Louise Larivière-Desaulniers, 1973: 453).
- 5 Il est intéressant de noter que ce substantif (le gang), conçu masculin dans l'usage français, ne s'y emploie, si l'on en croit le dictionnaire, que par référence à une association de malfaiteurs. Par contre, dans l'usage québécois où il est conçu féminin (la gang), on l'emploie par référence à n'importe quelle association d'individus formant un groupe : *une gang de monde; une gang de joueurs; une gang de fous; etc...* De même le substantif *job* est masculin dans l'usage français où il ne semble faire référence qu'à un travail rémunéré; mais il est féminin dans l'usage québécois où il s'emploie par référence à n'importe quel type d'occupation : *perdre sa job; faire une bonne job; lui faire la job; etc.*

- Ce qui permet la féminisation de certains substantifs désignant des professions ou des fonctions non conçues au féminin traditionnellement : *un ministre/une ministre; un auteur/une auteure; un écrivain/une écrivaine; etc.* On remplace alors la référence au type d'activité du désigné qui est fonction de la désignation par un renvoi au sexe du référent et ces deux modes de références entrent en concurrence dans l'usage.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BACHELARD, G. (1968): *La poétique de la rêverie*, Paris, P.U.F.
- BRUNOT, F. et C. BRUNEAU (1969): *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie.
- DAMOURETTE, J. et E. PICHON (1968): *Des mots à la pensée*, Tome I, Paris, D'Artrey.
- DAUZAT, A. (1954): *Le génie de la langue française*, Paris, Payot.
- GREVISSE, M. (1975): *Le Bon Usage (10^e éd.)*, Gembloux, Duculot.
- (1980): *Le Bon Usage (11^e éd.)*, Paris, Duculot, Éditions du Renouveau pédagogique.
- GUILLAUME, G. (1973): *Principes de linguistique théorique*, Paris, Klincksieck et Québec, P.U.L.
- HJELMSLEV, L. (1971): *Animé et inanimé, personnel et non-personnel in Essais linguistiques*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- JUNG, E. et J. HILLMAN (1981): *Anima et animus*, Paris, Seghers.
- LARIVIÈRE-DESAULNIERS, L. (1977): *Français écrit 601-911-76, Normes et usages*, Montréal, Guérin.
- MARTINET, A. (1975): *Le genre féminin en indo-européen : examen fonctionnel du problème in Etudes de syntaxe fonctionnelle*, München, Wilhelm Fink Verlag.
- (1979): *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, C.R.E.D.I.F., Didier.
- OUELLET, J. (1978/79): *Constitution syntagmatique des unités nominales in Travaux du Département de langues et linguistique*, no 4-5, p. 115-140.
- VENDRYES, J. (1968): *Le langage*, Paris, Albin Michel.
- YAGUELLO, M. (1978): *Les mots et les femmes*, Paris, Payot.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 10, 1984 : 61-74

ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR LA RÉALISATION
DE L'UNITÉ SOCIOCULTURELLE
DU CONTINENT AFRICAIN¹

Léon MUGESERA
étudiant de 3^e cycle

Cet article soulève la question de l'unité socioculturelle en Afrique. Selon l'auteur, cette unité est possible à condition que, dans l'aménagement linguistique, on donne la priorité aux langues nationales. Les langues "coloniales" ou dites "internationales" officialisées devraient céder la place aux langues africaines.

¹ Conférence prononcée le 18 mars 1983 à l'occasion du forum sur l'O.U.A. organisé par l'Union Générale des Étudiants Africains à Québec (U.G.E.A.Q.)

"Un Africain éduqué dans une autre langue africaine, qui n'est pas la sienne, est moins aliéné, culturellement parlant, que s'il l'était dans une langue européenne avec perte définitive de sa langue maternelle".

"De même un Français éduqué en italien, serait moins aliéné que s'il l'était en zulu ou en arabe avec perte définitive du français. Telle est la nuance culturelle qui existe entre langues européennes et africaines et que nous ne pouvons jamais perdre de vue".

Cheikh Anta Diop (1960)

ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR LA RÉALISATION
DE L'UNITÉ SOCIOCULTURELLE
DU CONTINENT AFRICAÏN

Léon MUGESERA

1. Introduction

La question qui nous a été posée est de savoir si l'Unité socioculturelle du continent africain est possible. Notre réponse est : oui. Comment la réaliser? Tel est le problème fondamental qui a fait l'objet de nos réflexions dont nous nous proposons de vous faire part dans le but de sauver l'O.U.A.

2. Pour un socioculturel non préfabriqué

S'il est aisé de comprendre l'élément "socio" qui entre dans la formation du composé "socioculturel" par la définition même de l'homme comme un animal raisonnable et social, ce n'est pas facile de cerner la notion de culture.

Le mot "culture" appelle lui-même une série de vocables : histoire, langue, race, ethnie, nation, civilisation, peuple, population, état, religion, coutume. Le dédale des définitions a été jusqu'à l'équation "culture = sauvagerie", notamment pour le monde noir. Quelques postulats fondamentaux, énoncés de façon lapidaire, doivent servir de garde-fous : toute communauté humaine a sa culture. Le fait biologique distingue la race de la culture : on naît avec la race; la culture, on l'acquiert. Celle-ci sous-entend la langue, la religion, les coutumes et l'histoire.

La langue est le véhicule privilégié de la culture tout en en faisant partie intégrante. Du latin *civis*, la civilisation implique ce qui est nécessaire pour être citoyen : domiciliation, organisation, droits, partage du travail... on peut avoir la même civilisation sans avoir rien d'autre en commun (ex.: feu rouge = arrêt).

La notion de nation implique une idée des mêmes origines et d'un même territoire. L'on parlera de "nations-états" tout comme il existe des nations sans état comme les Catalans et les Bretons qui font partie de ce qu'on appelle le Quart-Monde. Il existe des groupements supra-ethniques comme l'anglophonie, la lusophonie, l'hispanophonie et la francophonie. Quand parlera-t-on de la hausophonie ou de la swahiliphonie? À moins qu'on ne suive le mot d'ordre de Wole SOYINKA, poète nigérian (poète au sens de *ποητορας* = création) qui dit qu'un tigre ne chante pas sa tigritude mais que lorsqu'on aperçoit le squelette d'une gazelle, on se rend compte que quelque tigritude a déferlé par là.

Pour nous, la culture est un tissu ininterrompu qui lie le présent au passé tout en laissant croître ses terminaisons vers l'avenir. Elle est dynamique par ses contacts mais spécifique par sa différence dans la comparaison. Ses facteurs essentiels sont l'histoire et la langue et, s'acquièrent par le biais de l'éducation permanente. Les Noirs américains gardent le facteur historique, mais ils ont perdu le facteur linguistique dont l'on trouve quelques vestiges lexicaux dans les langues pratiquées dans leur nouveau monde. MONTESQUIEU, cité par DIOP (1981: 275) a écrit que tant qu'un peuple vaincu n'a pas perdu sa langue il peut encore garder l'espoir... ainsi, à la limite, nous dirons qu'avec la disparition de la langue, il y a momification de la culture car

le Noir américain est écrasé, non dans sa culture, mais dans sa race.

Que faire? La capitale intellectuelle du monde des Noirs égyptiens des temps immémoriaux, les savants dogons et les hauts lieux du savoir comme Tombouctou, l'on en parle à peine; la litanie commence : les barbares (οι βαρβαροι - étrangers) ont fait saigner le continent; ils nous ont explorés; ils nous ont esclavagisés; ils nous ont colonisés... si bien que nous allons chez eux importer une Afrique préfabriquée que nous infusions à ceux qui n'ont pas pu traverser les océans.

Que faire? Il faut tout apprendre chez nous dans nos langues et n'aller butiner l'ailleurs que pour des raisons de complémentarité et de solidarité internationales.

3. Campagne de sensibilisation

La sensibilisation des autorités nous semble mûre à ce point qu'elle inquiète l'élite, acculturée et acquise à l'assimilation et qu'un fossé profond sépare des masses populaires africaines.

Sont témoins de cette sensibilisation :

- la Charte culturelle de l'Afrique arrêtée par les Chefs d'États et de Gouvernements de l'O.U.A. à Port-Louis (Ile-Maurice) en juillet 1976.

- la création en 1973, du Bureau Linguistique de l'O.U.A. dont le siège se trouve à Kampala (Uganda).

- le projet de la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique, patronné par l'UNESCO, et dont les premiers tomes ont déjà paru.

- les projets ALAC, LETAC et MAPE, chapeautés par l'ACCT par le biais de son CIRELFA.

- des départements de linguistique et littératures africaines existent dans certaines universités africaines.

- des centres et des Instituts de recherche en Afrique s'occupent des langues, de l'histoire, de la civilisation africaines p.ex. le CERDOTOLA (Yaoundé au CAMEROUN - projet ALCAM), EACROTANAL (Tanzanie), INRS (Rwanda) et même plus spécialisé encore le CURPHAMETRA (U.N.R.-Rwanda) et, de création récente au GABON (1983) le CICIBA (Centre International de Civilisation Bantoue).

- des moyens de communication de masse accordent, timidement encore dans certains pays, de la place aux langues africaines. Sur ce point de vue d'ailleurs, la petite élite a peur d'être avalée par l'immense majorité.

L'oralité, l'écriture, l'imprimerie et finalement l'enregistrement magnétique et les télécommunications qui ont comprimé les distances et le temps (DALBY 1981 et RONDEAU 1981) ramènent la typologie des états du monde à trois paliers : la civilisation orale à tradition agricole dominante, la civilisation industrielle à tradition écrite dominante et la civilisation post-industrielle à tradition électronique naissante sous l'hypertension d'une technologie nucléaire envahissante (CORBEIL 1983).

- dans certains pays, des langues nationales ont reconquis leur statut avec ou sans extension, p. ex. le swahili en Tanzanie, le kinyarwanda au Rwanda, le somali en Somalie. L'on enseigne non seulement les langues africaines mais aussi en langues africaines. Il faudrait poursuivre la campagne de sensibilisation en posant des gestes concrets.

4. Les langues coloniales phagocytent nos langues

Pour maudire nos langues, le colonisateur nous a amené à seriner nous-mêmes que nos langues sont sous-développées, pauvres et qu'elles sont entachées d'une inaptitude congénitale à exprimer les réalités du monde moderne. Je vous dis que c'est un mythe. Il n'y a pas de langues sous-développées ni de langues pauvres. Chaque langue exprime la réalité du monde de ceux qui la parlent, dans un lieu donné, à un moment donné. Des notions disparaissent avec les mots qui les désignent; d'autres naissent avec des mots nouveaux. D'autres encore survivent à leurs dénominations et en reçoivent ainsi de nouvelles. À l'origine, le mot *coton* n'est pas français tout comme le mot *budget* n'est pas anglais; le mot *swahili* lui-même est étranger à la langue qu'il désigne et le mot *umubikira* (=soeur, religieuse) n'est pas du tout rwandais. Ce qu'il faut d'urgence à l'Afrique, ce sont des terminologues pour recueillir les termes techniques avant que les vieillards ne disparaissent avec ce fonds lexical et pour procéder à l'élaboration des terminologies en langues africaines dans les diverses sphères de l'activité humaine.

5. La priorité aux langues internationales est un mythe

La Norvège, la Suède, la Hongrie, le Japon ... n'ont pas pour langues officielles les langues dites internationales; ils n'en ont pas pour autant été abatardis. Le Japon, par exemple, est à la tête du monde sur le plan technologique. Les Noirs égyptiens ont consigné par écrit, plus de 2600 ans avant J.C., leurs découvertes en égyptien dans les divers domaines du savoir : arithmétique, géométrie, médecine, etc. (voir DIOP 1981).

Le latin était une langue d'une petite tribu de fermiers, dans un coin retiré du Latium occupé par les Etrusques. Au 16^e siècle, Richard Mulcaster considérait que "l'anglais est une langue de peu d'envergure, ne dépassant pas cette île, et même là, n'y régnant pas partout". Au XVII^e siècle, Francis Bacon déclarait que lorsque les hommes seraient instruits, l'anglais serait complètement désuet (MACKEY 1976 : 31).

Nous ne voulons pas dire qu'il faut passer de la francomanie à l'américomanie. Nous voulons signifier qu'une politique linguistique qui favorise les langues internationales privilégiées, dans tous les secteurs, les expatriés métropolitains, un mandarinat local et crée un esprit de caste au détriment de plus de 90% des Africains analphabètes de l'anglophonie, de la francophonie et de la lusophonie. Une telle politique n'est rien d'autre qu'une chapelle de l'aliénation socioculturelle et de régression politico-socio-économique.

Les mythes sont tombés et la sensibilisation bat son plein. Alors il faut mettre sur pied un plan d'aménagement linguistique adapté à chaque situation.

6. Aménagement linguistique

6.1 D'une population de 430 millions d'habitants et d'une superficie de 30.224.00 km, l'Afrique comprend à elle seule, sur les 3 000 langues du monde, entre 1 250 et 2 000 langues (DALBY 1981) parlées à l'intérieur des limites artificielles héritées de la colonisation (Conférence de BERLIN 1884-1885) et déclarées intangibles par l'O.U.A. Ces langues s'étendent sur 56 états continentaux et insulaires et se répartissent en quatre grandes familles

(Kongo-kordofan, chamito-sémitique, nilo-saharien et khoisan). Bien plus, on parle également des langues mélayo-polynésiennes.

D'une manière générale, l'Afrique connaît cinq types de situations linguistiques :

- 1° Les langues étrangères vs les langues africaines;
- 2° Le monolinguisme : le monolinguisme comme tel n'existe dans aucun pays du monde. Il s'agit plutôt des pays qui, comme le Madagascar et le Rwanda, jouissent d'une grande homogénéité linguistique;
- 3° Le multilinguisme : la plupart des états africains sont plurilingues, mais un certain nombre d'entre eux possèdent une ou plusieurs langue(s) véhiculaire(s) parlée(s) par la majorité de la population, par ex. le mendé et le temné en Sierra Leone, le sango en République Centrafricaine;
- 4° L'Afrique connaît également des pays différents mais partageant partiellement (ex.: Wolof pour le Sénégal et la Gambie) ou entièrement (ex.: kinyarwanda ou kirundi pour le Rwanda et le Burundi) une même langue;
- 5° Il existe en Afrique des langues régionales :
 - mandingue : Mali (bambara), Côte d'Ivoire (djula), Guinée-Conakry, Gambie, Sierra Leone
 - peul : Mauritanie, Mali, Sénégal, Guinée-Conakry, Tchad, Haute-Volta, Cameroun
 - hausa : Niger, Nigéria
 - wolof : Sénégal, Gambie
 - lingala : Zaïre, Congo
 - kiswahili : Tanzanie, Kenya, Uganda, Rwanda,

Burundi, Zaïre, Madagascar,
Zambie, Mozambique

- ciluba : Zaïre
- kikongo : Zaïre
- sango : République Centrafricaine
- kinyarwanda : Rwanda, Burundi, Zaïre, Tanzanie,
Uganda
- somali : Somali, Éthiopie, Kenya, Djibuti
- yoruba : Nigéria

6.2 Décisions immédiates

- 1° Enlever aux langues coloniales (anglais, français, portugais, espagnol) le statut de langues nationales et de langues officielles;
- 2° Donner à toutes les langues africaines, minoritaires ou majoritaires, le statut de langues nationales;
- 3° Dans les pays monolingues, accorder le statut de langue officielle à la langue nationale;
- 4° Dans les pays multilingues, accorder le statut de langue(s) officielle(s) à la ou aux langue(s) qui sert ou servent de langue(s) véhiculaire(s) à la majorité de la population;
- 5° Utiliser ces langues dans la presse orale et écrite et dans toutes les communications entre le pouvoir et le peuple : ainsi ces langues doivent être des langues des discours politiques, de la correspondance officielle, du travail, de la justice, du commerce, de l'armée et de l'administration;
- 6° Introduire ces langues comme matière d'enseignement à forte dose à tous les niveaux du cursus.

scolaire : primaire, secondaire, supérieur et universitaire;

- 7° Donner à ces langues le statut de langue d'enseignement pour toutes les matières locales comme le civisme, le travail manuel, la religion, etc. et pour l'une ou l'autre branche principale comme les mathématiques tout en préparant les terminologies à inclure dans les manuels scolaires pour les autres matières;
- 8° Le sort réservé aux langues étrangères est clair : elles occuperont la place qui leur revient, compte tenu des besoins des pays concernés en matière de relations internationales et de la place qu'elles occupent dans l'échelle des langues internationales;
- 9° Adopter comme matière d'enseignement, une des langues régionales la plus proche, géographique-ment et, si possible, linguistiquement. Par exemple au Rwanda, le swahili est enseigné au secondaire et à l'Université;
- 10° Prévoir un cadre politique de concertation pour des pays différents qui partagent partiellement ou entièrement une même langue, locale ou régionale dans le but d'échanger la documentation, d'harmoniser les descriptions et de normaliser l'orthographe et les terminologies;
- 11° Donner à toutes les langues régionales le statut de langues officielles de l'O.U.A.;
- 12° Faire un inventaire des langues africaines régionales et prévoir des actions concrètes à mener pour les promouvoir;
- 13° Faire un inventaire des actions de l'UNESCO, de l'ACCT et des autres organismes qui travaillent à la description et à la promotion des langues africaines pour orienter ces efforts encore dispersés vers la concertation;

- 14° Faire un inventaire des départements, des institutions de recherche ou d'enseignement où la linguistique africaine est à l'honneur pour la mise sur pied d'une coopération institutionnelle interafricaine et internationale;
- 15° Soutenir les pays africains dans la promotion des langues nationales et officielles en leur donnant notamment la possibilité de profiter de l'expérience enregistrée par d'autres pays comme le Rwanda pour les pays unilingues et la Tanzanie pour les pays multilingues;
- 16° Prévoir, dans le cadre de la planification globale des pays concernés, une place réservée aux ressources humaines, financières et temporelles nécessaires pour mener à bien l'aménagement de la stratégie destinée à faire jouer à ces langues leur nouveau rôle.

Une telle réforme linguistique suppose une réforme des systèmes éducatifs hérités de la colonisation qui, appliqués dans la langue coloniale, visaient à former un petit groupe d'individus instruits. Le programme unilingue de ces écoles, conçu pour l'élite, ne répond plus aux besoins de l'Afrique (Voir aussi MACKEY 1976: III). La démocratisation de l'enseignement est d'une impérieuse nécessité.

Il faudrait créer des départements de recherche et d'enseignements dans le cadre de l'histoire et des civilisations africaines, pourquoi pas de philosophie africaine et de médecine traditionnelle.

Il faudrait également renoncer à l'idée du diplôme colonial pour pouvoir intégrer nos vieillards dans le corps professoral de nos collèges et universités. C'est la place qu'il faut accorder aux "érudits sans parchemin" pour reprendre l'expression d'un

collègue Tanzanien, M. George MHINA. Ainsi dans la diversité des générations, des aires géographiques, l'Afrique pourra réaliser son unité culturelle, car l'unité ne signifie pas identité absolue mais plutôt une reconnaissance de la différence pour une meilleure complémentarité dans la solidarité et l'égalité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CORBEIL, J.-C. (1983): "Le traducteur dans le calme ou la tourmente des communications" dans *Actes du Colloque "Traduction et qualité de langue"*, Québec, Hull.
- DALBY, D. (1981): "Les langues de communications en Afrique" dans *Langue et société*, no 6, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, automne.
- DIOP, C.A. (1981): *Civilisation ou barbarie. Anthropologie sans complaisance*, Paris, Présence Africaine.
- DIOP, C.A. (1960): *Les fondements culturels, techniques et industriels d'un futur Etat fédéral d'Afrique noire*, Paris, P.A., p. 23-24.
- MACKEY, W.-F. (1976): *Bilinguisme et contacts des langues*, Paris, Éditions Klincksieck.
- MUGESERA, L. (1983): "Étapes de la libération linguistique de l'Afrique" (article non publié)
- MUGESERA, L. (1983): "Langues coloniales et langues africaines" (article non publié)
- MUGESERA, L. (1983): *La législation à caractère linguistique au Rwanda*, Québec, CIRB (en préparation).
- PERROT, J. (1981): sous la direction de, *Les langues dans le monde ancien et moderne. Première Partie : Les langues de l'Afrique subsaharienne. Deuxième partie: Pidgins et créoles*, Paris, C.N.R.S.
- RONDEAU, G. (1981): *Introduction à la terminologie*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel Inc.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 10, 1984 : 75-94

LA GRAMMAIRE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Walter HIRTLE
professeur titulaire

La grammaire n'est ni un ensemble de règles, ni une série de désinences, mais plutôt un système, en pensée, de signifiés formels reliés par des rapports de nécessité. Cette conception de la grammaire est illustrée à l'aide d'un exemple mettant en cause le système du nombre grammatical en anglais. Si on regarde l'ensemble de la langue du même point de vue, la grammaire paraît comme "un entier systématique embrassant l'étendue entière du pensable", selon la formule de Gustave Guillaume.

***Langues et linguistique*, n° 10, 1984**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

LA GRAMMAIRE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Walter HIRTLE

... un entier systématique embrassant
l'étendue entière du pensable...

Introduction

Dans un sens, la question qui constitue l'intitulé de cet article est sans objet puisque tout le monde est grammarien : tout le monde sait, d'une certaine façon, ce que c'est que la grammaire parce que chacun a appris toute la grammaire de sa langue maternelle. Mais quand on essaie de dire ce qu'on sait de la grammaire, on se rend vite compte que notre savoir ne se laisse pas dire si facilement. C'est pourquoi on est justifié à se demander - la grammaire : qu'est-ce que c'est ?

La grammaire : un système de signifiés

Pour commencer, on pourrait consulter un dictionnaire. Au mot "grammaire" on trouverait consignés plusieurs sens, dont celui de manuel ou traité de grammaire, mais il ne s'agit pas de ce sens ici. La grammaire est également définie comme "l'ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue" (Petit Robert). On peut être tenté d'accepter cette notion de la grammaire : elle semble correspondre à la façon dont nous avons appris, tant bien que mal, notre deuxième langue. Et de fait, la majorité des manuels de grammaire, langue seconde, présentent la grammaire sous forme de règles. Cependant, après un moment de réflexion, on pourrait expri-

mer des réserves en ce qui concerne la définition de la grammaire comme un ensemble de règles. Tout le monde sait qu'il y a des personnes qui, du point de vue de la grammaire, parlent correctement sans jamais avoir appris une seule règle. C'est le cas, notamment, de la presque totalité des anglophones sur terre. (On pourrait presque décrire un anglophone comme celui qui sait parfaitement la grammaire anglaise tout en l'ignorant complètement). Or, s'il y a des personnes qui parlent bien une langue, du point de vue de la grammaire, sans en connaître les règles, il faut conclure que la grammaire n'est pas une affaire de règles.

Une autre façon de définir la grammaire est la suivante : "l'étude systématique des éléments constitutifs d'une langue" (*Petit Robert*). C'est une définition très large qui comprend la morphologie, la syntaxe, la phonologie, la sémantique et même la stylistique, mais nous allons restreindre l'emploi du mot "grammaire" aux deux premières, la morphologie et la syntaxe, comme le fait cette autre définition : "le système d'inflexions et d'emplois syntaxiques qui caractérisent une langue" (*Webster's Third*). Cette définition, qui servira de point de départ à nos réflexions, présente la grammaire, donc, comme le système de la morphologie et de la syntaxe. Cependant, pour pouvoir illustrer convenablement ce que nous entendons par grammaire, il faudra limiter nos remarques à la seule morphologie.

Parler de "système d'inflexions" fait penser à ce qu'on appelle en grammaire traditionnelle les *paradigmes*. Par exemple, on a le paradigme suivant en anglais :

<i>table</i>	<i>book</i>	<i>idea</i>
<i>tables</i>	<i>books</i>	<i>ideas.</i>

Il y a des milliers de mots qui peuvent entrer dans ce paradigme. On peut voir ici un jeu d'oppositions, comme disait Saussure : \emptyset / -s. Et certains prétendent voir dans une telle opposition un système, et pour eux, la grammaire n'est pas autre chose que cela. Par contre, nous voulons démontrer qu'on perdrait l'essentiel de la grammaire si notre recherche arrêtait là, au niveau des formes physiques, au niveau des signes.

Le paradigme de signes qu'on vient d'évoquer est valable pour la plupart des substantifs en anglais, mais pas pour tous. À un substantif comme *child*, par exemple, correspond non pas **childs* mais *children*; à *mouse* correspond *mice*, à *sheep*, *sheep*. Ce qui est remarquable ici c'est le fait que, même si l'opposition \emptyset / -s ne joue plus, tout le monde est d'accord pour dire que ces substantifs entrent dans le jeu du nombre grammatical. Le fait que ces irrégularités en ce qui concerne la forme physique, le signe, ne dérange pas le "système" indique très clairement que l'essentiel du système ne se trouve pas du côté du signe, c'est-à-dire du côté physique du mot. Après tout, on ne peut pas définir un système en termes de \emptyset / -s, et ensuite accepter comme faisant partie du système des éléments qui ne répondent pas à ce critère.

Qu'est-ce qui reste, alors, pour fournir l'élément de base, le principe, d'un système grammatical? Il reste ce qui amène les grammairiens à considérer que *books* et *children* occupent une place identique dans le système grammatical du nombre, c'est-à-dire, le fait que chacun signifie le pluriel vis-à-vis de *book* et *child* respectivement qui, eux, signifient le singulier. Ceci démontre que le jeu d'oppositions dans un système grammatical se situe au niveau des signifiés et non pas au niveau des signes. Par conséquent, pour trouver le système grammatical,

il faut le chercher là où il est, non pas du côté physique du mot, mais du côté mental, c'est-à-dire du côté des significations, des faits psychiques. Autrement dit, la grammaire est d'abord un système psychique, un système de signifiés en pensée (grammaticaux et non pas lexicaux), avant d'être un jeu plus ou moins systématisé, selon le cas, de signes physiques. Ainsi, il ne faut pas chercher le système dans le rapport entre \emptyset et -s, qui est un rapport accidentel, étant donné qu'on peut opposer \emptyset à n'importe quel autre phonème. Il faut chercher le système dans le rapport entre la notion de 'singulier' et la notion de 'pluriel', qui est un rapport nécessaire, vu que la notion de 'singulier' ne peut pas s'opposer à d'autres notions grammaticales comme 'féminin' ou comme 'futur', mais seulement à celle de 'pluriel'. Ceci ne veut pas dire qu'on peut ignorer le signe physique. Au contraire, on ne peut pas arriver à discerner les signifiés grammaticaux sans passer par les signes, mais il faut reconnaître que si le regard du grammairien ne va pas au-delà des signes, il ne verra jamais un système grammatical parce que le système est fait avec du mental.

Le problème que pose la polysémie

Ainsi, la grammaire n'est ni un ensemble de règles ni un système de formes physiques, de signes, mais plutôt un système de pensée, c'est-à-dire, un ensemble de notions grammaticales, ou formelles si vous voulez, reliées par des rapports de nécessité. Par conséquent, faire une analyse grammaticale au niveau de la morphologie, c'est faire une sorte de sémantique grammaticale. Et c'est cette idée de la grammaire que nous allons explorer maintenant.

Commençons en examinant une objection possible à cette idée. On pourrait être tenté de dire que, tout comme il y a du côté physique du pluriel des inflexions non-systématiques, il y a du côté

mental des significations qui semblent aberrantes, non-systématiques en ce qui concerne la notion de pluriel. Ainsi, à côté de :

These books are expensive.

où le -s semble évoquer le sens normal du pluriel, c'est-à-dire, 'plus qu'un', 'plusieurs', on trouve, avec la même inflexion :

Books are expensive.

Dans ce cas le sens n'est pas 'plusieurs' mais plutôt 'tout', car ici on a un sens de 'générique'. Comment peut-on parler de système au niveau de la signification si le sens du -s change d'une phrase à l'autre ? Et on pourrait aller plus loin dans ce sens en évoquant des exemples où le -s n'exprime ni le pluriel ni le générique mais le singulier : *a crossroads, a stairs, a long innings, this Olympics*. Et on pourrait même mentionner le cas des noms de mesure comme *inch* ; on dit bien, pour le singulier : *one inch*, mais pour évoquer une mesure nulle, on dit : *zero inches*. Ici, manifestement, il ne s'agit pas de 'plusieurs'. Comment peut-on parler de système notionnel quand le sens du -s est si variable : tantôt 'plusieurs', tantôt 'tout', tantôt 'un' et même 'zéro' ? Après tout, dans un système grammatical, il faut une certaine stabilité ou constance dans les rapports entre les signifiés et leurs signes, sans quoi, on est nécessairement conduit à la conclusion de Chomsky quand il dit :

Il semble clair, alors, que des correspondances indéniables, bien qu'imparfaites, existent entre les traits formels et sémantiques de la langue. Le fait que ces correspondances soient si imprécises suggère que le sens ne peut être utilisé comme base de la description grammaticale.
(*Structures syntaxiques*, par. 9.3)

Le problème est réel car on ne peut pas fonder un système sur un principe de désordre, sur des correspondances plus ou moins prévisibles entre signe et signifié.

Le problème n'est pas restreint à une seule partie du système du nombre. Du côté du singulier, le désordre semble être tout aussi grand. La forme en \emptyset du substantif évoque normalement, comme on le sait, le singulier, 'un' : *a duck, an elephant*. Mais on trouve le substantif en \emptyset employé également pour signifier plus qu'un, 'plusieurs' : *three elephant, these people, 2000 Eskimo*. On trouve même des cas où le \emptyset évoque non pas 'un' ni 'plusieurs' mais 'tout', c'est-à-dire, avec un sens de 'générique' :

People are funny.

Peut-on espérer trouver un système ici où le morphème \emptyset exprime souvent 'un', parfois 'plusieurs', et parfois 'tout' sans parler des cas où il renvoie à des réalités qui ne se comptent pas ? Comme avec le substantif en -s, à moins de retrouver un rapport stable entre le signe (le fait physique) et un signifié (le fait psychique), il serait illusoire de parler de "système" au niveau des signifiés parce que la notion de système implique celle d'ordre, d'une certaine constance, d'une correspondance prévisible.

Ce phénomène, où un signe peut exprimer plusieurs sens, la polysémie, constitue un problème réel pour l'analyse grammaticale. La citation de Chomsky est significative à cet égard; le linguiste montre que le problème que pose la polysémie constitue une pierre d'achoppement pour tout grammairien, lui interdisant l'accès au système en pensée de notions grammaticales tant qu'il n'aura pas réussi à le résoudre. C'est pourquoi toute analyse grammaticale au niveau du mot doit commencer par ce problème

crucial. Cependant, sans moyens d'analyse adéquats, il y a peu de chances de succès, ce qui explique pourquoi si peu d'analyses grammaticales prennent leur départ au mot. Nous allons essayer d'esquisser une solution à ce problème fondamental - la seule solution satisfaisante à notre connaissance - et du même coup donner un aperçu du système du nombre en anglais à titre d'exemple.

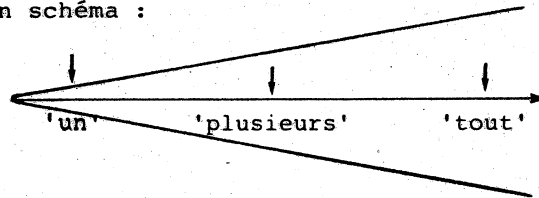
Une solution

Le problème est donc de trouver une constance dans le rapport entre un signe, comme le -s ou le \emptyset , et son signifié grammatical. Pour y arriver, considérons brièvement deux choses. La première consiste dans un principe général qui est de l'ordre de l'évidence : pour parler, il faut d'abord penser. Ceci veut dire, que pour dire un mot comme *books*, il faut postuler un procès mental préalable, une opération de pensée qui est, par nécessité, inconsciente. Cette première observation évoque donc la possibilité que ce qu'on cherche, le signifié constant de -s, est peut-être de nature opérative. C'est-à-dire, notre principe, qui est de l'ordre d'un axiome, nous invite à imaginer que le signifié de -s est, non pas une notion fixe comme 'plusieurs' ou 'tout' ou 'un', mais plutôt un procès mental inconscient, une opération psychique capable d'engendrer de telles notions.

Sans perdre de vue la possibilité d'un signifié opératif passons à une deuxième considération, concernant, cette fois-ci, les différents sens exprimés par -s. On peut facilement constater qu'ils ont un élément en commun, qu'un fil conducteur les relie les uns aux autres, et ce fil conducteur, c'est la notion de quantité : au moyen de -s, qu'on évoque 'plusieurs' ou 'tout' ou 'un', on évoque toujours une

quantité. Ceci est évident, mais il y a plus. On peut également reconnaître un ordre entre ces sens, un ordre de grandeur : 'plusieurs' implique un plus grand nombre que 'un', et 'tout' un nombre encore plus grand que 'plusieurs'. Autrement dit, on peut ranger les trois sens de -s selon un ordre de grandeur croissant : 'un' 'plusieurs' 'tout'.

C'est en réfléchissant sur ces deux faits que nous sommes arrivés à rendre compte du comportement de -s. Le signifié de -s n'est ni 'un', ni 'plusieurs', ni 'tout', ni même une combinaison quelconque des trois, mais plutôt une opération de pensée capable d'engendrer une représentation de chacun de ces sens. Ainsi, nous proposons comme le signifié constant, stable de -s un mouvement de pensée qui va du plus petit possible dans le domaine du nombre au plus grand, en passant par des quantités intermédiaires, du minimum au maximum dans le nombre. Dans un schéma :



En postulant que la pensée peut intercepter ce mouvement n'importe où dans son parcours, on peut expliquer comment le locuteur obtient avec le -s la valeur voulue en vue de la phrase qu'il est en train de construire. Intercepté en son premier instant, ce mouvement livrera une représentation du plus petit dans le domaine du nombre, 'un', comme dans :

When you come to a crossroads, slow down.

Intercepté en son dernier instant, le mouvement donnera une représentation du plus grand nombre, 'tout', c'est-à-dire le générique, comme dans :

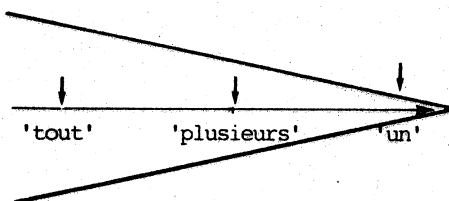
Crossroads should be well lighted.

Intercepté n'importe où entre le commencement et la fin, le mouvement livrera la représentation d'un nombre intermédiaire, 'plus qu'un mais pas tout' - c'est l'emploi banal qu'on caractérise comme 'pluriel' :

The next three crossroads have no traffic light.

On voit l'économie que représente cette façon de concevoir le signifié de -s. En le concevant comme un mouvement entre un minimum et un maximum au sein du nombre, on attribue au -s un signifié unique qui lui permet d'exprimer toutes les valeurs possibles dans le domaine du nombre grammatical. Autrement dit, nous avons ici une réponse au problème que pose la polysémie. Par ailleurs, on peut noter en passant que ce qui est proposé ici c'est une théorie du -s, étant donné qu'on ne peut jamais observer directement cette opération de représentation puisqu'elle est inconsciente. On peut, par contre, être conscient de ses résultats, on peut observer mentalement les sens qu'elle produit dans le syntagme. D'ailleurs, c'est à partir de ces sens, observés dans le discours, que nous avons pu reconstituer l'opération de représentation non observable.

Revenons, maintenant, à l'autre articulation du système du nombre, qui, on l'a vu tout à l'heure, présente un problème analogue. Les différents sens exprimés par la terminaison \emptyset sont tous des quantités, et elles peuvent s'ordonner de la façon suivante : 'tout' 'plusieurs' 'un'. (On verra plus loin pourquoi on a l'ordre inverse de celui proposé pour le -s). En suivant le même raisonnement, on peut proposer que le signifié du morphème \emptyset est un mouvement de pensée allant d'un maximum à un minimum :



Ceci veut dire que, intercepté très tôt, dès son point de départ, ce mouvement livrera une représentation d'un nombre maximal, d'un 'générique', comme dans :

Salmon are gregarious.

Intercepté plus tard, mais avant son dernier instant, ce mouvement donnera une représentation d'un nombre intermédiaire, 'plus qu'un', comme dans :

Did you catch many salmon?

Enfin, intercepté à son dernier instant, le mouvement livrera une représentation d'un nombre minimal, ce qu'on appelle un singulier :

We caught a salmon.

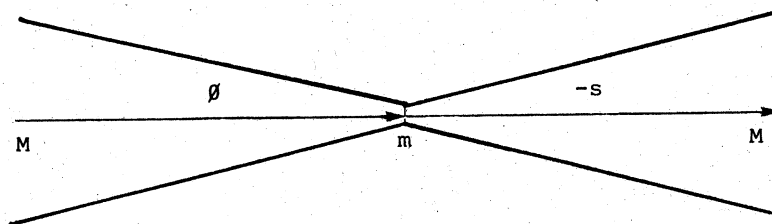
Autrement dit, ce mouvement, postulé comme le signifié de \emptyset , constitue une théorie du morphème parce qu'il semble capable de rendre compte de toutes les valeurs du \emptyset observées dans le discours.

Ces deux cas illustrent clairement le principe que nous proposons pour résoudre le problème de la polysémie. Là où un morphème exprime plusieurs sens, il faut chercher un signifié de nature opérative qui permet de représenter tous les sens observés. Etant donné que la polysémie est la règle pour les morphèmes, la portée de ce principe est appréciable.

Un système grammatical : le nombre

Jusqu'ici nous avons examiné les deux morphèmes séparément, mais la question de leur rapport

se pose aussi. Où est le système dont on parlait tout à l'heure? Pour bien voir le système du nombre grammatical en anglais, il s'agit tout simplement de mettre ensemble les deux mouvements de pensée :



Il en résulte un mécanisme de représentation qui consiste dans un premier mouvement de pensée allant de M, le maximum dans le nombre (le générique), à m, le minimum (le singulier) suivi du mouvement contraire allant du minimum au maximum. Le premier mouvement, qui est orienté vers le minimum, le singulier, est le lieu de représentation de tout ce qui est en affinité impressive avec le singulier. C'est-à-dire, une impression de continuité est indissociable de celle de singulier, puisque tout ce qui est un est nécessairement continu dans l'espace. Pour qu'un substantif soit doté, dans une phrase donnée, du morphème \emptyset , il suffit qu'au concept qu'il évoque soit associée une impression de continuité. C'est cette affinité impressive avec le singulier qui permet qu'un concept puisse être intercepté dans le premier mouvement signifié par \emptyset . Une étude des emplois de discours de ce point de vue est révélateur.

Le deuxième mouvement est orienté dans le sens inverse, vers le pluriel et le maximum. Il est le lieu de représentation de tout ce qui est en affinité impressive avec le pluriel, c'est-à-dire toute notion à laquelle est associée une impression de discontinuité dans l'espace. Inhérent dans la notion du pluriel banal est l'impression de discontinuité, de lieux distincts dans l'espace. Et c'est pour cela

que nous avons postulé que le mouvement expansif signifié par -s survient après le mouvement contractif signifié par \emptyset : pour engendrer mentalement l'image d'une pluralité d'unités, il faut d'abord isoler mentalement une unité (c'est le rôle du premier mouvement) et ensuite la multiplier au besoin (c'est le rôle du deuxième mouvement).

Nous proposons, donc, comme un système grammatical un mécanisme de représentation, un programme psychique qui est en mesure de donner une forme mentale à toute notion qu'on peut penser comme substantif. Ainsi, qu'on pense le concept "table" ou celui de "livre" en anglais, il faut le penser soit sous forme de continu (*table, book*) soit sous forme de discontinu (*tables, books*). C'est le cas banal, qui représente la très grande majorité des emplois. Mais pour bien voir le fonctionnement de ce mécanisme, considérons brièvement le problème assez délicat des noms d'animaux.

Le fonctionnement du système

Plusieurs grammairiens ont remarqué que pour les noms de bêtes sauvages, le pluriel sans -s s'emploie par les chasseurs, les naturalistes, les spécialistes de la faune en général, tandis que le pluriel en -s s'emploie par le commun des mortels. Ainsi, la phrase :

We saw three elephants at the zoo.

serait tout à fait normale dans la bouche du visiteur du dimanche au jardin zoologique. Par contre, une phrase comme :

We bagged three elephant.

serait naturelle pour un chasseur, et la phrase :

We observed three elephant in the game park.

serait normale pour un spécialiste de la faune.
Cependant, une phrase comme :

?We saw three elephant in the game park.

serait étonnante, ou du moins aurait l'air prétentieux dans la bouche du touriste moyen sans aucune connaissance spéciale de la faune. Cette distinction entre deux pluriels en anglais est, pour le moins, curieuse, et ce qui est plus curieux encore c'est que peu de grammairiens se soient intéressés au phénomène. Cependant, à partir du système qu'on vient de décrire, ces particularités d'emploi s'expliquent très bien. En effet, quand un non-connaisseur aperçoit trois éléphants, c'est trois entités distinctes qu'il voit, trois bêtes individuelles. Par contre, quand un connaisseur les aperçoit, surtout dans leur milieu naturel, il les voit comme faisant partie de l'espèce, comme étant impliqués dans un tout continu parce qu'ils manifestent pour lui les caractéristiques de l'espèce. C'est sa connaissance de l'espèce comme une réalité présente qui donne l'impression d'un fond de tableau continu et qui appelle le pluriel sans -s ici.

Cette explication reçoit une confirmation d'une autre observation des grammairiens. Ils ont souvent remarqué que le pluriel sans -s ne s'emploie pas avec des noms d'animaux domestiques. Selon une étude sur le problème², on dirait, par exemple :

The farmer shot some duck.

puisqu'il s'agit du canard sauvage. Par contre, à moins de circonstances exceptionnelles, on ne dirait pas :

?The farmer fed some duck.

parce qu'on ne nourrit pas normalement le canard sauvage. Quand on pense aux canards domestiques,

il faut dire :

The farmer fed some ducks.

S'il est vrai que le pluriel sans -s s'emploie parce qu'on voit les animaux comme animés par l'espèce, comme faisant partie d'un continu, pourquoi, alors, est-on obligé d'employer le pluriel en -s avec les animaux domestiques ? La distinction curieuse entre le sauvage et le domestique, reflétée par la morphologie, semble due au fait qu'un animal, dans la mesure où il est domestiqué et coupé de son milieu naturel, n'est plus senti comme animé par l'espèce seule, de sorte que l'impression fugace du continu, reliée à la conscience de l'espèce comme une réalité vivante, disparaît quand il s'agit d'animaux domestiques. Il faut donc le pluriel de discontinuité, le pluriel en -s.

D'ailleurs, on n'a pas besoin de chercher dans le domaine des animaux des exemples qui illustrent comment la dichotomie continu/discontinu joue entre les deux pluriels de l'anglais. La différence entre *the people of Europe* et *the peoples of Europe* est celle entre un ensemble, une continuité et plusieurs ensembles distincts, une discontinuité.

Avant de terminer cette brève discussion d'exemples - et malheureusement il faut laisser de côté plusieurs emplois des plus intéressants, discutés ailleurs - il faut au moins évoquer le phénomène remarquable des noms singuliers en -s, dont plusieurs ont aussi un singulier sans -s :

a crossroad, a crossroads

a stair, a stairs

a long inning, a long innings

this Olympics

a scissors

Quelles impressions pourraient bien justifier une interception dans le champ du discontinu au point où l'extension dans l'espace est sentie minimale ? Un examen attentif des mots qu'on trouve au singulier avec -s révèle que tous évoquent une entité ayant deux composants ou plus : en ce qui concerne nos exemples, plusieurs chemins, plusieurs marches, plusieurs actions, plusieurs concours, deux lames, respectivement. C'est-à-dire, on a bien un minimum puisqu'on a une seule chose et on a en même temps une impression de discontinuité puisqu'il y a plusieurs éléments qui la constituent. Cet emploi, qui mérite un examen détaillé, montre bien comment on peut exprimer, à partir d'un système grammatical, des impressions parfois très subtiles relevant de notre expérience.

Conclusion

Il est temps de tirer des conclusions. La grammaire, qu'est-ce que c'est ? Nous espérons que l'examen de ce petit système grammatical a fait voir que la grammaire n'est pas un ensemble de règles car il serait, de toute évidence, impossible de décrire, avec des règles grammaticales, le jeu extrêmement fin de ce système mental de représentation. Nous espérons aussi avoir montré que la grammaire, et plus particulièrement la morphologie, ne s'arrête pas à la forme physique, au signe, mais s'étend à la représentation et à l'expression de significations grammaticales parfois d'une grande subtilité, significations qui, malgré l'opinion contraire de Chomsky, se laisse étudier d'une façon rigoureuse.

Mais alors, la grammaire, qu'est-ce que c'est ? Grâce à l'exemple du nombre en anglais, nous avons essayé de démontrer d'abord que la grammaire est un système de pensée, un système de signifiés.

La grammaire n'est pas seulement un système d'oppositions, comme le voudraient plusieurs linguistes, dont Saussure, mais avant tout un système de positions mentales entre lesquelles s'institue une opposition car avant d'avoir une opposition, il faut, selon le mot de Guillaume, avoir des positions comme singulier et pluriel, ou plutôt continu et discontinu. Donc, la grammaire est d'abord un système de pensée, un système de représentation.

Cependant, il ne faut pas aller trop loin et attribuer au système de pensée qu'est la grammaire la représentation de tout le notionnel. À côté de la grammaire avec un nombre strictement limité de positions mentales, il y a le lexique dont le nombre de notions est toujours augmentable, de sorte qu'il faut bien les distinguer, bien voir le rapport entre lexique et grammaire. On pourrait dire que le lexique fournit ce qu'on pense, tandis que la grammaire fournit la façon dont on le pense. Autrement dit, le rôle de la grammaire est de donner une forme aux notions qui sont la matière de notre pensée. La grammaire nous donne une représentation formelle de ce que le lexique représente matériellement, si on peut le dire ainsi sans trop simplifier.

Pour pouvoir être un système de représentation formelle, un système grammatical est nécessairement opératif. C'est-à-dire que pour donner un nombre grammatical à un mot, à n'importe quel concept, le système du nombre met à la disposition de la pensée un programme opératoire, un "itinéraire mental" (d'après le mot de Guillaume), toujours le même, à parcourir. C'est pour cela qu'on peut voir dans la grammaire un caractère mécanique, à tel point que Guillaume a parlé de son aspect opératif en termes de psychomécanismes. Ainsi, un système grammatical comporte un mécanisme mental de représentation formelle.

Du point de vue adopté dans cet article - nous sommes conscient du fait qu'il a fallu limiter la discussion à la grammaire du mot, la morphologie, et laisser de côté ce qui en découle, c'est-à-dire la grammaire de la phrase, la syntaxe - du point de vue adopté ici, donc, on peut comprendre un système grammatical comme un mécanisme psychique qui permet au locuteur de donner une forme à ce qu'il pense, de saisir le contenu de sa pensée. Ceci est vrai non seulement pour le nombre et les substantifs mais pour tous les mots de nos langues, tout mot ayant reçu en pensée sa forme grammaticale, sa partie du discours. On voit, donc, que toute notion pensable au moyen du langage reçoit une forme mentale grâce au système de systèmes qui constitue la langue. C'est pour cela que la grammaire est la partie formelle de la langue, ce que Guillaume a décrit de la façon suivante :

... un entier systématique embrassant l'étendue entière du pensable et recomposé de systèmes se rapportant chacun à une seule partie définie du pensable.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ Le texte qui suit a été prononcé dans le cadre d'une série de conférences : *Présentation de la linguistique*, offerte par le Département de langues et linguistique, au trimestre d'hiver 1982.
- ² ALLAN, K., "Collectivizing" in *Archivum Linguisticum*, 7 (1976), p. 101.
- ³ HIRTLE, W., *Number and Inner Space*, Presses de l'Université Laval, 1982, *passim*.
- ⁴ Un problème au niveau de la syntaxe est évoqué dans W. Hirtle "The Singular Plurality of Verb Discord in English" in *La revue canadienne de linguistique*, 27 (1982), p. 47-54.
- ⁵ GUILLAUME, G., *Principes de linguistique théorique*, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 177

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 10, 1984 : 95-121

LA PHRASE ET LES TRAITs PROSODIQUES :
UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
BASÉE SUR LA SYNTAXE FONCTIONNELLE ET LA
SOCIOLOGIE DU LANGAGE

Normand LABRIE
étudiant de 3^e cycle

Cet article cherche à démontrer de manière empirique que les traits prosodiques (l'intonation et les pauses) peuvent servir d'indices pour la segmentation des phrases, vu leurs modes d'apparition répétitifs dans la phrase. Toutefois, ils ne peuvent servir de signes objectifs pour la segmentation des phrases, car leur fonction en est une de communication et non de délimitation des phrases. Les traits prosodiques caractérisent les stratégies de communication. Ils semblent être produits plus précisément en fonction de la légitimité de l'utilisation des canaux de communication.

***Langues et linguistique*, n° 10, 1984**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

LA PHRASE ET LES TRAITES PROSODIQUES :
UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
BASÉE SUR LA SYNTAXE FONCTIONNELLE ET LA
SOCIOLOGIE DU LANGAGE

Normand LABRIE

Introduction

À la suite de l'analyse syntaxique d'un corpus oral pour lequel la courbe mélodique et les pauses ont été notées, cet article traitera d'un aspect du problème de la segmentation des phrases, c'est-à-dire de la relation qu'il est possible d'observer entre la délimitation de la phrase et les traits prosodiques que l'on retrouve à l'intérieur de la phrase. L'objectif d'un tel travail sera de déterminer si l'étude des traits prosodiques relève effectivement de la syntaxe, ou si elle doit plutôt être laissée à d'autres champs de recherche.

La conception traditionnelle du rapport existant entre la phrase et les traits prosodiques est susceptible d'induire en erreur si l'on doit se fier à sa simplicité. Ainsi, de manière générale, on considère qu'en français moderne, phrase et traits prosodiques forment un tout, chacune des parties de ce tout n'entretenant de rapport qu'avec sa partie complémentaire. La phrase interrogative, par exemple, se distinguerait par une courbe mélodique ascendante et la montée de la courbe mélodique dans une phrase interrogative indiquerait la fin de celle-ci. L'enseignement du français, langue seconde, procédant autant que possible à la simplification de la langue afin d'en faciliter l'apprentissage, mise fortement sur cette conception du rapport entre la phrase et sa prosodie.

Cet article tentera de démontrer à partir d'un extrait du corpus analysé que, bien que ce soit dans la phrase que les traits prosodiques trouvent leur expression, ce n'est pas en fonction de celle-ci qu'ils sont produits. C'est là une distinction longtemps connue des philosophes que celle qu'il faut établir entre l'apparence (das Schein) et l'être (das Sein). Pourtant cette distinction se doit d'être démontrée, en ce qui concerne les traits prosodiques de la phrase et leur rapport avec cette dernière.

On considère déjà comme acquis le fait qu'à une même phrase peuvent correspondre différentes courbes mélodiques et qu'il est possible de modifier le signifié d'un énoncé en modifiant la courbe mélodique de ce dernier. Bureau² a déjà traité de cette question et il a mentionné aussi que Martinet avait auparavant attiré l'attention sur le sujet. La question du rapport entre la phrase et ses traits prosodiques semble de toute évidence relativement complexe. Pour en arriver à une étude satisfaisante, il faudrait donc examiner de quelle manière les traits prosodiques et la phrase sont associés (de quelle manière les apparences amènent à croire qu'ils ne font qu'un) et de quelle manière les traits prosodiques et la phrase se dissocient.

Dans cet article les traits prosodiques (la courbe mélodique et les pauses) seront considérés comme étant produits en fonction des stratégies de communication. Le texte demeurant l'unique témoin de ces stratégies de communication, il sera par conséquent considéré comme la source première d'informations pouvant expliquer ces stratégies. L'analyse du rapport existant entre les traits prosodiques, les stratégies de communication et le texte sera faite selon les deux principes de base suivants, élaborés à partir du concept de légitimité de Bourdieu³. Pre-

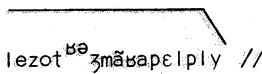
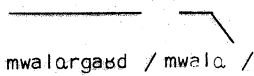
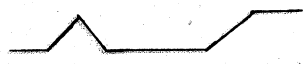
mièrement, dans un espace de communication commun à un groupe déterminé d'utilisateurs, les canaux de communication constituent un *bien commun*. L'usage pouvant aller jusqu'à la monopolisation de ces canaux de communication requiert de l'utilisateur qu'il en obtienne la légitimation (il devra donc se l'approprier, la conserver, l'abandonner). Deuxièmement, rien n'est fortuit. Tout trait prosodique relié à une phrase doit concourir à inscrire celle-ci dans le cadre de la démarche de légitimation de l'utilisation des canaux de communication.



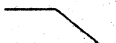

Il est maintenant possible de procéder à partir d'un corpus limité à la vérification de l'hypothèse exploratoire énoncée plus haut, à savoir que les traits prosodiques sont produits en fonction des stratégies de communication.

Le corpus

Un extrait du corpus analysé a été retenu en fonction de sa variété au niveau des traits prosodiques. Il s'agit de l'exposé d'un locuteur (A) ayant trait à une expérience biologique qu'il a entreprise d'effectuer. Trois jeunes locuteurs différents (A, B et C) se trouvent dans le même espace de communication au moment de l'enregistrement. Toutefois dans cet extrait, seulement deux d'entre eux (A et B) prennent part à la conversation, se prévalent de leur droit d'utilisation des canaux de communication. En plus de ces trois locuteurs, un animateur adulte (VOIX) intervient à deux reprises pour stimuler la conversation.

L'extrait du corpus se divise en une vingtaine de phrases, tel que la méthode décrite par Bureau² en permet la segmentation. Pour chacune des phrases, la courbe mélodique et les pauses sont données de même que l'analyse syntaxique, de façon à en justifier la segmentation.

Phrase no.	Locuteur	Analyse syntaxique	Phrase et traits prosodiques
14.	B	<p>ES₁</p> <p>S</p> <p>[ES_{1r}</p> <p>-PV</p> <p>ES₁</p>	 <p>lezot^{ts} ʒmãvapeɪply //</p> <p>lezot^{ts}</p> <p>ʒ</p> <p>m</p> <p>ã</p> <p>vapeɪ</p> <p>ply</p>
	(voix)		
15.	A	<p>PP</p> <p>ph.</p> <p>Pr.</p> <p>PPré.</p> <p>Ph.</p>	 <p>mwalargæd / mwala /</p> <p>mwa</p> <p>la</p> <p>rgæd</p> <p>mwa</p> <p>la</p>
16.	A	<p>hé.</p> <p>[PP</p> <p>-AS</p> <p>ES₁</p> <p>ph.</p> <p>ph.</p>	 <p>əjãnaða:əspt^sigoblɛla /</p> <p>ə</p> <p>j</p> <p>ã</p> <p>a</p> <p>da əspt^sigoblɛ</p> <p>ES₂</p> <p>la</p> <p>la</p>

17.	A		
			jadeavikoẽ /
		AS	ja
		PN	deaviko
		mo.	ẽ
18.	A		
			seruɸfɛvẽnekspɛvjãš //
		S	s
		PV	e
		ES ₁	ɸuɸfɛv
		ES ₂	ẽnekspɛvjãš
19.	B		
			piɸekwa //
		∅	pi
		S	s
		Co.	e
		PP	kwa
20.	A		
			ʒe [∞] ɸamaspiɸpiɸpiɸpiɸpiɸdfɛvɪa //
		S	ʒ
		ES ₁	e
		PV	ɸamas
		mo.	piɸ
		mo. ré.	piɸ
		mo. ré.	piɸ
		mo. ré.	piɸ
		ES ₁	piɸdfɛv
		ph	ɪa

21.

A

pi la la alafɛ ʃva le met dāzynbutej /

avekɔbuʃɔ di je ʒ syblabutej //

ES₁

pi

ph

la

ph

la

ES₁

alafɛ

s

ʃ

va

ES₁

le

PV

met

ES₁

dāzynbutej

ES₁

avekɔbuʃɔ

ES₂

di je ʒ

ES₂

syblabutej

22.

A

pi la / bɔbɛəmbɛstad^zi:ɤkavā^amet

lɔbuʃɔ di je ʒ la ʒ vamet delo d:ä /

ES₁

pi

ph

la

I.

bɔ

I.

bɛ

ph.

ə

I.

bɛ

ES₁

stad^zi:ɤk

ES₂

avā^amet

ES₃

lɔbuʃɔ

ES₄

di je ʒ

ph.

la

s

ʒ

PV

vamet

ES₁

delo

ES₂

d:ä

23.	A		<hr/>
		S	ʒvæmet lefæj
		PV	ʒ
		ES ₁	væmet
			lefæj
24.	A		<hr/>
		S	ʒmæmet lo
		PV	ʒ
		ES ₁	væmet
			lo
25.	A		<hr/>
			pi laapɾɛsa.ʒvæmet ləbʊʃ la: /
		ES ₁	pi
		ph	la
		ES ₁	apɾɛsa
		S	ʒ
		PV	væmet
		ES ₁	ləbʊʃ
		ph	la:
26.	A		<hr/>
			pi la.ʒvæmet ləbutɛ jdõədãžsək /
		ES ₁	pi
		ph	la
		S	ʒ
		PV	væmet
		ES ₁	ləbutɛj
		ES ₁	dõ_ɛ dãžsək
			hɛ.ph

27.	A		_____ /
		hě.S	ʒəʒvamet ləsakdǎzǎhǎdɔwa ʃo /
		S	ʒə
		PV	ʒ
		ES ₁	vamet
		ES ₁	ləsak
		ES ₁	dǎzǎhǎdɔwa
		ES ₂	ʃo
28.	A		_____ /
		ES ₁	laʒveatǎdkatʒU:ɐ /
		S	la
		PV	ʒ
		ES ₁	vəatǎd
			katʒU:ɐ
29.	A		_____ /
		ES ₁	ɐɐsəʒvəʒvəalevwaɐləsak /
		hě.S	ɐɐsə
		hě.PV	ʒ
		S	və
		PV	ʒ
		ES ₁	vəale
		ES ₁	vwaɐ
		ES ₁	ləsak
30.	A		_____ /
		S	ʒəl:Uvɐi:ɐ /
		[ES ₁	ʒ
		PV	ə
			l
			:Uvɐi:ɐ

31.

A

ə...ə...ləbʊfʃi vʌɛtakote//paskə/

paskəle:amle:vwaǰʃ/lefæjvʌɛvwaɪ

ʒɛɪme/vʌɛɛdet^si:ʒ^ə/

hé.

a...a...

S

ləbʊfʃ

Sr.

i

PV

vʌɛt

ES₁

akote

ES₁

paskə paskə le: am le: vwaǰʃ lefæj
hé. m.f. hé. ph. s.t. Eɪ s.

vʌɛvwaɪ ʒɛɪme
b.v. e.s.

ES₁

vʌɛɛ det^si:ʒ^ə (se) = [lefæj]
b.v. e.s.

32.

A

pi la^əbɛlet i ʒizet et elmāfɔɪtkiǰʃkiǰʃ

puselbʊfʃ

ES₁

pi

ph

la

hé.

ə

I

bɛ

S

let i ʒ

Sr.

iz

Co

etɛ

telmā

PA


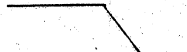
fɔɪt

ES₁

kiǰʃ kiǰʃ puse
hé. m.f.s. b.v.

ES₂

lbʊfʃ



33.	A		
			pilajšpuse //
		ES ₁	pi
		ph.	la
		S	ij
		PV	špuse
(Voix)			
34.	B		
			tutānēkspevjās //
		PN	tutānēkspevās

L'analyse du corpus

Nous allons maintenant considérer l'une après l'autre les phrases de ce corpus. Pour chacune d'entre elles (identifiées selon leur numéro), nous donnerons :

- en a : les caractéristiques de la courbe mélodique et la longueur des pauses;
- en b : une interprétation des traits prosodiques ébauchée en fonction des stratégies de communication visées;
- en c : une justification de cette interprétation à partir du texte.

Pour décrire les traits prosodiques, nous utiliserons les symboles suivants :

	Symbole	Courbe	Pause
1.		ascendante	absente
2.		descendante	absente


3. —	stable	absente
4. ∪ /	ascendante	courte
5. ∩ /	descendante	courte
6. — /	stable	courte
7. ∪ //	ascendante	longue
8. ∩ //	descendante	longue
9. — //	stable	longue

- 14 a) ∩ //
- b) Le locuteur B abandonne son droit de parole.
- c) Les phrases précédentes (qui ne sont pas reproduites dans cet article) indiquent que le locuteur B ne veut plus raconter ses rêves et qu'il désire que l'on trouve un autre sujet de conversation.

(VOIX)

- 15 a) — / ∩ /
- b) Le locuteur A cherche à obtenir le droit de parole. Il se l'approprie avec prudence en ne faisant que des pauses courtes, et cherche à démontrer le sérieux de son projet en baissant son intonation (il feint ainsi en quelque sorte la légitimité de son acte).
- c) Le locuteur A aimerait profiter de la disponibilité des canaux de communication pour décrire son expérience biologique. Cette phrase ne traite pas de l'expérience comme telle, mais elle doit servir à attirer l'attention des autres.
- 16 a) ∪ ∩ ∪ /
- b) Le locuteur A monte son intonation à deux reprises pour stimuler l'intérêt des autres. La pause courte montre qu'il désire continuer de parler.

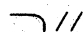
- c) Des éléments d'information sont donnés sur l'expérience, mais pas suffisamment pour que l'on saisisse bien ce en quoi elle consiste.


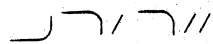
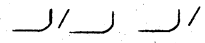
17 a) 

- b) Le locuteur A invite les autres à constater la légitimité de son acte en en simulant la légitimité. Après avoir piqué la curiosité de ses interlocuteurs à la phrase précédente, il donne ici un élément d'information manquant. L'intonation descendante est possible du fait que l'intérêt des autres devrait être assuré, l'information étant suffisante. De même la légitimité de l'utilisation des canaux de communication devrait être acquise. La pause indique qu'il désire continuer de parler.
- c) Cette phrase qui se termine sur une modalité interrogative ne constitue pas une question, elle a plutôt pour fonction d'amener les autres à une approbation.

18 a) 

- b) Après avoir stimulé la curiosité des autres en montant l'intonation, l'aspect prédominant de la descente de l'intonation indique que le locuteur A, ne voulant pas abuser de son droit de parole vérifiera si les autres l'autorisent à poursuivre le récit. La pause longue montre que le locuteur A interrompt son utilisation des canaux de communication.
- c) Les informations sur un récit possible ont été données. Le locuteur A se montre disposé à apporter des détails mais il laisse d'abord aux autres la possibilité d'en exprimer le désir.

19 a) 

- b) L'aspect descendant de la courbe mélodique indique que le locuteur B est légitimé dans son utilisation des canaux de communication et qu'il fait même montre d'autorité. La pause longue indique qu'il abandonne le droit de parole.
- c) Le locuteur B signale par cette question à la courbe descendante qu'il n'est pas curieux, mais qu'il lui convient que le locuteur A utilise les canaux de communication.
- 20 a) 
- b) L'aspect ascendant de la courbe mélodique sert à stimuler l'intérêt des autres. La pause longue n'indique pas ici que le locuteur A abandonne son droit de parole mais elle est plutôt possible du fait qu'il est assuré de la légitimité de son utilisation des canaux de communication (cf. phrase 19).
- c) Le locuteur A commence son récit. La première étape de l'expérience biologique est décrite.
- 21 a) 
- b) Après avoir piqué la curiosité, le locuteur fait descendre son intonation pour démontrer son autorité, sa légitimité. La pause courte montre qu'il conserve la parole. La pause longue est de même encore possible vu la légitimité acquise et confirmée par la phrase 19.
- c) Après avoir donné la première étape de l'expérience à la phrase 20, les étapes finales sont mentionnées, ce qui sert à structurer le récit et à situer les autres.
- 22 a) 
- b) Le locuteur A cherche à soutenir l'intérêt des autres en faisant monter son intonation.

Les pauses courtes concourent au même but. Elles servent de plus à rester en possession de la parole.

- c) Des étapes intermédiaires de l'expérience sont mentionnées. Le locuteur A entre plus dans les détails.

23 } a) —

24 } b) La courbe neutre semble indiquer de l'incertitude quant à la légitimité de la poursuite du récit. L'absence de pause montre que le locuteur sent que son utilisation des canaux de communication devient moins légitime.

- c) Ayant sauté des étapes dans le récit, le locuteur A doit revenir en arrière. Il risque ainsi de rendre difficile la compréhension. L'intonation différente de ces phrases semble aussi servir à les distinguer des autres phrases.

25 } a) — /

26 } b) L'intérêt des autres est suscité par une courbe mélodique ascendante.

27 } La pause courte indique que le récit sera poursuivi.


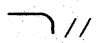
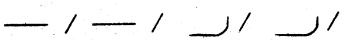
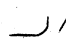

28 } c) Autant d'étapes de l'expérience biologique que de phrases sont énumérées dans leur ordre successif.

29 a) — /

b) La courbe stable indique de l'incertitude quant à la légitimité de l'utilisation des canaux de communication. La pause courte indique que le récit sera poursuivi.


- c) Une étape est énumérée mais elle est en soi moins pertinente à l'expérience comme telle

que les étapes précédentes. Cette étape aurait pu être omise éventuellement.

- 30 a) /
- b) La courbe ascendante sert à susciter l'intérêt des autres. La pause courte indique que le récit sera poursuivi.
- c) Une autre étape est énumérée.
- 31 *La phrase 31 se divise en deux parties :*
- 31.1 a) //
- b) La courbe descendante indique que le locuteur conclut son récit et abandonne son droit de parole. La pause longue indique la cessation du récit.
- c) Une conclusion de l'expérience est donnée.
- 31.2 a)  / — /  /  /
- b) Le récit est repris, ce qui n'est pas réellement légitime après la première partie de la phrase qui en indiquait la cessation : la stabilité de l'intonation au début s'explique ainsi. L'intérêt au récit est suscité à nouveau : les courbes ascendantes. Les pauses courtes sont causées par des hésitations et indiquent le refus d'abandonner le droit de parole.
- c) Le locuteur A avait donné une conclusion de son récit. Il lui vient à l'esprit d'apporter des détails relatifs à cette conclusion. Il éprouve toutefois de la difficulté à s'exprimer.
- 32 a) —
- b) La légitimité de l'occupation des canaux de communication semble moins certaine. L'absence de pause est liée à cette incertitude. Elle

contribue à conserver le droit de parole malgré le manque de légitimité.

- c) Une étape finale de l'expérience est décrite. Les hésitations de la phrase précédente peuvent avoir déstabilisé le locuteur dans son assurance de la légitimité de l'utilisation des canaux de communication.

33 a) 

- b) La courbe descendante indique que le locuteur conclut son récit et qu'il cède le droit de parole. La pause longue indique qu'il abandonne son droit de parole.
- c) Le récit de l'expérience biologique est complété.

(VOIX)

34 a) 



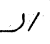
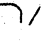
- b) Le locuteur B se sent invité à prendre la parole. Il en est donc légitimé. Il fait montre d'autorité. La pause longue indique que le locuteur ne désire pas utiliser les canaux de communication plus longuement.
- c) Le locuteur B donne son appréciation du récit du locuteur A.

Les résultats et leur interprétation

Les résultats obtenus sont reproduits dans le *Tableau 1* afin de permettre d'examiner de quelle manière les traits prosodiques et la phrase sont associables et de quelle manière ils se dissocient. Un rapide coup d'oeil sur ce tableau permet de constater que certaines caractéristiques unissent la phrase aux traits prosodiques :

Tableau 1

Les traits prosodiques, la phrase et les stratégies de communication

Traits prosodiques	Place dans la phrase	Phrases	Interprétation
1. 	interne	16,18,21, 22	Stimule la curiosité, conserve la parole.
	fin		
2. 	interne	16,18	...fait suite à 1 (interne).
	fin		
3. —	interne		
	fin	23,24,32	Légitimité incertaine, conserve la parole.
4.  /	interne	22,31	Stimule la curiosité, conserve la parole.
	fin	16,22,25, 26,27,28, 30,31	Stimule la curiosité, conserve la parole.
5.  /	interne	21*	Affirme (ou simule) sa légitimité, conserve la parole.
	fin	15,17	Affirme (ou simule) sa légitimité, conserve la parole.
6. —/	interne	15,31,31	Hésitation ...dans le texte...dans les stratégies de communication. Conserve la parole.
	fin	29	Légitimité incertaine, conserve la parole.

7. \cup //	interne		
	fin	20	Stimule la curiosité, légitimité assurée, conserve la parole.
8. \cap //	interne	31*	Abandonne le droit de parole, le reprend.
	fin	14,18,19, 21,33,34	Abandonne le droit de parole, ou... Affirme sa légitimité et conserve la parole.
9. — //	interne		
	fin		

* Cette caractéristique prosodique particulière aux phrases 21 et 31 semble relever d'une modification dans l'intention de communication et elle pourrait être une caractéristique des traits prosodiques internes.

- une courbe mélodique ascendante ou descendante non suivie de pause se retrouve uniquement à l'intérieur d'une phrase;
- une courbe mélodique stable non suivie de pause ne peut être logiquement observable qu'à la fin d'une phrase;
- une courbe mélodique ascendante ou descendante suivie d'une pause courte se retrouve plus souvent à la fin d'une phrase;
- une courbe mélodique stable suivie d'une pause courte se retrouve plus souvent au milieu d'une phrase;
- une courbe mélodique ascendante ou descendante suivie d'une pause longue se retrouve généralement à la fin d'une phrase; il y a peu d'évidence sauf exception (cf. phrase 31) que l'on puisse retrouver un tel cas en milieu de phrase;
- une courbe mélodique stable suivie d'une pause longue n'apparaît pas dans notre corpus.

Cette brève analyse démontre qu'il existe effectivement des caractéristiques qui unissent les traits prosodiques et la phrase. Ceux-ci ne forment toutefois pas un tout interdépendant et fermé. Les traits prosodiques peuvent à la rigueur servir d'indices utiles à la segmentation des phrases vu leurs modes d'apparition répétitifs, mais ils ne sauraient être considérés comme des signes objectifs de la délimitation des phrases. Ainsi, certains traits prosodiques qui normalement apparaissent à la fin de la phrase peuvent dans certains cas apparaître au milieu de la phrase : voir *Tableau 1*, traits prosodiques : 4 (phrases 22,31), 5 (phrase 21), 8 (phrase 31). À l'inverse, une phrase peut se terminer sans qu'aucun trait prosodique ne vienne le signaler : trait prosodique 3 (phrases 23,24,32). La raison en est que les stratégies de communication peuvent :

- soit favoriser de tels comportements;
- soit être elles-mêmes modifiées en "cours de phrase";
- soit ne pas être suffisamment définies pour en permettre toute concrétisation dans la phrase.

Mais avant de traiter des stratégies de communication rappelons qu'il serait intéressant dans une étude plus ambitieuse de vérifier attentivement s'il est possible de dériver des règles générales quant aux rapports existant entre les traits prosodiques et les différentes parties de la phrase, bien qu'aucun rapport systématique n'ait pu être observé dans le corpus étudié. Une courbe mélodique ascendante, descendante ou stable, une pause longue, courte ou absente semblent tout aussi bien indiquer la présence d'un sujet ou d'un prédicat (nominal, verbal, etc.) ou encore d'une expansion par subordination, un coordonnant, une modalité ou un phathème.

En considérant que les traits prosodiques sont produits en fonction des stratégies de communication, il devient dès lors possible de dégager avec une plus grande précision les rapports qui semblent exister entre les traits prosodiques et la phrase. Voici, à partir des résultats donnés dans le *Tableau 1*, les quatre possibilités de comportement qu'il est possible de dégager, ainsi que les deux principes qui leur sont liés.

1. Lorsque le locuteur désire *stimuler la curiosité* des autres dans le but d'obtenir une plus grande légitimation par la suite, on peut observer :

à l'intérieur d'une phrase, - une montée de l'intonation non suivie de pause ($_$) qui peut aussi être accompagnée d'une redescente de l'intonation ($_ + _$);

à l'intérieur ou à la fin d'une phrase, - une montée de l'intonation suivie d'une pause courte ($_ /$);

à la fin d'une phrase, - une montée de l'intonation suivie d'une pause longue ($_ //$), mais seulement si la légitimité de l'utilisation des canaux de communication est assurée.

2. Lorsque le locuteur n'est pas assuré de la légitimité de son utilisation des canaux de communication, on peut observer :

à l'intérieur ou à la fin d'une phrase, - une intonation stable suivie d'une pause courte ($_ /$);

à la fin d'une phrase, - une intonation stable non suivie de pause ($_$).

3. Lorsque le locuteur désire *affirmer la légitimité* de son utilisation des canaux de communication (qu'il en soit réellement légitimé, ou qu'il en simule la légitimité dans le but d'influencer les autres), on observe :

- à la fin d'une phrase, - une descente de l'intonation suivie d'une pause courte ($\overline{\quad}$ /);
- une descente de l'intonation suivie d'une pause longue ($\overline{\quad}$ //).

4. Lorsque le locuteur *abandonne volontairement son droit de parole*, en toute légitimité, on observe :

- à la fin d'une phrase, - une descente de l'intonation suivie d'une pause longue ($\overline{\quad}$ //).

Il est à noter que pour les trois premières possibilités de comportement, le locuteur peut rester en possession de la parole, alors que la dernière possibilité implique qu'il redonne la parole aux autres utilisateurs des canaux de communication.

Deux principes viennent s'ajouter à ces possibilités de comportement. Premièrement, le locuteur peut combiner dans une même phrase diverses possibilités de comportement qui ne s'excluent pas, ce qui semble se produire très souvent (Exemple : phrase 15 ($\overline{\quad}$ / + $\overline{\quad}$ /) et phrase 16 ($\overline{\quad}$ + $\overline{\quad}$ + $\overline{\quad}$ /)). Deuxièmement, le locuteur demeure par ailleurs toujours libre de modifier ses stratégies de communication, c'est-à-dire de combiner dans une même phrase deux possibilités de comportement différentes ou encore de répéter deux mêmes possibilités de comportement même si celles-ci semblent devoir s'exclure l'une l'autre (Exemple : phrase 31 ($\overline{\quad}$ // + $\overline{\quad}$ /) et phrase 21 ($\overline{\quad}$ / + $\overline{\quad}$ /)).

Ces possibilités de comportement et ces principes nous montrent, par leur complexité, combien il serait futile de chercher à expliquer le rapport existant entre la phrase et les traits prosodiques sans pour cela tenir compte des stratégies de commu-

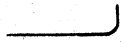
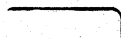



nication de même que des relations transphrastiques et du texte tout entier.

En affinant les méthodes d'analyse, il deviendrait éventuellement possible, malgré l'interdépendance étroite entre la courbe mélodique et les pauses, de définir plus précisément le rôle de chacune d'entre elles. Les pauses s'apparentent au silence, qui, lui, relève de la nécessité, du donné. Le locuteur doit lutter contre le silence, l'éviter, s'il désire continuer de se prévaloir de son droit de parole ou, au contraire, s'en servir s'il désire laisser la parole aux autres. L'intonation, par contre, s'apparente à la musique qui a le pouvoir de séduire. Elle relève, à l'inverse des pauses, de la liberté, de la création. Le locuteur peut s'en servir pour intéresser les autres, investir dans la légitimité future de son utilisation des canaux de communication. De même, il peut s'en servir pour les influencer en simulant la légitimité de son acte. Une synthèse des résultats analysés permet de donner un aperçu sommaire des caractéristiques inhérentes à chacun des signes prosodiques (voir *Tableau 2*). Une telle simplification ne pourrait constituer un ersatz à la liste des possibilités de comportement et des principes qui leur sont liés; la liste précédente demeurant plus complexe et sûrement plus fidèle aux faits. Cette synthèse constitue toutefois un effort dans le but de mieux comprendre les traits prosodiques et leur rapport à la phrase et aux stratégies de communication.

Une des questions soulevées au début de cet article était de savoir si les traits prosodiques relèvent du domaine de la syntaxe. La syntaxe ayant pour objet entre autres de procéder à la segmentation de la phrase, le problème à résoudre était celui de définir quelle est la relation qui existe entre la

Tableau 2

Les signes prosodiques et leurs caractéristiques

	Le locuteur cherche à stimuler la curiosité des autres (Il investit dans sa légitimité future).
	Le locuteur affirme (ou simule) sa légitimité.
	Le locuteur est incertain de sa légitimité.
Absence de pause	Le locuteur cherche à conserver la parole.
	Le locuteur cherche à conserver la parole.
	Le locuteur abandonne son droit de parole. Le locuteur conserve la parole, et ce, seulement s'il est assuré d'une très grande légitimité.

délimitation de la phrase et les traits prosodiques. C'est dans la phrase que les traits prosodiques trouvent leur expression. Ils constituent, qui plus est, un aspect des relations transphrastiques en ce sens qu'ils servent, de concours avec des éléments sémantiques ou encore stylistiques, à établir les liens entre les phrases. Ainsi, vu leurs modes d'apparition répétitifs, les traits prosodiques peuvent aider à la segmentation des phrases en tant qu'indices, ce qui leur permet de jouer un rôle fondamental en syntaxe. Toutefois, ils ne peuvent servir de signes objectifs pour la segmentation des phrases, car leur fonction en demeure une de commu-

nication et non pas de délimitation des phrases. C'est cette fonction de communication qui a surtout fait l'objet de cet article et qui constitue un élément nouveau dans la recherche. Nous avons cherché à démontrer que les traits prosodiques caractérisent les stratégies de communication du locuteur. Ils semblent être produits plus précisément en fonction de la légitimation de l'utilisation des canaux de communication. Aussi exploratoire soit-il, cet article a permis de mettre en évidence que l'étude des traits prosodiques ne relève pas uniquement de la syntaxe. Elle relève aussi de l'étude des stratégies de communication.

NOTES

¹ Cet article est une version abrégée d'une recherche beaucoup plus vaste qui a été faite dans le cadre du séminaire *Méthodes d'analyse en syntaxe* (C. Bureau).

² BUREAU, C., *Syntaxe fonctionnelle du français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 176.

³ Le concept de légitimité est présenté plus en détails dans l'article de Pierre Bourdieu : L'économie des échanges linguistiques, dans *Langue Française*, No. 34, 1977, p. 17-34. Selon cet auteur, la légitimité, c'est-à-dire le droit à la parole, constitue un aspect de la compétence qui est indissociable de celle-ci :

"La structure du rapport de production linguistique dépend du rapport de force symbolique entre les deux locuteurs, c'est-à-dire de l'importance de leur capital d'autorité (qui n'est pas réductible au capital proprement linguistique) : la compétence est donc aussi capacité de se faire écouter. La langue n'est pas seulement un instrument de communication ou même de connaissance mais un instrument de pouvoir. On ne cherche pas seulement à être compris mais aussi à être cru, obéi, respecté, distingué. De là la définition complète de la compétence comme droit à la parole, c'est-à-dire au langage légitime, comme langage autorisé, comme langage d'autorité. La compétence implique le pouvoir d'imposer la réception." (Bourdieu, 1977 : 20).

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 10, 1984 : 123-150

DES FAITS À UNE THÉORIE DU SYSTÈME VERBAL :
LE PROBLÈME DU SENS *

Daniel C. LE FLEM
professeur adjoint

Système verbal et problématique du sens :
quantité de sens et forme du sens. Supé-
riorité du modèle guillaumien, empirique
et déductif. Ses défauts : son excès de
puissance (variables α , ω et z) et son
réalisme ("chrono-expérience"). Proposi-
tions : transfert de puissance du système
à l'énonciation et passage de la "chrono-
expérience" à la "chrono-logie".

DES FAITS À UNE THÉORIE DU SYSTÈME VERBAL:
LE PROBLÈME DU SENS *

Daniel C. LE FLEM

1. LANGAGE ET SENS

Banale mais fascinante évidence: le langage est une prodigieuse machine à fabriquer du sens. Quiconque, indifférent à cette vérité que "le langage veut être ignoré: c'est sa destination naturelle d'être un moyen et non un tout"¹, tente d'en percer les secrets affronte une problématique fondamentale, pour l'essentiel résumée dans cette question: quelle *quantité* de sens, et sous quelle *forme*, faut-il postuler dans le système producteur - la langue - pour rendre compte des faits produits observés - le discours?

C'est parce qu'elle a su d'emblée placer l'étude du langage dans cette juste perspective, sémantique et mentaliste, que la psychomécanique est une sémantique structurale. La théorie de la morphologie verbale qu'elle a élaborée sous le nom de *chronogénèse* en fournit une excellente illustration. Dans un premier temps, la comparaison des différentes méthodes de recherche établira la supériorité du modèle guillaumien; dans un second temps, l'analyse d'un fragment montrera qu'il n'est pas exempt de défauts: d'une part, et dans les termes de la problématique posée, quant à la quantité de sens qu'il incorpore, sa puissance; d'autre part, quant à la forme qu'il lui assigne, insuffisamment déliée du vécu expérimentiel.

2. DES FAITS AU SYSTÈME

2.1 Les linguistes qui s'intéressent au verbe

sont au départ sur un strict pied d'égalité. Ils disposent d'un inventaire de paradigmes reconnus depuis longtemps par la tradition, coiffés d'étiquettes terminologiques disparates et parfois obscures dont le mérite principal est de proposer une classification formelle familière à tous. La faible distance séparant cette structuration élémentaire des données empiriques ne garantit pas son innocence. Il faut d'abord s'assurer qu'elle respecte deux fonctions capitales, la *fonction sémiologique* et la *fonction des catégories*:²

1° la *fonction sémiologique* constitue le signe linguistique en unissant le signifiant et le signifié; elle permet seule de dresser l'inventaire des valeurs d'un système donné en reconnaissant comme telles les différences de contenu qui en se substituant l'une à l'autre entraînent un changement dans l'expression;

2° la commutation doit tenir compte de la *fonction des catégories*, ces dernières étant définies par les relations spécifiques contractées par leurs membres: une commutation doit s'accomplir toujours à l'intérieur d'une seule et même catégorie.

Ces deux critères opèrent un premier filtrage. Ainsi, les grammaires qui distinguent un conditionnel-temps et un conditionnel-mode, ou encore un futur du passé et un conditionnel, dans:

(1) a. Kwekwa aboierait si quelqu'un approchait.

b. Je pensais que Kwekwa le mordrait.

négligent la fonction sémiologique et sont donc a priori. D'autre part, celles qui font figurer dans leur inventaire, en plus des formes simples, les

formes composées et surcomposées ainsi que les périphrases verbales violent la fonction des catégories, les auxiliaires *avoir* et *être* comme les verbes *aller*, *venir*, etc. se trouvant à un niveau fonctionnel bien différent de celui des morphèmes flexionnels. Les exemples de cette dernière infraction abondent; en voici un récent, l'inventaire des modalités verbales tiré d'une présentation fonctionnelle du français :

	Formes simples	Formes composées	Formes surcomposées	Formes périphrastiques
A (Standard)	Présent Imparfait Futur Conditionnel Subjonctif Impératif	Passé composé Plus-que-parfait Futur antérieur Condit. passé Subjonctif passé Impératif passé		Futur périphr. I Futur périphr. II
B (Variétés idiolectales et régionales)			Passé surcomposé Plus-que-parfait surc. Futur antérieur surc. Condit. passé surc. Subj. passé surc.	
C (Registre recherché)	Passé simple Subj. imparfait	Passé antérieur Subj. plus-que-parfait		

FIG. 1

2.2 L'analyste qui a su éviter ce premier écueil et s'attache désormais aux seules formes simples n'est pas au bout de ses peines. Supposons qu'il ait rassemblé une documentation représentative de leurs emplois, soigneusement inventoriés et répertoriés. S'il est structuraliste ou simplement convaincu de l'apport positif des méthodes formelles, il s'est livré à un examen attentif des distributions, des compatibilités et incompatibilités des morphèmes avec leur entourage, en appliquant la *méthode des corrélations* (flexifs/adverbes, flexifs/conjonctions, flexifs/lexèmes verbaux, concordance, etc.). Au terme de cette démarche indispensable se trouve satisfait le plus faible des critères d'adéquation fixés par Chomsky

pour l'évaluation des grammaires et des théories linguistiques en général, l'*adéquation d'observation*, dont j'adapte la définition au sujet traité:"

Une théorie de la morphologie verbale est adéquate si elle prédit tous les emplois acceptables des flexifs verbaux, et seulement eux.

2.3 La recherche aborde à présent l'essentiel. Elle doit en effet rendre compte du sens des morphèmes verbaux, et notamment du fait que chacun est susceptible de variations plus ou moins nombreuses et souvent importantes - une dizaine pour le seul imparfait. Or, le grammairien sait, pour avoir retenu la leçon révolutionnaire de Saussure, que les diverses significations constatées se situent sur le plan du discours et que la dichotomie centrale du *Cours* lui impose d'imaginer la structure de langue qui les sous-tend, qui les autorise et les contraint tout à la fois. Saussure, en revanche, ne s'est pas montré très explicite sur la nature exacte de ces états de langue et les moyens de les découvrir. Les diverses voies empruntées tant par les écoles linguistiques que par les chercheurs isolés sont réductibles à quatre grands types.⁵

1° La méthode apriorique et inductive

C'est la méthode la plus répandue, pratiquée par excellence par la grammaire traditionnelle. Chaque forme verbale est considérée isolément et caractérisée d'après les trois paramètres de mode, d'aspect et de temps qui reçoivent une définition relativement précise:

mode: attitude du locuteur par rapport au procès (réel/non réel, certain/non certain, etc.).

temps: référence à une tranche du temps physique, généralement matérialisé par un axe passé/présent/futur.

aspect: évocation du procès dans son déroulement vu sous divers angles (accompli/inaccompli, duratif, itératif, etc.).

Comme la forme traduit divers effets de sens qu'il serait vain de vouloir expliquer les uns par les autres, on privilégie plus ou moins arbitrairement - en se fondant parfois sur les critères de fréquence et de probabilité - une signification générale (normale) et les variantes particulières relevées - p. ex., la dizaine de variétés d'imparfait - sont ou bien énumérées pêle-mêle, ou bien groupées en temporelles, modales et aspectuelles. Le défaut majeur de cette approche saute aux yeux: le lien fonctionnel unissant les diverses formes verbales n'apparaît pas nettement, pas plus que celui entre les significations générale et déviante, l'ensemble cohérent en apparence se révélant en réalité un amas plutôt chaotique.

La méthode revêt parfois une forme plus évoluée, prétendument objective et scientifique, caractéristique dans l'essai d'étude sémantique de quelques modalités verbales tenté par Mahmoudian⁶. Une première mesure, fort louable, consiste à neutraliser le contexte qui peut influencer sur la modalité. Ainsi, dans (2) où les parenthèses indiquent des éléments facultatifs:

- (2) a. Pierre arrive (maintenant).
- b. Pierre arrive (à l'instant).
- c. Pierre arrive (dans un instant).

il va de soi que c'est le contexte, verbal ou

situationnel, qui indique si l'événement "arriver" est présent, passé ou futur : il serait par conséquent illogique d'attribuer au morphème "présent" un éclairage temporel extérieur à lui. La définition de la modalité, par une sorte de phonologisation de la sémantique, est ensuite réalisée grâce à une matrice de traits, en l'occurrence une opposition modale *certain/non certain* et une opposition temporelle *présent/passé/futur*. Il ne s'agit pas toutefois de trait *pertinent*, puisque dans :

- (3) On m'avait dit que tu serais présent.
- (4) a. Il travaillait chez lui.
- b. Un mot de plus, je démissionnais.

le conditionnel de (3) peut recouvrir les trois époques et que l'imparfait a le sens de "passé certain" dans (4 a) et de "passé non certain" dans (4 b). Ce sont donc des "traits discontinus dont chacun se réalise dans un type de contexte". Appliquée au futur, cette grille produit les résultats suivants :

II. — *Futur*

Niveau prédicat	Contexte	Temps	Mode	Exemples
P1	Contexte neutre (1) <i>demain, dans une heure</i>	Futur	Certain	<i>il viendra</i> <i>il viendra demain</i>
P2	<i>pendant que, parce que, que...</i> Relatives	Futur	Certain	<i>il dormira pendant que tu veilleras</i> <i>il dit que tu viendras</i> <i>voici l'outil dont tu te serviras</i>
P1	Juxtaposition : 2 futurs Juxtaposition : présent, futur	Futur	Non certain	<i>tu regarderas</i> <i>(tu regardes) avant de traverser,</i> <i>tu ne te feras pas écraser</i>
P1	Si + P2 présent	Futur	Non certain	<i>si tu regardes, tu ne te feras pas écraser</i>
P1	Contexte neutre (2) Restriction lexicale (variation avec présent)	Présent	Certain	<i>je vous dirai que je n'en sais rien</i>
P1	Contexte neutre. (3)	Présent	Non certain	<i>il bavardera encore dans quelque coin</i>

FIG. 2

qui appellent quelques commentaires:

a) Mahmoudian admet que les traits sont arbitraires, tant pour leur nombre que pour leur nature, ce qui confirme bien l'a priori du cadre référentiel;

b) la neutralisation du contexte annoncée est illusoire, puisque dans (4 b) la modalité et le contexte partagent le trait "non-certain";

c) le tableau révèle que la modalité de futur peut, dans un contexte neutre, prendre des significations diamétralement opposées et contradictoires - "futur certain" et "présent non certain" -, ce qui revient à nier la fonction sémiologique;

d) enfin, la fonction sémiologique est doublement niée, puisque deux modalités peuvent posséder la même signification, p. ex. les deux premiers futurs du tableau, l'imparfait de (5 a) et le conditionnel de (5 b):

(5) a. On m'a dit que vous étiez chez vous demain.

b. Il pensait que tu ferais cela mieux que lui.

La démonstration est concluante: la démarche est bien apriorique d'une part, et d'autre part inductive en ce qu'elle prend appui sur le plan du discours, sans d'ailleurs parvenir à celui de la langue, du mécanisme générateur: Mahmoudian avoue en effet sans équivoque qu'il propose "un classement des sens de quelques modalités dans les contextes les plus fréquents" et, plus clairement encore, que "le propre de chaque modalité, c'est que l'ensemble de ses emplois et significations ne recouvre complètement celui d'aucune autre modalité".⁷

Il ne saurait cependant être question d'accabler une école linguistique en particulier. La grande majorité d'entre elles souffrent du même vice, à divers degrés et sous des manifestations souvent très dissemblables. Dans ces conditions, il est peut-être possible de soutenir que de telles grammaires atteignent le niveau d'*adéquation descriptive*:

Une théorie de la morphologie verbale est adéquate si elle remplit la condition d'*adéquation d'observation* et si elle décrit la valeur sémantique des flexifs verbaux de manière à rendre compte des intuitions du locuteur de langue maternelle.

mais certainement pas le niveau d'*adéquation explicative* qui fixe en outre cette exigence:

Une théorie de la morphologie verbale doit décrire la valeur sémantique grâce à un ensemble très restreint de principes les plus simples et les plus généraux possibles, possédant une plausibilité psychologique et mentale, et qu'un enfant peut acquérir en un temps limité en étant exposé à un nombre fini de données.

En un mot, pour satisfaire à l'*adéquation explicative*, une théorie de la morphologie verbale doit être psychologiquement vraisemblable, ce qui ne peut être le cas de celles qui prétendent assimiler à un système mental un simple répertoire d'emplois discursifs.

2^o La méthode apriorique et déductive

Le deuxième type de méthode est beaucoup moins largement représenté, et c'est heureux, car elle est absolument indéfendable. Elle consiste pour

l'essentiel à construire un système notionnel totalement extra-linguistique - elle est donc a priori - et à le confronter ensuite déductivement avec une langue donnée pour déterminer les valeurs logiques que cette dernière peut exprimer et les moyens dont elle dispose pour le faire. Voici, extrêmement condensé, un exemple de cette perspective onomasiologique. Heger⁸ pose que la structure conceptuelle du temps s'appuie sur l'opposition *actuel/inactuel* (*Jetzt/Nicht-jetzt*) et que cette opposition s'applique: a) au présent du locuteur, opposé au non-présent, base de la structure temporelle; b) au déroulement perçu de l'intérieur (imperfectif), opposé au déroulement perçu de l'extérieur (perfectif), base de la structure aspectuelle. Dans le plan temporel, le non-présent se divise en un avant et un après, chaque division du temps pouvant à son tour subir la tripartition *passé-présent-avenir*, et cela jusqu'à l'infini; au niveau de l'aspect, la perfectivité se démultiplie en une série de saisies. La structure théorique ainsi détenue est alors appliquée au système verbal français dont chaque forme verbale se voit attribuer une ou plusieurs formules aspectivo-temporelles. Peu importe le détail, seul compte le principe, absolument inacceptable: les formules établies par Heger n'ont aucun fondement linguistique et les temps ainsi caractérisés le sont donc par rapport à un hors-langue qui n'a probablement rien de commun avec la structure psychique réelle.

3° La méthode empirique et inductive

La combinaison de l'empirisme et de l'induction mérite plus de considération: elle part de faits observables dans le discours et s'efforce, par généralisations successives, de remonter du disparate constaté jusqu'à la signification unique de langue imposée par la fonction sémiologique. Malheureusement, cette voie se révèle bientôt sans issue,

en raison des limitations intrinsèques de l'induction : tout d'abord parce que, pratiquement, il y a fort peu d'espoir que, confronté à la diversité des emplois - ainsi, celle du conditionnel qui exprime une hypothèse présente (6 a) ou future (6 b), ou la postériorité dans chacune des trois époques (6 c) :

- (6) a. Ainsi, il serait malade?
- b. Ainsi, il partirait demain?
- c. Il m'avait dit qu'il serait chez lui hier/aujourd'hui/demain.

→ on puisse jamais accéder au dénominateur commun de langue ; ensuite parce que, logiquement, on ne peut conclure inductivement du discours, lieu des significations réalisées, à la langue, porteuse des significations possibles, l'extension des secondes dépassant par définition celle des premières, ce que formule admirablement Hjelmslev :

"Les significations possibles sont potentiellement renfermées dans la valeur dont elles émanent, et on ne possédera jamais la totalité du particulier sans se placer dès l'abord sur le point d'Archimède fourni par le général".

4^o La méthode empirique et déductive

Hjelmslev conclut donc que la seule méthode adéquate en linguistique est empirique et déductive, celle qui part d'une hypothèse et descend déductivement vers les faits qui l'infirmement ou la corroboreront. Guillaume ne pensait pas autrement :

"La théorie, superlatif du comprendre, doit (...) aller à la rencontre des faits en position antagoniste, certes, mais prendre son départ non pas au fait mais à une exigence absolue inévitable, et cheminer d'exigences absolues en exigences absolues jusqu'à la rencontre des faits".

La glossématique, axiomatique qui n'est pas parvenue à se dégager du plan du discours, n'a pu réaliser cet idéal; ainsi, constatant les deux valeurs de "passé imperfectif" et d'"irréel supposé" des imparfaits de (4), Hjelmslev affirme bien qu'elles se déduisent de la signification fondamentale de l'imparfait, mais en reste là¹¹. Guillaume, en revanche, semble avoir mieux tenu la gageure.

3. UN SYSTÈME DÉDUCTIF : LA CHRONOGÉNÈSE

3.1 Quelles sont ces "exigences absolues" dont procède le système du verbe de Guillaume ?

a) il souscrit d'abord à la distinction Langue/Parole, qu'il explicite et enrichit en présentant la première comme une puissance permanente et prévision de tous les besoins de la seconde, présente par moments à l'état d'effet ;

b) cette précision apportée à la dichotomie saussurienne confirme, au niveau des principes tout au moins, le respect total de la fonction sémiologique : non seulement une différence significative suppose toujours une variation correspondante dans l'expression et, réciproquement, une variation dans l'expression manifeste nécessairement une différence significative - ce qui élimine les prétendues neutralisations (7) et variantes libres (8) :

(7) Je crains/Il ne faut pas/Avant
qu'Atchuk prenne froid.

(8) Je veux un chien qui sache/
saurait chasser.

-, mais encore tous les effets de sens enregistrés dans le discours doivent dériver d'une valeur unique en langue ;

c) la fonction des catégories est également observée : d'une part, les formes composées et périphrastiques sont exclues; d'autre part, les formes simples s'intègrent dans un tout organique où les rapports réciproques se dessinent clairement. Cette relativisation s'opère par le biais de la dernière exigence, sans doute la plus cruciale ;

d) Guillaume estime que l'*exprimé* du discours implique nécessairement l'existence antécédente en langue d'un *représenté* mental que la tâche du linguiste est de reconstituer. Or, comme le verbe exprime le temps, et que le temps n'est pas représentable à partir de lui-même, l'esprit a dû recourir à une spatialisation, à une représentation en termes d'espace; chaque forme verbale renvoie donc à une *image-temps* spatialisée dont la nature est fonction de la position qu'elle occupe dans l'architecture totale :

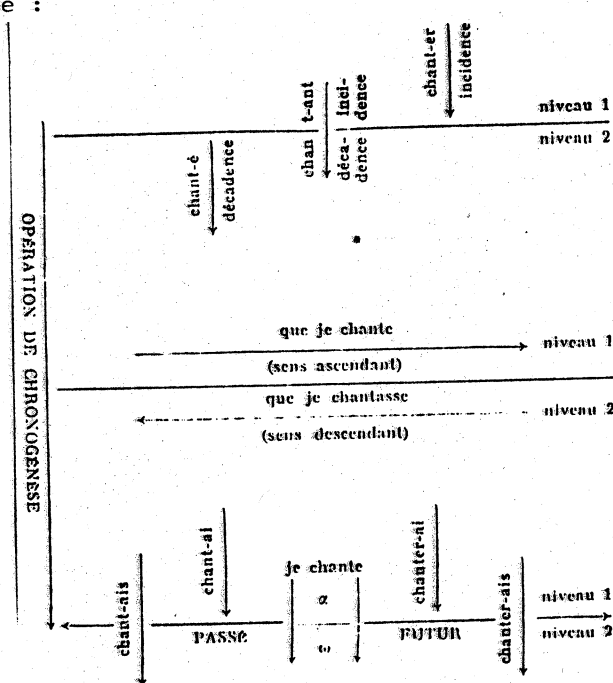


FIG. 3

que la pensée parcourt chaque fois qu'un acte de langage requiert la sélection d'un signifié convenant à la visée de discours. La progression se fait, dans un temps opératif extrêmement bref, le long d'un axe vertical susceptible de trois interceptions livrant des états de plus en plus achevés du temps: le mode quasi-nominal (temps *in posse*), le mode subjonctif (temps *in fieri*) et le mode indicatif (temps *in esse*).¹²

3.2 Centrons ce survol rapide sur le mode le plus construit pour suivre la logique qui a conduit au représenté systématique, en négligeant toutefois deux points délicats, sinon contestables: les cinétismes ascendant et descendant du temps et la verticalité du présent. Le fait révélateur est d'ordre sémiologique: la symétrie frappante des désinences de 1^e personne dans la conjugaison en *-er*, les deux passés s'opposant aux deux futurs par \emptyset /*-r* et chacun des passés partageant avec un futur la voyelle *-ai* ou *-ais*. L'opposition \emptyset /*-r* correspondant visiblement à la différence *passé/futur*, reste à déterminer ce que dénonce le contraste vocalique. Le présent étant déjà, par position, responsable de la division en époques, Guillaume fait l'hypothèse qu'il l'est également, par composition, de la distinction des deux passés et des deux futurs: comme le présent enferme deux particules de temps, l'une de temps *incident/inaccompli* (α) se convertissant constamment en l'autre de temps *décadent/accompli* (ω), deux formes - le prétérit défini et le futur catégorique - sont construites sur α et tout entières en incidence, et les deux autres - l'imparfait et le futur hypothétique - sur α/ω , donc en partie décadentes et en partie incidentes. Soit en formules, où les minuscules représentent le temps d'événement et les majuscules la portion de temps d'univers dans lequel l'événement prend place:

prétérit défini	:	$\Omega \alpha$
imparfait	:	$\Omega \alpha/\omega$
futur catégorique	:	$A \alpha$
futur hypothétique	:	$A \alpha/\omega$

Tout système théorique doit se soumettre à des tests sévères, et notamment survivre à la confrontation avec les faits. La plupart des guillaumiens sont convaincus que la chronogénèse a passé l'épreuve avec brio. Bien que cet optimisme ne soit pas pleinement justifié, comme on va le voir, il faut cependant convenir que, indiscutablement déductif et reflétant pour son auteur la réalité mentale, il est l'un des rares à pouvoir prétendre à l'adéquation explicative.

4. LA CHRONOGÉNÈSE ET LA QUESTION DU SENS

4.1 Depuis sa première version dans *Temps et verbe* (1929), la chronogénèse a connu nombre de détracteurs, pour la plupart tenants d'un positivisme méfiant à l'égard de l'intuition et de la spéculation abstraite et se refusant à "quitter les horizons chéris du concret d'où l'inquiétude scientifique est bannie".¹³ L'attitude inversée de beaucoup de guillaumiens qui l'érigent en monument intangible n'est pas moins condamnable. En fait, deux ordres de critiques peuvent lui être adressées. Les unes, purement théoriques, portant sur l'allure générale de la représentation, le mouvement en elle de la pensée, les visualisations cinétiques ascendante et descendante du temps, la verticalité du présent, etc., exigeraient une discussion longue et ardue; les autres qui touchent sa relation avec les données d'observation sont plus facilement saisissables. J'en retiens trois qui concernent l'indicatif, plus précisément:

- a) la plausibilité de la composition des formes verbales
- b) la quantité de sens involuée par les formes
- c) la forme générale du sens à l'indicatif.

4.2 Plausibilité de la composition des formes verbales

La composition α/ω assignée au présent et à l'imparfait - je laisse de côté le cas plus difficile du futur hypothétique - est conforme aux impressions de discours. Dans:

- (9) Kwekwa dort/dormait sur le tapis.

dort/dormait sont paraphrasables par *est/était en train de dormir*. Par contre, le sentiment linguistique résiste à accepter pour le prétérit défini une visualisation en α , en accomplissement, la pensée parcourant l'image-temps de la limite de début à la limite de fin. Une phrase comme:

- (10) Atchuk aboya toute la journée.

suscite davantage une impression d'accompli. Guillaume l'admet d'ailleurs, mais l'attribue à l'inclusion du prétérit défini dans l'époque Ω , de temps d'univers accompli.¹⁴ A cette justification assez faible, il ajoute, plus pragmatiquement, l'incompatibilité de la forme avec l'adverbe *dējā* qui évoque de l'accompli:

- (11) * A mon arrivée, Moki aboya déjà.

L'argument se réfute aisément: l'inacceptabilité de (11) ne tient pas au refus de l'accompli en soi, mais à ce que *dējā* suggère une partie d'accompli seulement

alors que le prétérit défini impose la vision de la totalité de l'événement. Le malaise subsiste donc, encore accusé par le fait que l'entendement de α ne semble pas univoque: au présent et à l'imparfait, il représente du temps à parcourir, au prétérit défini du temps parcouru. En revanche, la contre-hypothèse d'un prétérit défini entièrement accompli (ω) le dissipe, et la symétrie sémiologique commande de l'étendre au futur catégorique, entier d'accompli dans l'époque future, et traduisant une charge d'hypothèse faible en regard du futur en *-rais*, partiellement accompli seulement et par conséquent fortement hypothétique.

4.3 Quantité de sens involuée par les formes

Le système de l'indicatif est plus complexe que la figure 3 ne le laisse supposer. Chaque forme verbale livre, on l'a vu, des effets de sens variés dont le modèle doit rendre compte. Le cas typique est celui de l'imparfait:

- (12) a. Kwekwa poursuivait Atchuk.
- b. Un instant plus tard, les chiens se précipitaient sur moi.
- c. Un peu plus, Kwekwa me mordait.
- d. Quand je l'ai réveillé, Atchuk dormait depuis trois heures.
- e. La maison que Moki quittait lui plaisait moins que la nouvelle.

L'imparfait de (12 a) est tout à fait banal ($\alpha + \omega = 1$); dans (12 b), il commute avec le prétérit

défini, ce que Guillaume interprète comme une réduction de l'accompli à une quantité infinitésimale, la perspective couvrant l'entier de l'événement ($\omega + \emptyset + \alpha + 1$); dans (12 c) où il équivaut à un futur hypothétique composé, l'événement n'a pas eu lieu et l'accompli est donc inexistant ($\omega = \emptyset + \alpha = 1$); (12 d) est le symétrique de (12 b) : le sommeil d'*Atchuk*, sur le point d'être réveillé, n'a plus devant lui qu'une perspective minimale ($\omega + 1 + \alpha + \emptyset$); enfin, *quittait* dans (12 e) alterne avec le plus-que-parfait, signe qu' α est nul ($\omega = 1 + \alpha = \emptyset$). En résumé, la théorie postule que ces imparfaits sont obtenus par un jeu sur les variables α et ω , la pensée opérant sur l'axe du temps d'événement des saisies plus ou moins précoces ou tardives qui sont indiquées dans la figure 4 par des flèches verticales :

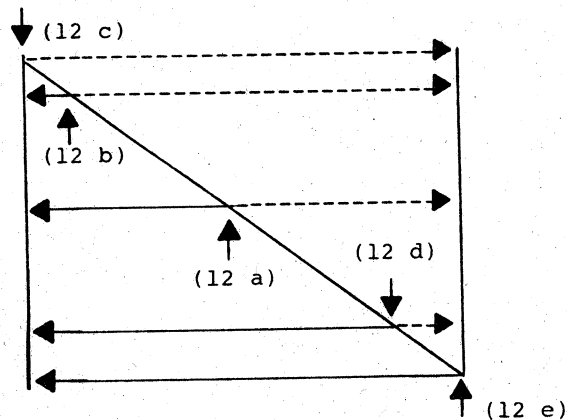


FIG. 4

On notera avec Joly que "le contexte, la nature de l'énoncé et le sémantisme du verbe jouent un rôle important"¹⁶ : (12 b) demande une indication temporelle, (12 c) un élément virtualisateur (*sans cela, encore un geste, etc.*), (12 d) une opposition lexicale dans la syntagmatique (*dormir/réveiller,*

régner/abdiquer, etc.), et (12 e) ne paraît possible qu'avec un lexème perfectif. Dès lors, il importe de se demander si ce mécanisme subtil de saisies dans l'intériorité de l'événement, sur ses limites ou même dans son extériorité, qui maintient artificiellement la fonction sémiologique - les variations s'inscrivent toutes sous le signifié de puissance $\alpha + \omega = 1 -$, ne sont pas un luxe inutile, sinon inadéquat. Ainsi, la fonction de l'imparfait dans (12 c) est de suggérer l'imminence, la réalisation frôlée de l'événement, par un ω positif annulé par le contexte: la suppression de cet accompli morphologique irait à l'encontre de l'effet recherché, et il en va de même pour (12 c), (12 d) et (12 e). Une solution plus vraisemblable et économique posera donc une interaction du contexte avec un signifié verbal immuable α/ω . La polyvalence sémantique que Guillaume fait relever directement du système se déplace alors et devient exclusivement le fait du locuteur soumettant l'unique valeur de langue à divers éclairages de discours.¹⁸

4.4 Forme du sens à l'indicatif

Les variations contestées dans 4.3 intéressaient le temps d'événement. D'autres semblent affecter le temps d'univers, plus exactement la distance qui sépare l'imparfait du présent:

- (13) a. Sans vous, Kwekwa était perdu
à l'heure qu'il est.
- b. Je voulais vous demander d'em-
mener Atchuk.
- c. Qu'est-ce qu'il voulait manger,
Atchuk?
- d. Quand emmenais-tu Moki chez
le vétérinaire demain?

Valin soutient que ces imparfaits ne traduisent plus le passé d'époque. Ce sont des substituts du présent ou du futur qui s'expliquent par un jeu sur une troisième variable, la variable z qui s'annule dans (13 a), (13 b) et (13 c), et se négative même dans (13 d), celui-ci et l'irréel de (13 a) ne comportant de surcroît plus d'accompli.¹⁹ Il faut alors prévoir une autre variable z du côté du futur, à la fois pour le futur catégorique de (14 a) et pour le futur hypothétique de (14 b), tandis que celui de (14 c) qui peut s'étendre sur les trois époques pose un problème insoluble par z :

- (14) a. Kwekwa n'est pas là? Il sera perdu!
- b. Atchuk aurait-il faim?
- c. Il m'a dit hier qu'il garderait Moki jusqu'à la semaine prochaine.

Achoppant à (14 c), la variable z surcharge donc inutilement le modèle. Mais l'objection décisive, déjà formulée à propos de (12 c), est que le locuteur recourt à ces formes verbales pour les propriétés qu'elles possèdent - la présence d' ω , la valeur de passé ou de futur - et qu'il ne fait donc pas sens de les neutraliser. Comme dans 4.3, l'erreur d'analyse consiste à faire épouser à la forme verbale en système la valeur du contexte, alors que la modulation de son signifié se produit au niveau de la combinatoire discursive. Mais sa cause profonde réside dans la forme du sens à la chronothèse indicative: l'organisation en époques sur l'axe horizontal représente une *percevabilité* du temps qui s'articule autour d'un point "zéro" occupé par le locuteur, non une *concevabilité* logique abstraite. Dans les termes de Pottier, elle constitue une "chronologie", non une "chronologie".²⁰ De là dérivent

les confusions commises : ainsi, dans (13 a) et (14 a), le point référentiel en "chrono-expérience" est le "moi-ici-maintenant", donc *était perdu et sera exprimé le présent*²¹!

Je propose par conséquent une réforme du mode indicatif de la chronogénèse que visualise la figure suivante, fortement simplifiée pour faciliter la comparaison avec la figure 3 :

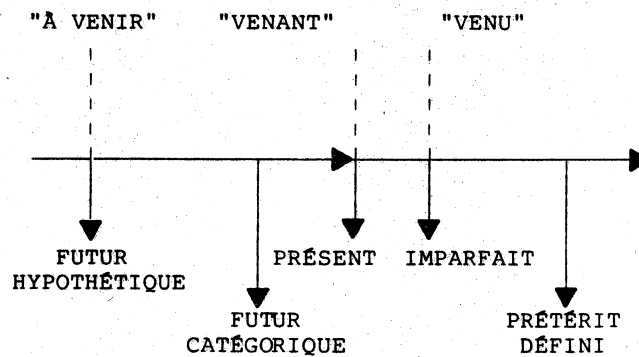


FIG. 5

a) l'inversion des époques passée et future substituée à l'ordre de la "chrono-expérience" (percevabilité) celui de la "chronologie" (concevabilité), conforme d'ailleurs au principe général en psychomécanique de l'antécédence du virtuel par rapport à l'actuel²²;

b) la désignation des époques est confiée à des étiquettes appropriées à l'ordre de concevabilité : le passé précède le futur, mais le "venu" succède à l'"à-venir" ;

c) la composition du présent, de l'imparfait et du futur hypothétique demeure inchangée (α/ω),

le futur catégorique et le prétérit défini deviennent accomplis (ω). Chaque forme a évidemment une valeur constante: ni variations α/ω , ni variables z ;

d) les représentations des formes sont saisies à leur point de rencontre avec l'axe horizontal.

Reste à tester rapidement le modèle révisé sur quelques exemples de (13) et de (14). L'irréel de (13 a) est fondamentalement semblable à celui de (12 c), mais l'imparfait signifie de plus que l'état actuel évité ("être perdu") résulte d'une intervention passée de *vous*. Dans (13 b), communément appelé imparfait "de politesse" ou "de déférence", le locuteur, jugeant l'actualité du présent trop brutale, choisit une forme du "venu" dont l'inaccompli s'ouvre sur l'après de la demande. Dans (13 d), la même forme suggère un dire antérieur (= *quand disais-tu que tu emmenais Moki?*), ouvert sur le *demain* de la "chrono-expérience".^{2 3} L'explication de l'absence actuelle de *Kwekwa* en "chrono-expérience" recourt dans (14 a) au "à-venir" accompli traduisant une hypothèse minimale (= *il est probablement perdu*), alors que le "à-venir" partiellement accompli de (14 b) énonce une pure conjecture. Enfin, le fait que le futur hypothétique de (14 c) couvre les trois époques de la "chrono-expérience" n'est pas gênant en "chrono-logie" où la forme en *-rais* exprime du "à-venir" par rapport au verbe principal et la combinaison d'accompli et d'inaccompli, respectivement, son attache au dire et une perspective d'après.

5. CONCLUSIONS

Cette résolution, dans les limites du mode indicatif, de la problématique *quantité de sens/forme du sens* marque un progrès considérable en simplification, en abstraction et en efficacité par rapport

à la chronogénèse classique. Conçu comme une "chronologie", le représenté évite les pièges inhérents à la "chrono-expérience" et se déleste de tout un appareil complexe et largement inadéquat de variations de α/ω , de z , et de leurs saisies. La réduction de puissance de la composante morphologique assure la stricte observance de la fonction sémiologique et entraîne une redistribution de l'expression - l'institué - et de l'expressivité - l'improvisé - dans l'acte d'énonciation, dont le fonctionnement gagne en souplesse: la production des effets de sens n'est plus assumée intégralement par des mécanismes systématiques prévisionnels; elle est l'oeuvre du locuteur qui, en fonction de sa visée de discours, réalise l'interaction d'un signifié verbal invariant et du contexte verbo-situationnel.

NOTES

* Cet article est la version modifiée d'une conférence donnée dans le cadre des activités scientifiques du Département de linguistique de l'Université Laval en avril 1983 ("Les Conférences en langues et linguistique").

- ¹ Hjelmslev (1971, p. 11).
- ² Hjelmslev (1971, 1.1.2, pp. 125-131; cf. 1968, 13).
- ³ Mahmoudian (1976, 18, II, 2, p. 253). Je signale la même erreur dans mon compte rendu (1981) des *Etudes de morpho-syntaxe verbale* de Marc Wilmet (1976).
- ⁴ Chomsky (1965, 1.4, 1.6 et 1.7).
- ⁵ La typologie provient de Hjelmslev (1971, 2, pp. 137-139).
- ⁶ Mahmoudian (1976, 18, V, 5, pp. 283-286).
- ⁷ Mahmoudian (1976, pp. 283 et 285; je souligne). Il faut encore signaler une troisième violation de la fonction sémiologique dans les prétendus phénomènes de "neutralisation" et de "servitude grammaticale" (18, IV, 1, pp. 262-263 et 5, pp. 266-267; 18, V, 1, pp. 272-275): en effet, si la reconnaissance d'une différence sémantique exige un changement dans l'expression, il s'ensuit que tout changement dans l'expression implique une différence sémantique.
- ⁸ Heger (1963). Pour un exposé et une critique plus détaillés, cf. Martin (1971, pp. 141-146).
- ⁹ Hjelmslev (1971, 2, p. 139).
- ¹⁰ Guillaume (1973, p. 48). On pourrait soupçonner la théorie d'être a priori, si l'intuition n'était constamment nourrie par l'observation: "La méthode que je préconise en linguistique (...) est l'observation fine du concret rendue plus fine par la réflexion profonde." (p. 37).
- ¹¹ Hjelmslev (1977, 1.1.1, pp. 122-123).
- ¹² Cf. Guillaume (1964, pp. 184-207, 208-219, 250-271; 1965, pp. 7-75). Joly (1980).
- ¹³ Guillaume (1973, p. 80).

- ¹⁴ Dès lors, la résistance moindre à une visualisation en a du futur catégorique pourrait tenir à l'époque contenante A!
- ¹⁵ La terminologie est révélatrice: l'a du présent et de l'imparfait est généralement désigné par "inaccompli", l'a du prétérit défini par "accomplissement"; cf. la distinction de Joly (1980, 3.7, p. 26) entre "accomplissement perspectif" et "accomplissement effectif".
- ¹⁶ Cf. Joly (1980, 4, pp. 28-31) qui oppose les imparfaits "endotopiques" aux "exotopiques" de (12 c) et (12 e). Joly signale que Guillaume (1964, p. 69; 1965, pp. 68-69) ne distingue pas nettement entre l'imparfait perspectif de (12 b) et celui de (12 c); dans ses inédits, cependant, il propose plusieurs traitements spécifiques de (12 c): limite interne, limite externe et extériorité d'avant!? Le type (12 e) n'est recensé ni par Guillaume, ni par Valin (1964).
- ¹⁷ Joly (1980, 4, p. 31).
- ¹⁸ La position générale de Guillaume ne se concilie pas facilement avec la première d'une série inédite de leçons (1947-1948 b) consacrée à "Implicite et explicite en morphologie". En effet, la déclaration liminaire que: "Demeure dans l'implicité tout ce qui n'a pas dans la langue même de moyen d'expression et ne s'exprime tardivement dans le discours que par un effet de voisinage: un effet de contexte" (p. 1 ms.) se trouve ensuite illustrée par les saisies de l'imparfait, de l'article et du présent!
- ¹⁹ Valin (1964, pp. 40-52). Mais alors, pourquoi conserver la forme d'imparfait? Valin répond qu'elle est "affectée à l'expression de passés d'un autre ordre" (décadence syntaxique, politesse, etc.). Je vois mal, cependant, comment une forme dont le représenté en système n'est plus un passé peut encore exprimer un passé, de quel ordre qu'il soit? Cf. cette affirmation paradoxale (p. 51): " (...) partout et toujours là où la distance au présent s'annule (...), à l'imparfait reste invariablement attachée (...) l'impression d'un passé".
- ²⁰ Pottier (1974, 59 et 61, pp. 64-67; 218, pp. 196-197).
- ²¹ Le temps d'événement est également conçu comme une "chrono-expérience": dans (12 c), *Atchuk* n'a effectivement pas mordu, donc l'accompli de la forme linguistique est nul!

- ²² Un texte difficile de la leçon inédite du 06/12/1951, p. 10 ms. va à l'encontre de cette inversion: "L'idée est peu naturelle de voir dans le *passé arrivé* une suite du *futur arrivant*. Cet ordre est pourtant le vrai, celui du phénomène: l'ordre *in actu*, objectif, tandis que l'ordre accoutumé est un ordre fictif, subjectif, *in intellectu*: un renversement de l'ordre *in actu*, celui du phénomène (...) et sa vérité est obtenue non par l'observation du phénomène indiscernable, mais par une lecture en sens inverse de l'épiphénomène inscrit: lieu unique de la représentation du temps". J'estime au contraire plus plausible - plus "guillaumien"? - que la représentation du temps soit une "chrono-logie", qu'elle ait adopté l'ordre objectif du phénomène plutôt que celui, subjectif, de la "chrono-expérience".
- ²³ Je rejoins ici, mutadis mutandis, l'opinion de Valin (1964, p. 47) que "l'imparfait a pour fonction d'exprimer *la chute au passé d'époque* d'un dire, voire seulement d'une pensée (...). Pour l'imparfait hypocoristique de (13 c), cf. *Le Flem* (1981, 5, pp. 646-650).

BIBLIOGRAPHIE

- CHOMSKY, N. (1965): *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, The M.I.T. Press.
- GUILLAUME, G. (1964): *Langage et science du langage*, Paris, Nizet; Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GUILLAUME, G. (1965): *Temps et verbe*, Paris, Champion.
- GUILLAUME, G. (1973): *Principes de linguistique théorique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval; Paris, Klincksieck.
- HEGER, K. (1963): *Die Bezeichnung temporal-deiktischer Begriffskategorien im französischen und spanischen Konjugationssystem*, Tübingen, Niemeyer.
- HJEMSLEV, L. (1968): *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Les Editions de Minuit.
- HJEMSLEV, L. (1971): *Essais linguistiques*, Paris, Les Editions de Minuit.
- JOLY, A. et LEROUGE, M.J. (1980): "Problèmes de l'analyse du temps en psychomécanique" in *La psychomécanique et les théories de l'énonciation*, Lille, Presses universitaires de Lille, pp. 7-35.
- LE FLEM, D.C. (1981): "Histoire et théorie", *Revue belge de philologie et d'histoire*, LIX, 3, pp. 634-664.
- MAHMOUDIAN, M. (1976): *Pour enseigner le français*, Paris, Presses universitaires de France.
- MARTIN, R. (1971): *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck.
- POTTIER, B. (1974): *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck.
- VALIN, R. (1964): *La méthode comparative en linguistique historique et en psychomécanique du langage*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 10, 1984 : 151-168

DU STRUCTURALISME AUX APPROCHES
COMMUNICATIVES EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Gerardo ALVAREZ
professeur titulaire

Dans cet article, l'auteur étudie les apports théoriques qui ont conduit la didactique des langues secondes ou étrangères d'une méthodologie structururo-béavioriste aux approches centrées sur l'apprenant et axées sur la communication. Sont notamment étudiées les contributions du transformationnalisme, de l'ethnographie de la communication et de la pragmatique.

Langues et linguistique, n° 10, 1984

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lii.ulaval.ca

***Langues et linguistique*, n° 10, 1984**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

DU STRUCTURALISME AUX APPROCHES
COMMUNICATIVES EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES
(tentative de balisage d'un itinéraire théorique)*

Gerardo ALVAREZ

Cet exposé ne se veut pas une étude exhaustive de l'évolution récente en enseignement des langues secondes ou étrangères. Le domaine est en effet trop vaste pour être abordé en quelques pages. Ce n'est donc qu'un schéma, un tableau tracé à peine dans les grandes lignes, pour orienter le lecteur dans le dédale des propositions pédagogiques récentes en didactique des langues.

Je distinguerai, pour commencer, trois moments à partir de la "grande révolution" des années quarante, c'est-à-dire depuis l'avènement de la méthodologie structuraliste :

- un moment de certitude
- un moment de critique et de dispersion,
et
- un moment de réunification.

Il n'est pas facile de donner une date précise pour marquer le début et la fin de chaque période. La datation dans le mouvement des idées soulève, on le sait, des difficultés considérables. Je vais, d'une façon relativement arbitraire, me fonder sur quelques traces écrites de cette évolution, à savoir quelques publications susceptibles de signaler qu'une mutation est en train de se produire dans le terrain des idées.

1. La période de certitude (1945-1964)

C'est une période d'une vingtaine d'années qui a représenté une rupture radicale par rapport aux pratiques précédentes, surtout aux Etats-Unis (Moulton, 1963). Les origines de cette rénovation méthodologique - on l'a souvent signalé - il faut les chercher dans la "Army Method", la méthode que l'armée des Etats-Unis a mise sur pied, avec le concours des linguistes, pour donner une formation rapide et efficace en langues étrangères à son personnel, pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Cette expérience pilote, si on peut dire, sera étendue à l'enseignement général des langues dans le système scolaire avec l'implantation de la méthodologie audio-orale (sous diverses étiquettes: "New Key", "aural-oral approach", "audio-lingual method"...). C'est une pédagogie dont les bases théoriques sont, en linguistique, le modèle structuraliste post-bloomfieldien et, en psychologie, le modèle d'apprentissage béhavioriste skinnérien. Cette pédagogie nouvelle est au service d'objectifs qui constituent eux aussi une rupture par rapport aux pratiques précédentes: l'objectif visé sera désormais la communication orale, avec les locuteurs autochtones, dans la langue courante, sur des sujets de la vie quotidienne.

Les mérites de cette pédagogie sont essentiellement son souci de l'ordre, de l'organisation dans la présentation de la matière, et son aspiration - qu'aujourd'hui on peut considérer naïve - à créer une méthode "scientifique" pour l'enseignement des langues.

Outre cette prétention "scientifique" démesurée, les principales critiques que cette métho-

dologie soulève sont d'abord, son aspect répétitif et mécaniciste dont l'illustration la plus frappante était le "pattern practice", exercice mécanique pratiqué généralement hors contexte et hors situation et qui faisait souvent l'impasse sur le sens de ce qui se répétait. L'autre critique importante c'est que ce type de pédagogie n'aboutissait pas à l'objectif annoncé, celui de rendre l'apprenant capable de communiquer dans des situations de la vie ordinaire : la mémorisation de structures ne conduisait pas nécessairement à la capacité à communiquer avec des locuteurs étrangers.

Il est utile de signaler qu'en Europe, avec un certain décalage, le mouvement de renouveau se manifeste par la mise sur pied des premières méthodes audio-visuelles (*Voix et images de France*, 1^{re} édition : 1960) qui reprennent, en partie, les principes de la méthodologie structuraliste américaine (Coste 1970).

Les ouvrages marquants de cette période pourraient être Fries (1945), pour le début, et Lado (1964) pour le point culminant. *Language Teaching* de Lado constitue, en effet, en même temps la somme théorique de cette méthodologie et son chant du cygne.

2. La critique et la dispersion (1964-1980)

Si Lado 1964 peut marquer la cristallisation la plus cohérente des principes de la méthodologie audio-orale, les années 1964-1966 montrent - du point de vue des publications - des indices évidents d'une mutation dans les idées. En fait, les années 60 et 70 sont marquées par l'irruption en linguistique et en didactique d'un certain nombre de points de vue nouveaux, qui se démarquent de

la méthodologie structuraliste, et qui annoncent sinon une nouvelle révolution, du moins "une révolution dans la révolution".

2.1 W. Rivers (1964 : *The Psychologist and the Language Teacher*) présente une (première) critique percutante de la méthodologie audio-orale, et ceci sans sortir du schéma de pensée behavioriste. Elle recommande de compléter la phase de "manipulation des formes" par une "phase de communication" qui implique vitalemment l'apprenant.

2.2 N. Chomsky (1965 : *Aspects of the Theory of Syntax*) présente le modèle, désormais appelé "standard", d'une nouvelle conception du langage, la grammaire générative-transformationnelle, qui constitue (du moins le croyait-on à l'époque) une rupture radicale avec le modèle de description structuraliste du langage. Le modèle linguistique de référence de la méthodologie audio-orale est ainsi invalidé. Sans oublier que Chomsky avait déjà donné (1957 : *Syntactic Structures*) une première version de son nouveau modèle de grammaire, et, plus important pour nous, il avait déjà formulé (1959 : "Review of Skinner's 'Verbal Behavior'") une critique radicale de la conception skinnérienne de l'apprentissage du langage comme étant la création de réflexes verbaux à des stimuli internes ou externes. L'apprentissage d'une langue n'est pas pour lui une affaire d'imitation et de répétition. L'individu humain n'est pas simplement le lieu de l'apprentissage, il en est au contraire le principe actif. Spécifiquement, par rapport au langage, l'enfant posséderait un mécanisme d'acquisition linguistique ("a language acquisition device"), qui serait inné, c'est-à-dire qui ferait partie de sa dotation génétique.

2.3 *Les cognitivistes* (Cf. Ausubel, 1962, 1963, etc.) avançaient déjà depuis un certain temps un nouveau modèle d'explication de l'apprentissage humain : pour comprendre l'apprentissage, il faut tenir compte de la structure cognitive du sujet apprenant. En effet, cette structure cognitive est organisée d'une façon hiérarchique en termes d'empreintes conceptuelles de grand pouvoir d'inclusion, dans lesquelles viennent s'inscrire les empreintes de concepts moins inclusifs et plus spécifiques. Seul le matériel présenté "significativement" sera incorporé ("subsumé") durablement dans la matrice cognitive.

2.4 *De l'ethnographie de la communication* (Hymes 1966 : première version de "On Communicative Competence") la didactique des langues, en quête d'une nouvelle voie, reçoit un apport théorique considérable : la notion de *compétence de communication*. Hymes signale, en effet, comment la notion de "compétence" chomskyenne (et on pourrait mutatis mutandis appliquer sa critique à la notion de "langue" chez les linguistes d'obédience saussurienne, et à la notion de "code" qui, originaire de la théorie de la communication, passe en didactique des langues, via la linguistique structurale), est insuffisante pour aborder les problèmes sociopsychologiques reliés à l'acquisition du langage et à son utilisation. A cette vision édénique d'un "locuteur-auditeur idéal dans une communauté linguistique homogène", qui revient à éliminer toute la dimension sociale de la communication, Hymes oppose sa notion de "compétence différentielle" dans une "communauté hétérogène". Et pour donner une nouvelle dimension à la compétence purement "grammaticale" (linguistique) du locuteur-auditeur chomskyen, il propose la notion de "compétence de communication"

qui englobe et la connaissance des règles pour construire des phrases grammaticales et la connaissance des règles d'usage des phrases adéquates à une situation donnée.

2.5 La fracture théorique est évidente. Désormais (entre 1966 et 1980) le mouvement de dispersion ira en s'accéléralant, chacun apportant sa critique au modèle structuro-béavioriste d'apprentissage des langues, chacun essayant de montrer ce qui se passe vraiment chez l'apprenant, chacun essayant de cerner de plus près la communication véritable. Le mouvement des idées n'est certes pas rectiligne ni transparent. Mais dès le début des années 70 la notion de "compétence de communication" - généralement présentée comme l'opposé de "compétence linguistique" - commence à envahir les écrits théoriques en didactique des langues (Rivers 1972, 1973 ; Bratt Paulston 1974, entre autres). Allusion est généralement faite à la recherche doctorale de Sandra Savignon (Université d'Illinois, 1971) sur le développement d'une compétence à communiquer chez des étudiants du niveau collégial aux Etats-Unis.

2.6 Les recherches sur l'*analyse des erreurs* (Corder, 1967 : "The Significance of Learner's Errors", entre autres) et sur l'*interlangue* et les *systèmes approximatifs* (Selinker 1972, "Interlangue", Nemser 1972, "Approximative Systems of Language Learners") ont permis de porter un nouveau regard sur la place et le rôle des fautes dans les productions des apprenants. Face au modèle skinnérien d'apprentissage, marqué par la hantise de l'erreur (il fallait à tout prix éviter que des erreurs puissent apparaître dans les productions des apprenants), ces recherches soulignent l'idée que l'erreur

est un ingrédient normal dans le processus d'apprentissage. Les productions déviantes sont désormais considérées chose normale. Mieux, elles sont révélatrices des divers systèmes grammaticaux provisoires que l'individu se construit au cours de son apprentissage d'une L₂. Certains iront même jusqu'à parler de "droit à la faute" et de "pédagogie de la faute". Cette nouvelle attitude face à l'erreur permettra de favoriser dans la classe des échanges plus libres, plus "spontanés" que les répliques mécaniques des méthodes structuralistes.

2.7 L'apport des "fonctionnalistes" (Porcher 1975 : "M. Thibaut ou le bec Bunsen") et des *instrumentalistes* (Alvarez 1976 : L'enseignement des langues comme instrument d'accès à l'information") s'inscrit dans la tendance à adapter l'enseignement aux caractéristiques des apprenants et aux impératifs de la situation d'enseignement/apprentissage. Partant du constat que le contenu enseigné dans les méthodes audio-orales et audio-visuelles ne correspond ni aux besoins des apprenants ni à la situation didactique, on proposera une pédagogie "par objectifs spécifiques", selon les exigences des divers groupes d'apprenants (appelés désormais "publics" ou "clientèles"). Si le monolithisme et l'universalité caractérisaient les méthodes audio-orales et audio-visuelles (une seule méthode pour tous les apprenants), les nouvelles tendances vont se distinguer par le particularisme et la tendance à la production des matériaux pédagogiques modulaires.

2.8 Du point de vue pédagogique, cette tendance se situe à l'intérieur d'un mouvement plus vaste de "centration sur l'apprenant", qui cherche à donner une place de plus en plus importante au sujet qui

qui apprend. D'une pédagogie centrée sur la méthode et sur les stratégies d'intervention de l'enseignant, on tend à passer à une pédagogie centrée sur l'apprenant et sur les stratégies d'apprentissage. Dans ce cadre s'inscrivent aussi les diverses recherches visant à *identifier les besoins des apprenants* (Richterich 1973; Richterich et Chancerel 1977). Ces études, menées dans un cadre européen, sur des publics d'adultes, soit en situation de migration, soit en contexte socioprofessionnel (ou les deux), ont vite révélé leurs limites quand il s'est agi d'analyser les besoins des publics d'enfants ou d'adolescents en contexte scolaire. Reste qu'elles ont contribué à développer ce vaste mouvement de prise en compte de l'apprenant, qui caractérise les tendances actuelles en didactique des langues.

2.9 Se démarquant d'un modèle didactique qui concevait le contenu à enseigner en termes des *formes* lexico-grammaticales à faire apprendre (et qui pour ce faire s'appuyait à la base sur des inventaires comme le français fondamental dans le cas des méthodes audio-visuelles de français), le nouvel enseignement des langues cherche à s'appuyer davantage sur *les fonctions* que remplissent les énoncés dans des situations concrètes de communication. Le schéma jakobsonien des *fonctions du langage* (Jakobson 1963) connaît une vogue qui dépasse largement son cadre conceptuel d'origine (1960 : présentation de son rapport de clôture à la conférence interdisciplinaire sur les relations entre la poétique et la linguistique, tenue à l'Université d'Indiana). Désormais le langage ne sera plus conçu seulement comme "l'instrument de communication", mais comme le véhicule d'une pluralité de fonctions. Mieux, la communication ne sera plus conçue comme étant constituée seulement d'une information référentielle, mais comme un faisceau

de fonctions interreliées : référentielle, émotive, poétique, conative, phatique et métalinguistique.

Mais la contribution la plus marquante, dans ce sens, vient de la philosophie du langage, notamment des recherches dans ce qu'il est convenu d'appeler *la pragmatique*. Austin (1970 : *Quand dire c'est faire*), étudiant le langage comme une forme d'action, souligne que tout acte de parole vise à accomplir quelque chose. Partant du cas particulier des verbes performatifs (l'action est accomplie par le fait même de l'énonciation), Austin en arrive à postuler pour tout énoncé, même en apparence le plus "constatif" est porteur d'une force active qu'il appelle "illocution" ou "force illocutoire". Searle (1972 : *Les actes de langage*) essaie de donner les règles qui régissent les actes de parole : un acte de parole n'est réussi que s'il remplit un certain nombre de conditions. L'étude des réalisations langagières possibles d'un acte de parole donné ("promettre", "inviter", "refuser", "exprimer son désaccord", etc.) sera désormais lié à la détermination des circonstances de l'énonciation (lieu, moment, "setting", statut des interlocuteurs, etc.)

2.10 Les matériaux didactiques qui s'inspirent du cadre de référence pragmatique abondent dans la seconde moitié des années 70. Une réalisation particulièrement marquante est l'inventaire appelé *Un niveau-seuil* (Coste et alii 1976) qui, faisant suite à *The Threshold Level* (Van Ek, 1975) essaie de délimiter un niveau minimal de compétence en français langue étrangère qui permette à l'apprenant de communiquer d'une manière simple et efficace dans un environnement étranger et ce, en faisant largement appel à l'appareil théorique des actes de parole.

Dans ce même rayon il faut situer en didactique proprement dite, le surgissement de l'approche "notionnelle-fonctionnelle" (Wilkins 1976 : *Notional Syllabuses* ; Brumfit 1979 : "Notional Syllabuses : a Reassessment"). Le contenu à enseigner est organisé selon deux entrées : celle des "notions" (concept d'ailleurs fort vague et discutable) et celle des "fonctions" - au sens de fonctions langagières.

2.11 Cette quête de la communication "réelle", se manifeste aussi sous la forme d'un mouvement vers "l'authenticité". Exprimée d'abord sous la forme de *utilisation des documents authentiques* - c'est-à-dire non préparés à l'origine pour la classe des langues - (Moirand, 1976 : Approche globale de textes écrits), l'exigence d'authenticité déborde vite vers la situation d'apprentissage elle-même. A l'authentique du matériel, devra correspondre l'authenticité de la communication dans la classe, etc. (Voir à ce sujet *Bulletin de l'ACLA*, vol. 4, nos 1 et 2, 1982). L'introduction dans la classe des productions discursives dites authentiques entraînera aussi l'irruption de l'*analyse du discours* dans le champ théorique de la didactique des langues (Alvarez, G. et P. Charau-deau (1982), *Analyse du discours et pédagogie des documents authentiques*, Lomé (Togo) : AUPELF). Mais ceci fait déjà partie du troisième moment que je signalais au début : celui de la réunification des diverses tendances en didactique des langues sous la bannière du communicatif.

3. Un moment de réunification (1980...)

La décennie 70-80 a été marquée en didactique des langues par les discussions et les polémiques, parfois acides, entre les tenants des diverses tendances : aux Etats-Unis, "c'est la guerre" entre approche structurale et approche cognitive; en France

la critique des méthodes audio-visuelles n'est pas toujours acceptée sereinement... Dissension ensuite entre "instrumentalistes" et "fonctionnalistes"... Le notionnel-fonctionnel se démarque du fonctionnel tout court... Le "situationnel" se cherche toujours une situation...

Paradoxalement, on peut prendre l'année 1980 comme point culminant des dissensions (Besse 1980 : *Polémique en didactique*), et en même temps comme le point de départ d'une ère nouvelle de retrouvailles et de consensus.

Il avait sans doute déjà été signalé (Alvarez 1979 : *Bilan critique des méthodes actuelles* ...) que, par delà la diversité, il existait des lignes de force convergentes qui caractérisaient les nouvelles tendances; mais c'est le numéro 153 du *Français dans le monde*, intitulé "Pratiques de la communication" qui "prend le taureau par les cornes" et lance le mot d'ordre du ralliement derrière le panache blanc du "communicatif", "Dans la troïka de départ [fonctionnel, notionnel, communicatif], *communicatif* en vient donc peu à peu à apparaître comme le cheval le plus sûr", signale avec humour D. Coste.

Désormais les voix concordantes se succèdent. C. Germain (1981 : "Français fonctionnel, situationnel ou notionnel?") signale que ces trois options ne sont que des variantes d'une même approche : l'approche communicative. Des affirmations similaires sont prononcées au Colloque de l'ACLA de 1981 consacré à "L'enseignement de la langue comme instrument de communication". Sophie Moirand y rappellera, dans son rapport introductif, que depuis le mouvement de renouveau de la Seconde Guerre Mondiale, l'enseignement des langues a toujours été

centré sur la communication. La boucle est donc bouclée, non sans que la notion de communication se soit enrichie et précisée au cours des années de critique et de dispersion.

La réunification se fait sans doute au prix d'un certain nombre d'ambiguïtés et de gommages. Si, par exemple, tout le monde s'accorde à proposer actuellement, pour l'enseignement des langues, une approche axée sur la communication, il n'est pas sûr que tous les didacticiens donnent à la notion de "approche communicative" le même contenu conceptuel. On peut trouver, en particulier, des pratiques dites "communicatives" qui ne le sont pas du tout. Des pratiques répétitives et mécanicistes peuvent être maquillées en approche communicative. Des simulations et des imitations des échantillons de communication "authentiques" peuvent déboucher sur des pratiques de répétition psittacistique. L'apprenant dans ce cas imite la communication des autres; il ne crée pas sa propre communication. Peut-on concilier la communication comme objectif externe à la classe - mimer les communications des autres - avec la communication comme élément constitutif de la classe elle-même? Tant que ce dilemme n'aura pas été résolu par l'enseignant, la classe des langues restera un exercice de pédagogie autoritaire, extérieure à l'apprenant.

NOTES

* Un, parmi d'autres possibles.

- 1 Pour une bibliographie très complète sur l'approche communicative voir Claude Germain. "L'approche communicative : bibliographie descriptive (1975-1980)", *Bulletin de l'ACLA*, vol. 3, no 1, 1981.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALVAREZ, G. (1976): "L'enseignement des langues comme instrument d'accès à l'information", *Actes de la 2^e Rencontre Mondiale de l'AUPELF*, Montréal, AUPELF.
- ALVAREZ, G. (1979): "Bilan critique des méthodes actuelles d'enseignement du français et orientations nouvelles", *Québec français*, 35, 62-67.
- ALVAREZ, G. et P. CHARAUDEAU (1982): *Analyse du discours et pédagogie des documents authentiques*, 3^e Rencontre Mondiale de l'AUPELF, Lomé, Togo. Multigraph.
- AUSTIN, J.L. (1970): *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.
- AUSUBEL, D.P. (1962): "A Subsumption Theory of Meaningful Verbal Learning and Retention", *Journal of General Psychology*, 66, 213-224.
- BESSE, H. et R. GALISSON (1980): *Polémique en didactique*, Paris, CLE International.
- BRATT PAULSTON, C. (1974): "Linguistic and Communicative Competence", *TESOL Quarterly*, 8-4, 347-362.
- BRUMFIT, C. (1979): "Notional Syllabuses: a Reassessment", *System*, 7-2, 111-116.
- CHOMSKY, N. (1957): *Syntactic Structures*, La Haye, Mouton.
- CHOMSKY, N. (1959): "Review of B.F. Skinner's Verbal Behavior", *Language*, XXXV, I, 26-58, (Trad. fr. dans *Langages*, no 16, déc. 1969).
- CHOMSKY, N. (1965): *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, Mass., The M.I.T. Press.
- CORDER, S. Pit. (1967): "The Significance of Learners Errors", *IRAL*, 5, 161-170.
- COSTE, D. (1970): "Le renouvellement méthodologique dans l'enseignement du français langue étrangère", *Langue française*, 8, 7-30.
- COSTE, D. et alii (1976): *Un niveau-seuil*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

- FRIES, C.C. (1945): *Teaching and Learning English as a Foreign Language*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- GERMAIN, C. (1981): "Français fonctionnel, situationnel ou notionnel?", *Options nouvelles en didactique du français langue étrangère*, Colloque à l'Université de Toronto (Publié en 1982, Montréal, Didier).
- HYMES, D.H. (1966): "On Communicative Competence" (Première présentation), repris dans 1971, *On Communicative Competence*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- JAKOBSON, R. (1963): "Linguistique et poétique", dans *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit.
- LADO, R. (1964): *Language Teaching. A Scientific Approach*, New York, McGraw-Hill.
- MOIRAND, S. (1976): "Approche globale de textes écrits", *Etudes de linguistique appliquée*, no 23. Repris dans *Situations d'écrit*, Paris, CLE International, 1979.
- MOULTON, W.G. (1963): "Linguistics and Language Teaching in the United States", *IRAL*, I-1.
- NEMSER, W. (1971): "Approximative Systems of Language Learners", *IRAL*, IX-2, 115-123.
- RICHTERICH, R. (1973): "Modèle pour la définition des besoins langagiers des adultes", dans *Systèmes d'apprentissage des langues vivantes par les adultes*, Strasbourg, Conseil d'Europe.
- RICHTERICH, R. et J.-L. CHANCEREL (1977): *L'identification des besoins des adultes apprenant une langue étrangère*, Strasbourg, Conseil d'Europe.
- RIVERS, W. (1964): *The Psychologist and the Foreign Language Teacher*, Chicago, The University of Chicago Press.
- RIVERS, W. (1972): "Talking off the Tops of Their Heads", *TESOL Quaterly*, 6-I, 71-81. (Trad. fr. sous le titre de "Nos étudiants veulent la parole", *Le français dans le monde*, no 94, 1973).
- SEARLE, J.R. (1972): *Les actes de langage*, Paris, Hermann.

SELINKER, L. (1972): "Interlangue", *IRAL* X, 3, 209-231.

VAN EK, J.A. (1975): *The Treshold Level*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

WILKINS, D.A. (1976): *Notional Syllabuses*, Oxford, Oxford University Press.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, no 10, 1984 : 169-199

LE RÉFÉRENDUM DE MAI 1980 AU QUÉBEC :
UNE ANALYSE LINGUISTIQUE DE "LA QUESTION"

Conrad BUREAU
professeur titulaire

Cet article procède, en premier lieu, à l'identification de "la question" (par rapport au préambule), en tenant compte des différents niveaux sémiologiques impliqués. En second lieu, il traite de la clarté des termes de "la question", tant au niveau du contenu que de la forme. Enfin, il analyse la complexité syntaxique et la longueur de "la question". En conclusion, il met en rapport : longueur et complexité d'une part et "réseaux sémantiques" et "réseaux syntaxiques" d'autre part.

LE RÉFÉRENDUM DE MAI 1980 AU QUÉBEC :
UNE ANALYSE LINGUISTIQUE DE "LA QUESTION"

Conrad BUREAU

On peut sans doute *faire dire* n'importe quoi aux mots... Entendons par là qu'on peut toujours déguiser les énoncés d'un autre, les maquiller, les interpréter à *sa façon*, leur donner un sens qu'ils n'ont ni dans l'intention de leur auteur, ni dans le contexte linguistique où ils apparaissent, ni dans la situation (ou le contexte extra-linguistique) dans laquelle ils s'inscrivent. Dans un tel cas, il y a véritable manipulation.

Car les mots et les énoncés, quels qu'ils soient et tels qu'ils se présentent dans les faits, ne disent que ce qu'ils disent et on peut le démontrer. On peut démontrer que telle phrase, prise dans son contexte, est ou n'est pas claire, obscure, tendancieuse. Et il serait assez étonnant que les méthodes linguistiques ne puissent pas permettre d'établir les faits. Tentons l'expérience en prenant comme objet d'analyse "la question" qui a été proposée aux électeurs et aux électrices du Québec lors du référendum de mai 1980 (voir le texte à la page suivante).

L'identification de la question

Le premier aspect à considérer est le suivant : est-ce que, dans le texte pris globalement - c'est-à-dire avec le préambule - la question est facilement repérable, identifiable? Y a-t-il des marques formelles, linguistiques ou autres, qui permettent de reconnaître rapidement l'une des phrases du texte, et une seule, comme étant *la question* ?

“Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d’en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l’égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d’acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d’établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté—et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l’utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l’accord de la population lors d’un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l’entente proposée entre le Québec et le Canada? Oui. Non.”



**Gouvernement
du Québec**

Québec, *Le Soleil*, mardi 8 avril 1980, p. A28

Langues et linguistique, n° 10, 1984

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lii.ulaval.ca

Avant de répondre, il faut préciser certains points. Tout texte écrit fait appel à au moins deux systèmes sémiologiques ou systèmes de communication : le système linguistique et le système graphique :

systèmes sémiologiques	
linguistique	graphique
- morphologie	- choix des caractères
- sémantique	- mise en page
- syntaxe	- ponctuation
- grammaire	

Le système graphique se superpose au système linguistique; il a ses propres signaux qui sont autant de marques formelles s'ajoutant au texte pour le préciser : choix et orientation des caractères d'imprimerie, espacement, alinéas, ponctuation. Dans certains cas, un autre niveau sémiologique s'ajoute au texte, le niveau pictural : c'est ce qui se passe dans les bandes dessinées et dans tous les cas où apparaissent, dans le texte ou en-dehors du texte des éléments comme les dessins, les illustrations, les emblèmes, les enluminures.

La première marque formelle facilement repérable et qui est une marque graphique ou typographique, c'est le point d'interrogation (?) après le mot "Canada". La seconde marque évidente est une marque linguistique : c'est l'ordre des mots dans *accordez-vous*, où l'inversion marque formellement l'interrogation. Ces deux éléments formels, l'un linguistique et l'autre graphique véhiculent la signification suivante : cette phrase est une question.

De plus, dans la phrase qui commence par "En conséquence", on relève la présence de quatre marques de *mise en relief* dont le rôle est d'attirer l'attention du lecteur sur cette phrase en particulier.

On remarquera d'abord que l'expression "En conséquence" apparaît au début de la phrase; sémantiquement, cette expression opère la transition entre le préambule et la question : c'est un démarcateur sémantique. De plus, la place de cette expression et la virgule qui la suit constituent des signaux qui marquent formellement cette transition, déjà marquée sémantiquement. Au niveau de la mise en relief, il y a donc déjà trois marques : une marque linguistique et deux marques graphiques. Enfin, la phrase qui commence par "En conséquence" est formellement séparée de ce qui précède par un blanc d'imprimerie : c'est une quatrième marque de mise en relief, marque graphique ou typographique, cette fois. Il ne faut pas oublier que, dans un message imprimé, les éléments graphiques¹ doivent être eux-mêmes analysés comme des signes, comme des éléments qui véhiculent une signification qui leur est propre et qui s'ajoute à la signification linguistique. Il y a alors convergence de deux systèmes de communication, de deux niveaux sémiologiques², dans le jargon scientifique. Cette convergence elle-même constitue une autre marque de mise en relief du passage concerné.

Il y a donc, dans ce passage qu'est la dernière phrase, deux marques formelles qui signalent la question comme question et quatre marques de mise en relief, ce qui fait au total... pas moins de six marques qui sont présentes. Force est de conclure que la question est facilement repérable. Examinons maintenant les termes qui apparaissent dans "la question".

La question est précédée d'un préambule. J'aborderai directement la question elle-même, pour ne traiter du préambule qu'après cette analyse; on verra pourquoi par la suite.

On s'est beaucoup interrogé sur la clarté de "la question"; c'est le premier point que j'examinerai. Comme il s'agit du texte d'un bulletin de vote, ce qui doit nous intéresser ici, c'est la clarté en fonction du récepteur et non la clarté du point de vue de l'émetteur. D'autre part, il faut envisager la clarté à deux niveaux :

- niveau de la forme : les signifiants ;
- niveau du contenu : le sens.

Dans cette perspective, je propose la définition suivante : un terme sera CLAIR pour le récepteur dans la mesure où la forme utilisée et le contenu adopté sont courants dans le groupe considéré.

En d'autres termes : plus une forme est rare plus elle créera de confusion auprès du récepteur; d'autre part moins le sens associé à cette forme est connu, moins il sera clair pour un récepteur.

"Gouvernement du Québec"

Il n'y a pas lieu de s'attarder longuement au groupe de mots "Gouvernement du Québec". Cette expression désigne toujours, en fonction des circonstances temporelles où elle s'inscrit, l'équipe d'hommes et de femmes qui, après avoir été élus démocratiquement, assurent l'exercice officiel du pouvoir au Québec. Cette équipe appartient en général au même parti et constitue habituellement une majorité. Bref, on n'a pas besoin d'être politico-logue ou linguiste pour savoir à quoi renvoient, dans

la réalité vécue, les mots français "Gouvernement du Québec", à telle période donnée de l'histoire - même si chaque citoyen n'est pas forcément en mesure de proposer une définition des mots concernés. Les usagers de n'importe quelle langue, en effet, peuvent employer à bon escient et comprendre le sens des mots du vocabulaire courant, sans pour autant être capable de donner une définition exacte de tous les termes. Les mots étant des conventions sociales, ce sont d'abord les membres d'une communauté linguistique qui établissent le rapport entre un mot et son sens, dans la vie de tous les jours et cela, d'une manière tacite. Les dictionnaires ne font qu'entériner et colliger ces conventions et indiquer sur quoi porte le consensus établi préalablement par les membres du groupe linguistique concerné. Ce sont les usagers qui font la langue et non pas les linguistes, les grammairiens ou les auteurs de dictionnaires.

"Mandat"

Nous connaissons tous la situation suivante : un policier se présente chez quelqu'un pour perquisitionner ou procéder à une arrestation. Réaction hautement probable de la plupart des individus : "Avez-vous un mandat?" Plusieurs personnes ont effectivement vécu une situation semblable; les autres l'ont vécu, pour ainsi dire par procuration, en tant que lecteurs, spectateurs ou auditeurs, à travers quantité de romans ou de films policiers, de sorte que le sens du mot "mandat" n'est pas obscur. Et chacun sait qu'un mandat c'est un pouvoir délégué à quelqu'un par quelqu'un d'autre - bien que que, encore une fois, l'usager ne puisse pas toujours fournir une définition du terme : les usagers ne sont pas des dictionnaires !

D'autre part, des milliers de personnes font appel chaque année à des comptables ou à des entreprises spécialisées pour faire remplir en bonne et due forme leur déclaration d'impôt. Toutes ces personnes *mandatent* alors quelqu'un d'autre pour agir officiellement à leur place et en leur nom... et elles le savent.

S'il faut chercher d'autres situations pour montrer que le mot "mandat" renvoie à une réalité vécue fréquemment par des citoyens et des citoyennes, il n'y a qu'à penser aux multiples élections qui ont lieu régulièrement à tous les échelons possibles et dans tous les secteurs possibles : élections provinciales, fédérales, municipales, élection au sein de Commissions scolaires, de compagnies, de syndicats, de corporations, de coopératives, d'organismes, de groupes de pression, de comités de toutes sortes. Et on ne saurait alléguer que les électeurs et les électrices sont tellement ignorants qu'ils ne savent pas que, par leur vote, ils confèrent à quelqu'un d'autre le "mandat" d'agir en leur nom.

Et que faisons-nous lorsque nous demandons à un avocat de défendre nos intérêts, à un notaire de rédiger un document légal, à un chirurgien de procéder à telle intervention chirurgicale, à un architecte de dessiner les plans d'une maison, à un contracteur de la construire, à un courtier en assurances d'en protéger la valeur ou lorsque nous envoyons nos enfants à l'école... que faisons-nous sinon *mandater* quelqu'un pour agir en notre nom et à notre place ? C'est parce que le fait de déléguer des pouvoirs à un autre, le fait *d'accorder un mandat* à un autre est un fait fréquent dans notre vie quotidienne, qu'on est obligé de conclure que le mot qui renvoie à ce fait est un mot dont le sens est clair

et précis, pour la très grande majorité des citoyens en âge de voter.

"Négociier"

Faut-il vraiment nous arrêter au mot "négociier"? On peut se demander en effet s'il se trouve un seul citoyen au Québec qui n'ait pas été touché directement par une grève, et même plusieurs fois : touché, soit parce qu'il était gréviste ou patron, soit parce qu'il subissait les effets de la grève. Cette situation vécue - et fréquemment, elle aussi! - entraîne une autre situation vécue : celle qui consiste à négocier et celle aussi, pour les autres, qui consiste à suivre les négociations, à en attendre les résultats, ou tout au moins, celle qui consiste à en parler ou à en entendre parler presque quotidiennement par le biais des médias d'information. Par rapport à la réalité vécue donc, le mot "négociier" est un mot du vocabulaire le plus courant, sans parler de sa fréquence d'emploi. Fréquence, en effet, si l'on songe à toutes les autres situations que nous connaissons : négociations commerciales, négociations politiques et économiques entre des pays, négociations fédérales-provinciales, négociations de contrats... et forcément, par les temps qui courent... négociations lors d'enlèvement, de détentions d'otages, de mutineries, etc.

Si maintenant on considère les deux mots *mandat* et *négociier*, on ne voit pas comment l'expression *mandat de négociier* pourrait être floue et imprécise, puisque chacun des deux mots importants renvoie en même temps à une réalité facilement identifiable et identifiée par les électeurs et les électrices et à une réalité vécue fréquemment, pour ne pas dire quotidiennement.

"Entente"

"Entente" a certes plusieurs sens que les phrases suivantes peuvent illustrer : "Il s'entend bien avec son voisin"... "Les représentants patronaux et syndicaux ne sont pas encore arrivés à une entente"... "L'entente prévoit trois semaines de vacances payées"... "L'entente France-Québec stipule que..." ... "Les membres de l'OPEP en sont arrivés à une entente sur le prix du pétrole"... "Les ministres de dix provinces se sont entendus pour demander au Gouvernement fédéral de respecter la juridiction des provinces en matière d'éducation".

"Entente" est également un mot du vocabulaire usuel, un mot également d'une haute fréquence et qui renvoie lui aussi à une réalité bien identifiable et bien identifiée selon la situation, les circonstances où apparaît ce mot.

Dans le contexte linguistique des mots qui l'entourent dans le texte, aussi bien que par rapport à la situation vécue globale où le mot "entente" apparaît, il renvoie très nettement à un accord proposé concernant trois pouvoirs : "le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures".

"Proposée"

Dans le texte, le mot "entente" est en relation directe avec le mot "proposée" lequel est à son tour en relation directe, syntaxiquement et sémantiquement, avec les mots *Québec* et *Canada* : "l'entente proposée entre le Québec et le Canada". On n'a pas à insister sur la clarté du mot "proposée" pour tout usager de la langue française en âge de voter ni sur la familiarité et la fréquence des mots

"Québec" et "Canada", qui désignent ici les partenaires de l'entente proposée. Considéré globalement, c'est ici que le texte de la question, par le biais de l'expression "entente proposée", renvoie directement - et j'ajouterais honnêtement - au préambule.

Or le préambule est clair à ce sujet :
"L'entente proposée" "permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif" en matière légale, fiscale et diplomatique et, d'autre part, "de maintenir une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie".

Il est clair que le "pouvoir exclusif", c'est-à-dire "la souveraineté" en matière de lois, d'impôts et de relations extérieures implique *qu'on ne dépend pas* d'un autre en ces matières. Mais il est également clair que "l'association économique" renvoie à une forme de coopération voulue et donc à une forme de dépendance mutuelle en cette matière. Mais il est faux de prétendre que l'expression "souveraineté-association" renvoie, prise globalement, à l'indépendance : il n'y a que le mot "souveraineté" qui y renvoie, non le mot "association". Et il n'y a pas là contradiction, parce que, dans les faits, tous les pays qui ont actuellement "le pouvoir exclusif de faire leurs lois, de percevoir leurs impôts et d'établir leurs relations extérieures" sont en même temps associés économiquement, sous une forme ou sous une autre, avec d'autres pays, même si cette association ne va pas toujours jusqu'à "l'union monétaire".

Le problème du préambule

Comme on l'a vu plus haut, il y a bien, d'un point de vue objectif, une question et un préambule. Or, certains se sont demandé si, d'après la

loi, le préambule pouvait figurer sur le bulletin de vote avec la question. C'est là, certes, une affaire de juristes... Cependant, comme il s'agit d'un texte imprimé et donc d'un objet linguistique, il est absolument nécessaire de considérer aussi le problème dans son aspect linguistique : pouvait-on ou devait-on faire disparaître le préambule? Et dans l'affirmative, la question référendaire, telle qu'elle se présentait alors serait-elle demeurée claire et précise?

Selon les règles scientifiques de l'analyse linguistique, on doit, pour déterminer le sens précis et exact d'un énoncé, tenir compte non seulement des éléments linguistiques de l'énoncé, mais également de la situation dans laquelle s'inscrit cet énoncé. On définit alors la situation³ comme l'ensemble des circonstances qui entourent la production, orale ou écrite, de l'énoncé. Cela signifie : les circonstances politiques, culturelles, sociales, économiques, matérielles, événementielles, historiques, géographiques, temporelles, locales et même psychologiques; en somme, la situation, c'est la vie, ou plus précisément, ce moment de la vie individuelle aussi bien que collective dans tous leurs aspects, ce moment vécu où s'inscrit l'énoncé et en fonction duquel l'énoncé prend tout son sens. Ainsi donc, à côté du *contexte linguistique* - l'entourage linguistique d'un mot - il y a la *situation* que certains appellent aussi le contexte extra-linguistique.

Ces remarques ont une importance capitale en ce qui concerne la question. En effet, puisque tout énoncé, oral ou écrit, s'inscrit dans une situation réelle et vécue et qu'il faut, en saine méthode, tenir compte de cette situation pour déterminer le sens véritable d'un énoncé, on est obligé d'affirmer que **MÊME SANS LE PRÉAMBULE, LA QUESTION DEMEURAIT**

CLAIRE ET PRÉCISE! Car compte tenu de la *situation* qui prévalait alors au Québec et au Canada, aucun Québécois, aucune Québécoise en âge de voter ne pouvait prétendre légitimement *qu'il n'avait pas eu l'occasion de s'informer* de ce qu'était l'entente proposée; cette information existait et elle faisait partie de la situation. De plus elle était abondante. En effet, l'entente proposée avait été exposée dans le *Livre blanc* sur la souveraineté-association, livre largement diffusé à la grandeur du Québec et de plus, analysé, discuté, critiqué et interprété d'innombrables fois dans des articles de journaux, de revue, ou lors des débats à l'Assemblée nationale, sans compter les multiples conférences, entrevues, émission spéciales, colloques, rencontres de toutes sortes, etc.

Le Parti Québécois a diffusé largement son *Livre blanc*, le Parti libéral en a fait autant avec son *Livre beige* : cela faisait partie de la situation vécue. Les partis et les individus ont assumé leur responsabilité d'informer la population sur leurs intentions et leurs opinions. Les journalistes et les médias ont également assumé leur responsabilité, abondamment et de façon professionnelle. Il restait à chaque citoyen à chaque citoyenne d'assumer sa responsabilité de s'informer. Car chacun est toujours responsable... de son ignorance!

Étant donné que, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, chacun des termes de "la question" était et est encore un terme courant, connu et même fréquent en français du Québec, je suis obligé de conclure que cette question était et demeure claire. Claire et précise pour les linguistes et les intellectuels?... Non! Claire et précise pour tout Québécois et pour toute Québécoise en âge de voter, dans la mesure où il ou elle se sera au

moins donné la peine de prendre connaissance, sous une forme ou sous une autre, de cette fameuse question!

Nous avons établi que, même sans le préambule, la question serait demeurée claire, le jour du référendum, à cause de la *situation* où elle s'inscrivait ce jour-là. Il était toutefois très utile que le préambule apparaisse sur le bulletin de vote. Car si le sens exact d'un énoncé, en plus d'être clair linguistiquement, l'est davantage si l'on tient compte de la situation, il est évident qu'on ajoute à la clarté de l'énoncé si on le fait précéder d'un contexte linguistique qui rappelle cette situation. Le préambule servait alors de rappel, en ce moment si important du vote.

Clarté linguistique et transparence politique

Plusieurs ont affirmé que la question n'était pas claire sous prétexte que, dans le cas d'un "oui", on ne savait pas exactement quelles actions et quelles démarches seraient entreprises. On peut répondre à cela qu'on ne savait pas davantage ce qui arriverait dans le cas d'un "non". Le référendum ne portait pas sur les modalités de réalisation de "la souveraineté" et de "l'association", mais seulement sur le "mandat de négociateur". De même, lors du référendum qui a eu lieu en France, à propos du Marché commun, la question portait sur l'accession ou la non-accession, mais non sur les modalités de fonctionnement de ce marché et encore moins sur son avenir. Comme personne ne peut prévoir le futur, on ne saurait demander à une question de le faire!

Certes la question référendaire soumise à la population québécoise, au mois de mai 1980, impliquait de l'inconnu au niveau du résultat des

négociations futures. Répondre "oui" ou "non" à la souveraineté-association ou à l'entrée dans le Marché commun comportait un risque; ce risque pouvait engendrer, chez les personnes qui avaient à voter, une certaine insécurité. Mais on ne peut prétendre qu'une question n'est pas claire à cause de cette insécurité psychologique face à l'avenir politique. C'est justement sur le risque à prendre qu'on demande aux individus de se prononcer lors d'un référendum. Et l'insécurité qui peut en découler est *dans l'individu* et non dans le texte; en conséquence, affirmer qu'une question n'est pas claire à cause des effets psychologiques qu'elle provoque, c'est confondre et les plans et les faits. Une telle insécurité est *inhérente* à toute question qui porte sur un changement, parce qu'une question référendaire n'est pas et n'a pas à être... une prophétie! Un texte peut s'avérer clair linguistiquement, même si l'avenir qu'il engage demeure, lui, dans une certaine obscurité par la nature même des choses.

Nos convictions politiques et nos aspirations n'ont pas à intervenir dans l'analyse objective de la question. Elles avaient à intervenir dans le choix subjectif, personnel et important du "oui" ou du "non", au moment du vote. Et c'est pour connaître ces aspirations que la question était posée. Chacun, chacune pouvait et même devait faire intervenir alors ses plus profondes aspirations, ses convictions politiques particulières, ses sentiments les plus personnels, bref sa subjectivité entière, sa liberté. L'analyse, elle, linguistique ou légale, implique l'objectivité.

Longueur et complexité du texte

Cette objectivité nous oblige à aborder maintenant le problème de la longueur et de la complexité du texte. Il est bien évident que je m'intéresse ici à la complexité linguistique du texte et non à la complexité du problème politique qu'il soulève.

On a dit et redit que le texte pris dans son ensemble, c'est-à-dire avec le préambule, était long et complexe. A-t-on eu raison de l'affirmer? À mon avis, oui; c'est ce que je vais tenter de démontrer par la suite.

Pour y arriver, il me faut d'abord définir les termes. "La COMPLEXITÉ syntaxique d'une phrase est fonction du nombre de niveaux de subordination qu'elle contient". "La LONGUEUR d'une phrase est égale à la somme des syntaxèmes qui la composent"⁵. Un SYNTAXÈME, c'est tout segment - unité simple ou groupe d'unités - qui exerce l'une des fonctions sujet (S), prédicat (P) ou segment subordonné (ES).

Pour traiter de la longueur et de la complexité, il faut au préalable, faire l'analyse syntaxique des phrases; voici l'analyse que je propose⁶:

S "Le Gouvernement
 ES2 du Québec
PV a fait
ES1 connaître
 ES2 sa proposition
 ES3 d'en arriver,
 ES4 avec le reste
 ES5 du Canada,
 ES4 à une
 ↑ ES5 nouvelle
 entente
 ES5 fondée
 ES6 sur le principe

ES7 de l'égalité
ES8 des peuples;

S cette entente
PV permettrait
ES1 au Québec
ES1 d'acquérir
ES2 le pouvoir
ES3 exclusif
ES3 de faire
ES4 ses lois,
ES3 de percevoir
ES4 ses impôts
c et
ES3 d'établir
ES4 ses relations
ES5 extérieures,
ES2 ce
ES3 qui est la souveraineté -
c et,
ES1 en même temps,
ES1 de maintenir
ES2 avec le reste
ES3 du Canada
ES2 une association
ES3 économique
ES3 comportant
ES4 l'utilisation
ES5 de la même monnaie;
S aucun changement
ES2 de statut
ES3 politique
ES2 résultant
ES3 de ces négociations
ne
PV sera réalisé
ES1 sans l'accord

ES2 de la population
ES2 lors d'un autre référendum;
ES1 en conséquence,
PV accordez-
S vous
ES1 au Gouvernement
ES2 du Québec
ES1 le mandat
ES2 de négocier
ES3 l'entente
ES4 proposée
ES5 entre le Québec
et
ES5 le Canada?

E adv. Oui
E adv. Non."

Le préambule contient trois phrases :

- 1 "Le gouvernement ... peuples;"
- 2 "cette entente ... monnaie;"
- 3 "aucun changement ... référendum;"

Quant à la question elle-même, elle constitue une phrase :

- 4 "en conséquence ... Canada?"

La complexité

Commençons par la complexité. L'indice de complexité (IC) est le suivant :

Phrase 1 : IC = 8
Phrase 2 : IC = 5
Phrase 3 : IC = 3
Phrase 4 : IC = 5

Qu'est-ce à dire? Cela signifie 8 niveaux de subordination pour la première phrase, 5 niveaux de subordination pour les phrases 2 et 4 et 3 niveaux

pour la phrase 3, pour un indice moyen de 5,2. Or, l'indice moyen de complexité chez Marcel Proust est de 4.4 ... et Proust est justement l'un des auteurs de langue française chez qui la complexité est la plus élevée. Comme on le voit, l'indice moyen de complexité du texte référendaire dépasse l'indice moyen observé chez Proust. Quand on sait que la difficulté à lire Proust est due notamment à la fréquence des phrases très complexes rencontrées dans son oeuvre, il y a de quoi s'étonner. Un indice de complexité comme celui de la phrase 1, où $IC = 8$, est donc un indice très élevé; en effet, chez Proust lui-même, je n'ai relevé que 84 phrases sur 1 686 qui atteignaient 8 niveaux de subordination. On remarquera d'autre part que, "la question" elle-même (Phrase 4) atteint 5 niveaux de subordination, ce qui la situe d'emblée comme très proustienne quant à sa complexité.

Mais une autre comparaison peut s'avérer encore plus éclairante, c'est-à-dire si l'on compare le texte du référendum aux phrases d'écrivains qui n'ont pas une propension à la complexité aussi élevée que celle observée chez Marcel Proust. Ainsi, pour André Gide (*La porte étroite*) et J.M.G. Le Clézio (*La guerre*) j'ai obtenu les résultats suivants :
Gide : $IC = 2,5$ (effectif de 505 phrases),
Le Clézio: $IC = 1,8$ (effectif de 535 phrases).

Autrement dit, l'indice de complexité de la Phrase 1 est trois fois plus élevé que l'indice moyen calculé pour Gide; d'autre part, la complexité de la Phrase 2 et de la Phrase 4 (la question) est exactement deux fois plus élevée que l'indice moyen observé chez ce même auteur. La Phrase 3 elle-même, avec son $IC = 3$ se situe au-dessus de l'indice moyen des phrases de *La porte étroite*.

Enfin, par rapport à Le Clézio, chez qui l'indice moyen de complexité est de 1,8 dans *La guerre*, le texte du bulletin de vote apparaît d'une complexité qui laisse songeur. Un tableau permettra de résumer ces comparaisons :

	Phrase 1	Phrase 2	Phrase 3	Phrase 4	Indice moyen
Référendum	8	5	3	5	5.2
Proust					4.4
Gide					2.5
Le Clézio					1.8

Une autre comparaison est peut-être nécessaire. À partir de l'analyse de textes non littéraires de 50 auteurs différents (pour un total de 6 000 phrases), j'ai pu établir que l'indice moyen de complexité se situait autour de 2,3; ce résultat - approché de ceux obtenus pour Gide et Le Clézio - m'autorise à conclure que l'indice de complexité le plus habituel et le plus fréquent en français se situe entre 2 et 3; la complexité du texte du bulletin de vote est donc deux fois plus élevée que la tendance observée pour la langue française, si je me fonde sur l'analyse des 10 000 phrases que totalisent les corpus dont j'ai parlé ici.

J'aimerais ajouter, en terminant, que non seulement la phrase 2 atteint l'indice 5 de subordination, mais qu'elle l'atteint à deux reprises dans la même phrase à travers deux longs réseaux de subordination :

1° "d'acquérir ... extérieures,"

2° "de maintenir ... monnaies;"

De plus, l'adjonction du passage suivant : "ce qui

est la souveraineté-" constitue une insertion, entre deux réseaux déjà complexes, d'un nouveau groupe subordonné avec, comme résultat une augmentation de la complexité syntaxique de l'ensemble.

Ma conclusion est claire : le texte du bulletin de vote proposé à la population québécoise lors du référendum du mois de mai 1980, était fort complexe; d'une complexité syntaxique qui dépasse de beaucoup les tendances observées dans la langue française contemporaine.

Longueur

L'indice de longueur proposé plus haut est fondé sur le nombre de syntaxèmes (voir p. 13), c'est-à-dire sur le nombre de segments qui ont une fonction primaire ou non primaire dans la phrase. Il est donc important de préciser que la longueur n'est pas calculée ici en "mots"; le calcul en "mots" donnerait un nombre plus élevé. L'indice de longueur¹⁰ (IL) est le suivant :

Phrase 1 : IL = 14 syntaxèmes

Phrase 2 : IL = 24 syntaxèmes

Phrase 3 : IL = 9 syntaxèmes

Phrase 4 : IL = 11 syntaxèmes

On aura donc un indice moyen de 14,5 pour les quatre phrases. Reprenons les mêmes comparaisons que précédemment. Voici l'indice moyen de longueur pour chacun des auteurs cités plus haut : IL = 18 chez Proust, IL = 8 chez Gide et IL = 6 chez Le Clézio. Par ailleurs, dans le corpus de 6 000 phrases de textes non littéraires, c'est autour de 10 que se situait l'indice moyen de longueur.

Avec leur indice moyen de 14,5, les phrases du texte référendaire se rapprochent donc de la longueur de la phrase proustienne (IL = 18); elles sont

presque deux fois plus longues que les phrases de Gide (IL = 8) et deux fois et demie plus longues que les phrases de Le Clézio (IL = 6). Enfin, elles dépassent nettement en longueur, les phrases du corpus de textes non littéraires qui situent la tendance de la phrase française à 10 syntaxèmes de longueur.

Même si le caractère "longueur" apparaît moins accentué que le caractère "complexité", on doit cependant conclure que la longueur des phrases du texte référendaire était trop élevée par rapport aux tendances observées en français contemporain.

Il faut remarquer l'étonnante longueur de la phrase 2 (IL = 24); cette fois, on dépasse de beaucoup l'indice moyen observé chez Proust (IL = 18). Or, il s'agit justement de la phrase du préambule où on définit la fameuse "entente". Si l'on tient compte du fait que cette même phrase contient deux longs réseaux atteignant chacun le niveau 5 de subordination, réseaux entrecoupés, de surcroît, par un groupe subordonné supplémentaire, l'on constate que la longueur s'alliant à la complexité, la phrase où l'on définit "l'entente proposée" est la plus difficile du texte. Or le mot "entente" revient justement dans "la question".

J'ai déjà établi, plus haut, que la question pouvait se suffire à elle-même, sur le bulletin de vote, mais que la présence du préambule pouvait être utile, dans la mesure où elle aidait les gens à voter. Considérée sous l'angle de la longueur et de la complexité, la Phrase 2, dépasse tellement les tendances observées en français, qu'il est impossible de conclure qu'elle favorisait la compréhension. En effet, la difficulté de compréhension d'une phrase augmente en fonction de sa com-

plexité syntaxique et de sa longueur : essayez de mémoriser un de vos contrats d'assurances.

À mon avis, il aurait donc été préférable d'éliminer la Phrase 2 et, de là, tout le préambule.

Beaucoup de lecteurs et même de chercheurs ne sont peut-être pas très familiers avec la notion de "syntaxème". Par souci d'honnêteté, essayons donc de calculer la longueur en comptant les mots :

Phrase 1 = 30 mots

Phrase 2 = 50 mots

Phrase 3 = 22 mots

Phrase 4 = 21 mots

Longueur moyenne = 30,75 mots.

Or, selon François Richaudeau qui a consacré beaucoup de recherches à la lisibilité d'un texte, "*l'empan de mémoire immédiate* d'un lecteur déjà évolué" est de 15 mots¹¹. La longueur moyenne des phrases du texte référendaire atteint donc le double de la capacité de "mémoire immédiate" du lecteur évolué. Notons de plus que le nombre de mots de la fameuse Phrase 2 (celle qui définit "l'entente") est trois fois plus élevé que cette capacité. On voit bien que, quel que soit le type de calcul adopté, la longueur des phrases du texte référendaire dépasse toujours - et de beaucoup - le seuil de lisibilité.

Mais revenons à notre calcul en syntaxèmes, pour en montrer la pertinence. Chaque syntaxème s'appuie sur un élément central, appelé "base lexicale"; cette base peut être un nom, un verbe, etc. Ainsi, dans "Le Gouvernement", la base est "Gouvernement"; dans le syntaxème "sur le principe", la base est "principe". À partir de ce découpage, on peut déterminer les *concepts* lexicaux associés dans une phrase.

Voici les concepts lexicaux associés dans chacune des phrases du texte :

Phrase 1 : "Gouvernement, Québec, faire, connaître, proposition, arriver, reste, Canada, nouvelle, entente, fondée, principe, égalité, peuple" : total = 14 concepts;

Phrase 2 : "entente, permettre, Québec, acquérir, pouvoir, exclusif, faire, lois, percevoir, impôts, établir, relations, extérieures, souveraineté, en même temps, maintenir, reste, Canada, association, économique, comportant, utilisation, monnaie" : total = 23 concepts;

Phrase 3 : "changement, statut, politique, résultant, négociations, réaliser, accord, population, référendum" : total = 9 concepts.

Phrase 4 : "conséquence, accorder, Gouvernement, Québec, mandat, négociateur, entente, proposée, Québec, Canada" : total = 10 concepts.

Il y a donc 56 *concepts lexicaux* associés dans ce texte, ce qui donne une moyenne de 14 concepts lexicaux par phrase... sans compter les *concepts grammaticaux*. Cela fait beaucoup de concepts pour l'intellect... La seule Phrase 2 - toujours celle qui définit "l'entente proposée" - en associe 23 à elle seule. Or, à ce chapitre, on peut proposer la règle suivante : la difficulté de compréhension d'une phrase est proportionnelle au nombre de concepts associés dans cette phrase. La moyenne de 14 concepts lexicaux par phrase renvoie à une difficulté de compréhension élevée; en effet, le nombre total de concepts (lexicaux et grammaticaux) associés dans une phrase est à peu près le double des concepts lexicaux observés. Cette dernière règle permet d'extrapoler à partir des données fournies par Richaudeau. Si "l'empan de mémoire immédiate" d'un "lecteur évolué" est de 15 mots, j'en

conclus - en combinant mes données avec celle de Richaudeau - que le maximum de *concepts lexicaux* associés dans un tel empan est au nombre de sept; le texte référendaire associe en moyenne, le double de concepts lexicaux par phrase.

Pour conclure de façon pertinente, il faut mettre en rapport les associations de concepts et la complexité syntaxique. En effet, dans une langue, les concepts n'apparaissent pas de façon isolée; ils sont organisés par la syntaxe : d'où mon analyse en syntaxèmes. La conclusion qui s'impose est donc la suivante : non seulement le *réseau sémantique* de chaque phrase associe en moyenne 14 concepts, mais encore ces concepts sont-ils organisés dans des *réseaux syntaxiques* atteignant, en moyenne, le 5^e degré de complexité.

Certes, les jeux étaient peut-être faits, politiquement, bien avant le scrutin. Mais d'un point de vue linguistique, le jeu des mots était fort complexe, long et difficile même pour un "lecteur évolué"!

Clarté, longueur et complexité

Après ce qui vient d'être dit de la longueur et de la complexité, la présente analyse du texte référendaire peut sembler contradictoire. En effet, j'ai d'abord tenté de démontrer que chacun des termes de "la question" était clair; on pourrait d'ailleurs faire la même démonstration pour tous les termes du préambule. Par ailleurs, j'ai conclu que la longueur et la complexité des phrases du texte dépassaient nettement les capacités d'un lecteur évolué. Les deux aspects de l'analyse ne sont pas contradictoires mais obligatoirement complémentaires, car il s'agit de deux aspects différents : la *clarté*

des termes ressortit à la forme et au contenu de chaque signe linguistique, alors que la longueur et la complexité ressortissent à l'organisation et à l'association de ces signes dans une phrase. De sorte que tous les termes d'une phrase peuvent être clairs au sein d'une même phrase qui s'avère fort complexe.

Les caractères *clarté* et *complexité* ne sont pas mutuellement exclusifs. Pour ce qui est de la difficulté de compréhension, elle ne relève pas ici du manque de clarté des termes, mais de l'association de plusieurs termes clairs dans des réseaux syntaxiques longs et complexes. C'est le mode d'organisation des concepts qui augmente la difficulté de saisie, même si chacun des termes, pris isolément, demeure clair. La plupart des "analyses de contenu" ne considèrent que les *signes linguistiques* et leur fréquence sans s'occuper de leur organisation par la syntaxe; c'est là une carence importante, car les réseaux de signes - réseaux syntaxiques et sémantiques - sont tout aussi importants que la fréquence d'apparition d'un signe dans un texte; ils sont même les plus importants, parce que le *sens* véritable d'un signe ne se dégage qu'en fonction des autres signes auxquels il est associé par la syntaxe.

"La question" idéale

Au terme de cette analyse on peut se demander qu'elle aurait été la meilleure façon de poser la question. À mon avis, la question la plus simple, la plus directe, la plus claire et la plus efficace, aussi bien linguistiquement que politiquement aurait été la suivante; "Êtes-vous en faveur de la souveraineté-association pour le Québec?"... et cela, sans préambule! Lorsque les Groenlandais

ont décidé de ne plus adhérer à la CEE, ils l'ont fait par voie de référendum. Et la question était, simplement: "Voulez-vous que le Groenland demeure dans la CEE?"¹². La vertu d'une question de ce type réside dans sa brièveté et son peu de complexité.

Si "la question" du référendum de mai 1980 au Québec était déjà relativement longue et complexe, que dire de celle qu'on a posée au Manitoba, lors du référendum de l'automne 1983? On trouvera en annexe, notre analyse syntaxique de cette dernière; la comparaison permettra de mieux situer le débat et les discussions.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ BERTIN, J., *Sémiologie graphique*, Paris, 1967, 431 p.
- ² BUREAU, C., *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*, Paris, P.U.F., 1976, p. 43.
- ³ GERMAIN, C., *La notion de situation en linguistique*, Université d'Ottawa, 1973, 165 p.
- ⁴ BUREAU, C., ouvrage cité p. 99.
- ⁵ Idem, p. 92.
- ⁶ BUREAU, C., *Syntaxe fonctionnelle du français*, Presses de l'Université Laval, 1978, 246 p.
- ⁷ BUREAU, C., *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*, p. 99-102.
- ⁸ Idem, p. 206.
- ⁹ Idem, p. 256.
- ¹⁰ Idem, p. 92-99.
- ¹¹ RICHAUDEAU, F., *Linguistique pragmatique*, Paris, Retz, 1981, p. 145.
- ¹² *Le Soleil*, 24 février 1982.

ANNEXE

RÉFÉRENDUM DU 26 OCTOBRE 1983

AU MANITOBA

PLÉBISCITE

Est-ce que le gouvernement provincial devrait retirer l'amendement qu'il a proposé à la Constitution et permettre que l'affaire Bilodeau soit entendue par la Cour suprême du Canada afin de déterminer si la législation du Manitoba qui a été passée depuis 1890 en anglais seulement est valide.

OUI _____

NON _____

Directeur du scrutin

R. J. Ferguson

Dieu sauve la reine

La liberté, vendredi le 21 octobre 1983, Cahier spécial "Élections" 1983, p. 8a.

Voir analyse page suivante

MO . EST-CE QUE

S . LE GOUVERNEMENT

ES2 . PROVINCIAL

PV . DEVRAIT

ES1 . RETIRER

ES2 . L'AMENDEMENT

ES3 . QU'IL A PROPOSÉ

ES3 . À LA CONSTITUTION

C ET

ES1 . PERMETTRE

ES2 . QUE L'AFFAIRE

↑ ES3 . BILODEAU

SOIT ENTENDUE

ES3 . PAR LA COUR SUPRÊME

ES4 . DU CANADA

ES3 . AFIN DE DÉTERMINER

ES4 . SI LA LÉGISLATION

↑ ES5 . DU MANITOBA

ES5 . QUI A ÉTÉ PASSÉE

ES6 . DEPUIS 1890

ES6 . EN ANGLAIS

ES7 . SEULEMENT

Indice de longueur : 21
Indice de complexité : 7

EST VALIDE.

COMPTE RENDU

par Fernande COUTURIER
étudiante de 2^e cycle

MARTINET, A. & J., J. Villard, D. Boyer, A. & G. Dominici,
Vers l'écrit avec alfonic, Classiques Hachette, 1983, 174 pages.

Vers l'écrit avec alfonic est le résultat d'une longue recherche poursuivie par une équipe de linguistes et d'enseignants. L'objet de l'étude consiste dans le développement du passage de la langue orale des enfants à l'expression écrite traditionnelle. Les problèmes constatés démontrent que les enfants arrivant à la maternelle n'ont pas encore complété leur apprentissage de l'oral et que déjà le système scolaire leur impose la lecture et l'écriture par le biais d'une graphie qui peut se révéler très complexe.

Les auteurs de l'alfonic ont développé un "alphabet phonologique qui permet aux enfants d'aborder l'écrit et la lecture avec confiance". L'alphabet phonologique comprend tous les sons fonctionnels de la langue française, les consonnes et les voyelles orales et nasales. Plusieurs des représentations graphiques des sons équivalent à l'alphabet orthographique traditionnel, d'autres sont exprimés autrement mais toujours à partir de signes traditionnels. Ceci afin de ne pas introduire trop de signes superflus et aussi pour que l'usage de la machine à écrire soit possible aux enfants lorsqu'ils seront aptes à s'exprimer en alfonic.

Les auteurs présentent véritablement une méthode et son application. Le texte est principalement destiné à des enseignants de la maternelle et du cours préparatoire de même qu'aux parents.

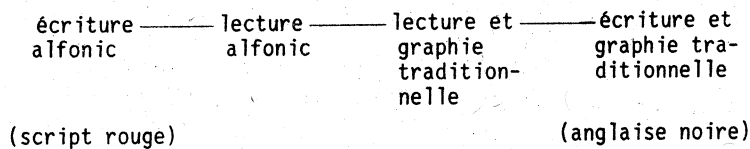
L'application de la méthode est bien détaillée et permet à l'enseignant d'introduire tous les sons de façon intéressante et diversifiée. L'acquisition des 32 représentations phonologiques ne pose certainement pas la plus grande difficulté, mais des problèmes vont peut-être se présenter lors de l'application écrite subséquente des sons représentant le langage oral, et de nombreuses questions surgissent au cours de la lecture; mais les auteurs ont souvent prévu ces questions et y ont apporté des solutions généralement satisfaisantes. Par exemple : Comment ne pas confondre dans l'idée des enfants la représentation de l'alfonic et de l'orthographe traditionnelle auquel ils seront exposés? L'écriture alfonic se fait toujours en script et de couleur rouge. Si le professeur ne s'adresse pas aux enfants, il écrira en lettres cursives et de couleur noire. Que faire si un enfant produit un son qui ne fait pas partie du système pré-établi? Le système est pré-établi mais il n'est pas fermé, un enfant est libre d'introduire un son nouveau et le professeur verra à ce qu'il corresponde à un signe de l'orthographe traditionnelle. L'enfant essaiera-t-il de représenter l'oral par une suite de signes non coupée? Au début de l'application du système ceci est fort probable, mais avec le temps, l'aide de l'enseignant qui donne l'exemple au tableau noir et la commutation des unités significatives, l'enfant finira par isoler et séparer ces réalités. La liaison est traitée à partir du même principe, bien qu'il soit sans doute plus difficile, pour l'enfant, de comprendre que ce *t* ou ce *z* de liaison puisse indiquer la marque qui sépare deux unités. Encore une fois, il incombe à l'enseignant de toujours donner l'exemple en introduisant le trait d'union pour "rattacher la consonne de liaison au mot suivant". Par les exemples et l'utilisation l'enfant finira par assimiler ce fait, disent les auteurs.

Lorsque l'alphabet alfonic est bien compris et utilisé, il permet une liberté d'expression "écrite" immense. Il n'y a plus de barrières, d'obstacles orthographiques, d'intimidation. Tout ce que les enfants peuvent dire, ils peuvent

l'écrire. Ceci contribue sûrement à renforcer leur confiance à la lecture de textes traduits en alfonic, textes des camarades de classe et d'autres groupes.

Une fois le système bien acquis, il faut passer à la lecture et à l'écriture en orthographe traditionnelle. D'après les auteurs, le passage se fait bien si l'application de la méthode est bien respectée, soit une dichotomie entre l'alfonic et l'orthographe traditionnelle (script/cursive, rouge/noir).

Le passage s'effectue en commençant par la lecture : l'enfant reconnaît déjà les signes et pourra lire certaines choses au départ. À l'écrit, le travail se fait sur le thème des sons connus. On apprendra à former la lettre cursive et ensuite à reconnaître les différentes graphies que ce son peut avoir. L'étude de l'orthographe traditionnelle et de l'écrit n'est pas l'affaire de quelques mois, elle s'étend sur plusieurs années et se complique avec l'emploi de la grammaire.



Vers l'écrit avec alfonic résume bien les grandes lignes de la linguistique et de la phonologie à l'intention des lecteurs et des futurs utilisateurs de la méthode. On y explique aussi les sondages phonologiques, leurs buts et leur utilité.

L'aspect positif de l'application de cette méthode vient du fait que l'enfant puisse posséder un système d'écriture simplifié qui lui permette de s'exprimer à son gré et de compléter son apprentissage de l'oral.

Cependant des questions se posent encore quant au passage vers l'écrit "traditionnel". L'apprentissage de

deux systèmes parallèles peut-il retarder l'acquisition du traditionnel? Quels sont les problèmes que cela peut poser pour les enfants incapables de suivre le rythme du groupe? Ne pourrait-il pas être difficile de faire comprendre à des enfants, habitués à s'exprimer aussi librement à l'écrit avec alfonic qu'ils doivent aborder un nouveau système plein de complexités orthographiques et grammaticales?

Voilà des questions auxquelles il serait intéressant de pouvoir répondre en testant la méthode. Au départ il est fort probable que l'alphabet alfonic tel que représenté par A. et J. Martinet, J. Villard, D. Boyer, A. et G. Dominici ne satisfasse pas intégralement la réalité linguistique québécoise; il faudrait ajouter ou enlever des signes selon le cas. C'est une théorie qui vaudrait la peine d'être testée dans d'autres régions de la francophonie après adaptation du système.

COMPTE RENDU

par Claude POIRIER
professeur agrégé

WARTBURG, W.V., *Französisches etymologisches Wörterbuch*,
t. XXIV, fasc. 144 (*anhelare - aorte*), publié par Carl Theodor
Gossen, Zbinden Druck und Verlag AG, Bâle, 1983, p. 577-668.

Ce fascicule du FEW nous parvient au moment où s'achève la composition de la revue *Langues et linguistique*. On ne peut envisager de faire un compte rendu sérieux d'une publication de cette nature qu'après une période de consultation assidue et une recherche qu'il nous est impossible d'effectuer dans les circonstances. Néanmoins, la parution de ce fasc. mérite d'être signalée dès maintenant, ne serait-ce que parce que cette nouvelle livraison d'articles vient compléter le t. XXIV, mis en chantier par Wartburg lui-même en 1967 (publié de 1969 à 1983). On sait que les tomes XXIV et XXV du FEW consistent en une refonte des articles de la lettre A (t. I, publié de 1922 à 1927) dont le but est "de conférer à l'OEuvre l'homogénéité qui lui faisait défaut par suite du changement de conception survenu au début des années quarante" (Gossen, *Préface* du t. XXIV). Dans la nouvelle version, on tient compte de façon systématique des données concernant la langue écrite, ce que Wartburg n'avait pas projeté de faire au départ, fasciné qu'il était par la richesse des dialectes et patois.

Le t. XXIV correspond aux 102 premières pages du t. I (*A - aorte*). Comme Wartburg avait lui-même fait paraître en 1970 le premier fasc. du t. XXV, les chercheurs ont maintenant à leur disposition un nouveau texte complet jusqu'à l'article *architectus*. Le fasc. 144 compte 92 pages et 141 articles; en comparaison, l'ancienne version ne comprenait que 44 articles

et tenait en 6 pages (p. 97 à 102 du t. I). Aussi le terme de *refonte*, employé par Gossen en parlant du travail de son équipe, paraît-il bien modeste. Le changement de méthode au FEW fait que certains articles du t. I ne figurent plus dans le t. XXIV (par ex. germ. **ankya*, all. *anstellen*, Anvers, ar. *anzarot*, déjà repris dans les t. XV et XIX). Certains étymons ont été précisés du point de vue de leur graphie (gr. *ankon* > *ankōn* *antenna* > *antema*), d'autres ont été rectifiés (*antsinga* a été remplacé par *andecinga*). La documentation nouvelle a par ailleurs permis de confirmer un étymon que Wartburg avait reconstitué (*annōticus*). L'étymon *anniculus*, justifié par une seule forme patoise (*ainille*), a cédé la place à *annūcūlus*, qui rend mieux compte de l'ensemble des représentants de cette famille. On remarque que la nouvelle version de cet article réserve une place importante aux attestations canadiennes (*neuillasse*, *énayé* ou *annayé*, *anouillière* et var., etc.), non mentionnées dans la version antérieure, et tire parti sur de nombreux points de l'étude de Juneau (*Problèmes de lexicologie québécoise*, p. 87-90).

Les articles nouveaux concernent pour la plupart des emprunts savants (*animadversio*, *animatio*, *annexus*, *anniversarius*, *annotare*, *anterior*, *ánthrōpos*, etc.). Les articles qui existaient déjà dans le t. I ont été remaniés et considérablement augmentés. Ils sont mieux structurés (on a eu recours, au besoin, à des sous-titres en caractères gras) et dénotent un examen plus approfondi des emplois sur les plans sémantique, grammatical et syntagmatique (v. par ex. *anīma*, *annus*, *ante*, *Antonius*, etc.). Depuis 1980, tous les articles du FEW sont écrits en français, ce qui facilite au francophone connaissant peu l'allemand la consultation de cet ouvrage spécialisé.

L'équipe du FEW a connu des périodes difficiles depuis la mort du Maître en 1971. Quelques heures après avoir signé la préface du t. XXIV, livrée avec le fasc. qui vient d'être publié, Carl Theodor Gossen mourait à son tour, lui qui agissait comme directeur responsable de la marche des travaux et de la publication depuis 1979 et qui avait rédigé près de la

moitié des articles du fasc. 144. La "grandiose aventure qu'est le FEW" (Gossen) n'est pas terminée pour autant. Dans une note ajoutée à la préface de Gossen, Gerold Hilty, président du Curatorium du FEW, se porte garant "de l'achèvement de la refonte des lettres A et B et de l'élaboration de l'Index général de l'OEuvre entière".

À PROPOS DU COMPTE RENDU DE SOLANGE VOUVÉ (No 9, 1983)

par François PERALDI

Madame,

J'ai lu avec intérêt la critique que vous avez consacrée au numéro spécial de *Méta : Psychanalyse et traduction*.

Je ne souhaite pas défendre ce numéro que j'ai dirigé, je pense qu'il se défend très bien tout seul.

Mais je souhaite reprendre une question que vous posez : "À qui s'adresse ce numéro?", et discuter de la réponse que vous y apportez : "S'il s'adresse à des traducteurs professionnels, il ne leur servira pas à grand chose". Vous avez certainement raison et, comme vous, je le déplore, mais assurément pas pour les mêmes raisons.

J'ai pris soin de préciser au début de ce numéro que je donnais au mot traduction son plein sens défini, entre autres, par Roman Jakobson, de traduction intralinguistique ou reformulation (d'où le texte de Lacan sur Claudel), de traduction interlinguistique (la traduction proprement dite) et de traduction intersémiotique (traduction d'un système de signes dans un autre système de signes).

Vous me direz sans doute qu'il s'agit d'un sens trop large pour le traducteur professionnel qui ne s'occupe que de traduction proprement dite, ce à quoi j'objecterai que la conception qui prévaut en général du métier de traducteur et la formation qui y prépare sont beaucoup trop restreintes au regard de la complexité réelle de leur objet. Elles sont en fait dominées par des exigences technocratiques qui font qu'on ne parle guère autrement du traducteur et de sa pratique qu'en termes d'outils : quel mépris! alors qu'il me semblerait

préférable qu'on puisse en parler en terme de Maîtres (puisqu'ils préparent une maîtrise) en parole et en langage.

Par rapport au traducteur au sens large, c'est-à-dire quelqu'un qui aurait la passion de la parole et des langages, le traducteur professionnel est un peu ce que l'infirmier est au chirurgien dans une salle d'opération. Ma métaphore est à prendre littéralement car la parole et le langage ne sont pas des outils au service de la société, et encore moins, comme peut l'écrire grotesquement Jacques Maurais dans sa préface à l'ouvrage sur la norme, un moyen de communication entre l'état et les contribuables. La parole et les langages sont ce qui rend une société possible et vivante, sa condition première et le médium de sa cohésion. Lorsqu'ils opèrent sur la parole et le langage les traducteurs touchent à la vie même de la société. Qu'ils l'ignorent ne change rien à l'affaire. Que les instances qui se chargent de leur formation feignent de l'ignorer est proprement criminel.

Iriez-vous, Madame, confier votre corps et votre vie à un infirmier en chirurgie qui connaîtrait parfaitement les outils chirurgicaux et leur mode d'emploi sans rien connaître de votre corps et de son fonctionnement ou bien ne préféreriez-vous pas plutôt avoir affaire à quelqu'un qui posséderait, de ce corps et de sa vie, une connaissance théorique et pratique aussi vaste que possible et qui, de surcroît, posséderait une bonne connaissance de ses instruments?

Ma pratique, ici, depuis dix ans m'a amené à constater que s'ils possèdent - au mieux - une bonne connaissance de leurs instruments, les traducteurs professionnels dans leur immense majorité n'ont pas la moindre connaissance de l'objet sur lequel ils opèrent : la parole et les langages. Pire, ils n'en veulent rien savoir.

Ne trouvez-vous pas surprenant que dans un pays où les traducteurs professionnels abondent, il ne s'y soit fait, à date, aucune traduction de grande envergure? Du genre de celle de Nerval pour Goethe, de Baudelaire ou de Mallarmé pour Edgar Poe?

Vous me répondez que quatre-vingt-dix-neuf pour cent des traducteurs professionnels travaillent sur des textes dont la médiocrité n'a d'égale que l'abondance. Je vous répondrai que ce n'est pas une raison pour ne les former qu'à ça.

Je n'avais absolument pas l'intention de fournir aux lecteurs éventuels de *Méta*, aux traducteurs professionnels, de nouveaux "outils" pour traduire quoi que ce soit. J'avais pour but de les amener à réfléchir d'abord sur la conception nouvelle que la psychanalyse nous propose, depuis près d'un siècle, de la parole et du langage avant de se poser la question de la traduction du discours psychanalytique. S'il vous semble que les textes lacaniens y abondent, ce n'est pas par esprit de clocher, mais parce que Lacan a su resituer l'importance centrale de la parole et du langage en psychanalyse. Il l'a fait contre tout un courant technocratique qui avait eu tendance à s'imposer contre Freud dans les années cinquante en Amérique du Nord. L'impact du travail de Lacan n'est plus un phénomène parisien, mais international.

Le traducteur auquel je m'adressais et pour lequel j'ai conçu ce numéro est celui qui est en tout premier lieu passionné par la parole et le langage avant qu'il ne se pose la question du maniement de ses instruments, de la transposition et de ses effets de sens d'une langue dans une autre. Ce numéro s'adressait aux traducteurs qui pensent et qui méditent sur la parole et le langage et qui font de cette réflexion le fondement de leur pratique. Ils sont rares.

Certains de mes collègues désirent pousser à l'extrême l'automatisation de la fonction et du métier de traducteur au nom de la transparence du langage et du rôle d'outil de communication auquel ils le réduisent dans une visée toute béhavioriste. Il n'est rien à quoi je répugne davantage et qui me paraisse plus erroné et plus dangereux. J'aimerais qu'on inscrive au fronton des écoles de traduction : que nul n'entre ici s'il n'est poète!

Non parce que les poètes seraient nécessairement de grands traducteurs, encore qu'ils le soient très souvent, mais parce que si ce sont de grands traducteurs, c'est avant tout parce qu'ils aiment passionnément le langage et qu'ils ont de son exercice, la parole, une connaissance théorique remarquable.

C'est sur cette connaissance que la formation du traducteur doit reposer, si l'on veut élever cette profession au niveau de son objet, au lieu d'abaisser celui-ci aux exigences réductrices de la technocratie. C'est bien pourquoi l'article de Daniel Slote a pu vous toucher, non parce qu'il est professeur de traduction et traducteur lui-même, mais parce qu'il est avant tout poète et l'un des meilleurs aujourd'hui sur le sol canadien.

Veillez croire, Madame, en mes sentiments cordiaux.

A B S T R A C T S

LA NÉOLOGIE DANS LE DOMAINE DU FÉMININ DES NOMS
DE PROFESSIONS : APERÇU FONCTIONNALISTE

Henriette DUPUIS
Annette PAQUOT

An analysis of accepted usage in the field of occupational titles for women tends to show that this usage is fluctuating and deficient. In addition, spontaneous creation goes beyond the bounds of the lexical deficiencies of accepted usage. Hence, when studied from a functional viewpoint, it reveals two structurally opposed trends: one which appears to generalize the sex distinction; the other which would appear to remove it. Measures taken by language planners in this respect are prudent, and they are devoid of creativity as far as patterns are concerned. These measures both confirm existing usage and are designed to generalize the masculine/feminine distinction. The two trends may well continue to persist, resulting in a dual system that is dissymmetric, redundant and ambiguous.

CONSIDÉRATIONS SUR LA VALEUR SÉMANTIQUE DU GENRE

Charles-Henri AUDET
Jacques OUELLET

An analysis of the use and value of the gender morphemes, like any other problem of morphology considered from a semantic point of view, requires that a functional distinction be made between two different aspects of meaning: on the one hand, the inner meaning of the members of the paradigm in the linguistic system; on the other, their referential meaning when they are used in the context of speech. The purpose of the present study is to determine, on the basis of such a distinction, which factors condition the alternative use of these morphemes in French.

ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR LA RÉALISATION
DE L'UNITÉ SOCIOCULTURELLE
DU CONTINENT AFRICAIN

Léon MUGESERA

This article raises the question of sociocultural unity in Africa. In the writer's opinion, unity is possible as long as priority is given during linguistic planning to rational languages. "Colonial" or so-called official "international" languages should be subordinate to African languages.

LA GRAMMAIRE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Walter HIRTLE

Grammar is neither a set of rules nor a series of endings, but rather a mental system of formal significates linked by necessary relationships. This conception is illustrated by means of an example: the system of grammatical number in English. If the whole of tongue is considered in this light, grammar can be seen as "a systematic whole encompassing the entire range of what is thinkable", in the words of Gustave Guillaume.

LA PHRASE ET LES TRAITS PROSODIQUES :
UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
BASÉE SUR LA SYNTAXE FONCTIONNELLE ET LA
SOCIOLOGIE DU LANGAGE

Normand LABRIE

The purpose of this paper to demonstrate empirically that prosodic features (intonation and pauses) can be used as an aid in the segmentation of sentences, because the way they appear in sentences is repetitive. However, they cannot be used as objective signs for the segmentation of sentences, since they have a communicative function rather than one concerned with the delimitation of sentences. Prosodic features characterize communication strategies. They seem to be produced more particularly as a function of the legitimate use of communication channels.

DES FAITS À UNE THÉORIE DU SYSTÈME VERBAL :
LE PROBLÈME DU SENS

Daniel C. Le FLEM

Verbal system and problem of meaning : quantity and form of meaning. Superiority of the empirical, deductive Guillaumian model. Its weaknesses : its excess of virtuality (variables α , ω and z) and its realism ("chrono-experience"). Proposals : transfer of virtuality from system to enunciation and transition from "chrono-experience" to "chrono-logic".

DU STRUCTURALISME AUX APPROCHES
COMMUNICATIVES EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Gerardo ALVAREZ

In this article, the writer studies the theoretical contributions that have been responsible for the shift in second- or foreign-language didactics away from the structuro-behaviorist approach towards one that is centred on the learner and communication. In particular, he focuses on the contributions of transformationalism, the ethnography of communication, and pragmatics.

LE RÉFÉRENDUM DE MAI 1980 AU QUÉBEC :
UNE ANALYSE LINGUISTIQUE DE "LA QUESTION"

Conrad BUREAU

This article comprises the following : identification of "the question" (in relation to the preamble), taking into consideration the different semiological levels involved; discussion of the clarity of the terms of "the question", with regard to both their form and substance; and analysis of the length and syntactic complexity of "the question". The conclusion compares length and complexity, on the one hand, and, on the other, "semantic and syntactic fields".